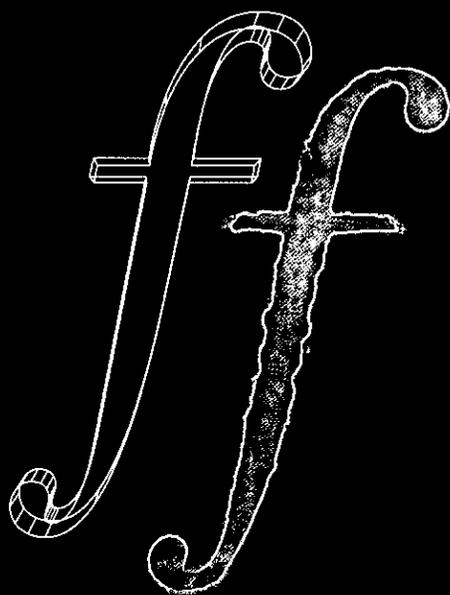


f r a n c e
o r u m

NOUVELLE SÉRIE • n° 29 10 €



ff

*La dernière
présidence*

REVUE TRIMESTRIELLE - MARS 2008

S o m m a i r e

France-Forum • n° 29 • Nouvelle série • mars 2008

Éditorial	3
-----------------	---

LA DERNIÈRE PRÉSIDENTE

Les responsabilités de la présidence française par Jean-Pierre Gouzy	4
Une présidence peut-elle sauver l'Europe ? par Philippe Moreau Defarges	8
Union européenne et Méditerranée par José Maria Gil-Robles	12
Les présidences françaises : vues rétrospectives par Pierre Gerbet	16
<i>Point de vue d'ailleurs</i>	
• Ce que j'attends de la présidence française par Christopher Johnson	20
• Quelle Europe pour la présidence française ? par Hans Stark	22
Le Rhin qui unit au lieu de séparer par Nicole Fontaine	25
Le traité de Lisbonne : progrès et déceptions par Jacques Mallet	29
Le XII ^e siècle français : le rayonnement sans la puissance par Michel Zink	36
Europe 2008 : la présidence française et au-delà par Alain Lamassoure	39

DOSSIERS ET ÉTUDES

Une opinion sur la presse d'opinion, entretien avec Serge Raffy	53
Rendez-vous avec le successeur de Bush par René Foch	57
Une nationalisation accidentelle par Michel de Boissieu	61
Le retour à la raison par Maurice Blin	68

MOTS ET HUMEURS

Le dictionnaire du sens interdit par André Le Gall	78
Pour une VII ^e République par Gérard Vanier	79
Crise de fond par Charles Delamare	81

LA CHRONIQUE DES LETTRES

La chronique des lettres par Philippe Sénart	83
--	----

NOTES DE LECTURE

Une vie de Simone Veil par Jean Aubry	87
Le « modèle semi-présidentiel » comme instrument de la transition en Europe post-communiste de François Frison-Roche par Jean-Marie Daillet	88
Derniers fragments d'un long voyage de Christiane Singer par Charles Delamare	89
Politique fiscale : le naufrage, de Georges Dumas par Charles Delamare	90
La préfecture de police de Gérard Vanier par Florence Gilbert	90
Histoire de l'Union européenne de Charles Zorgbibe par Gérard Vanier	91
Avec de Gaulle (1947-2005) de Pierre Lefranc par Philippe de Saint Robert	92
Charles III de Ivan Gobry par Albert Kalaydjian	93
Noël Barrot (1903-1966) de Auguste Rivet par Albert Kalaydjian	95

La dernière présidence

Nous ne parlons pas ici des élections municipales qui accaparèrent, en ce début d'année, l'attention des médias, des politiques, parfois, aussi, celle des citoyens. Nous avons choisi de réfléchir plutôt sur la dernière présidence de l'Union européenne qui sera confiée, au deuxième semestre de 2008, au gouvernement français. Dernière, si l'on estime que le mécanisme des présidences successives, assumées par chaque Etat de la Communauté au tour de tête, sera aboli par la mise en oeuvre du Traité simplifié - une antiphrase -. Si ce dernier n'était pas ratifié (et ce n'est pas une menace creuse), la construction européenne se serait écroulée, il n'y aurait donc plus lieu que la France se visse attribuer à nouveau une présidence vers l'an 2020 !

Il ne faut donc pas manquer l'occasion pour notre pays de se montrer enfin plus « européen » qu'il n'a coutume de l'être depuis quelques années. Sa dernière prestation, couronnée, si l'on peut dire, par le calamiteux Traité de Nice, fut à l'origine du détraquement des institutions et de l'esprit de la Communauté. A chaque fois que renaît l'antagonisme franco-allemand, on le sait depuis le « De bello gallico » les catastrophes s'enchaînent et s'abattent alternativement des deux côtés du Rhin.

Il ne suffira pas d'établir proprio motu quatre priorités pour l'Europe : une politique commune de défense, de l'immigration, de l'énergie et de l'environnement

pour convaincre nos partenaires de la sagesse et de l'opportunité des solutions, concoctées dans les palais de l'administration parisienne. Celle-ci travaille certainement avec zèle et compétence sur ces sujets, dignes d'un concours de l'ENA ; mais elle risque d'oublier les préoccupations de Tallin, Vienne ou Lisbonne. L'expérience passée prouve statistiquement qu'au cours des six mois de présidence 80% des affaires à traiter sont survenues en raison d'évènements fortuits et n'ont pas été le fait de cerveaux administratifs aussi distingués qu'ils eussent été. D'ores et déjà une opposition forte se mobilise à l'égard du projet, inspiré par Henri Guaino, d'une Union méditerranéenne ou d'une réforme de l'Euro. La crise financière sera encore assez dévastatrice dans la seconde partie de l'année pour commander un réalisme opérationnel.

C'est en se plaçant d'un point de vue résolument communautaire que les contributions exprimées dans ce numéro se permettent d'indiquer des voies nouvelles au gouvernement français. Ce dernier, pendant six mois est tenu d'oublier cet adjectif « national », si pratique pour mener ce pays. Il sera remplacé par un objectif de collaboration et d'ouverture. La modestie sied à l'Europe, Angela Merkel nous l'a bien montré. Ce sera une nouveauté et, probablement même une épreuve pénible pour le gouvernement de Nicolas Sarkozy.

Les responsabilités de la présidence française

par Jean-Pierre GOUZY

Grand connaisseur des structures de Bruxelles, l'auteur sait prendre le point de vue qui importe dans l'Union. Il ne faut pas oublier que la présidence française ne doit pas être nationale, mais véritablement communautaire.

Que peut-on attendre de la présidence française de l'Union européenne ? Certainement pas des miracles, mais qu'effectivement elle permette à nos partenaires de constater que la France est bel et bien « de retour en Europe », comme l'a proclamé Nicolas Sarkozy, au lendemain de la ratification du Traité de Lisbonne par la Chambre des députés et le Sénat, à de larges majorités, le 7 février dernier. Il faut d'ailleurs reconnaître à l'actuel président de la République le mérite d'avoir pris les initiatives nécessaires, dès son entrée en fonction, notamment auprès d'Angela Merkel, pour que la présidence allemande assume pleinement ses responsabilités, après le double échec référendaire du Traité constitutionnel en France et aux Pays-Bas, en proposant de lui substituer un texte qui sauve l'essentiel du projet avorté, pour préserver l'avenir un moment compromis de l'Union européenne. Un texte, au surplus, dont le profil bas convienne aux différentes parties prenantes d'une Europe molle de 27 Etats membres, dont un Royaume-Uni moins enclin que jamais, aux transferts de souveraineté nationale.

Ceci dit, Nicolas Sarkozy dont on connaît déjà la propension à la personnalisation du pouvoir dans l'exercice de ses fonctions présidentielles et aussi les capacités de forcing permanent *devra, avant tout, se montrer attentif au fait que les partenaires européens de la France entendent s'associer à des actions concertées* mais certainement pas à l'expédition, au pas de charge, des dossiers qui les réunissent mais aussi les divisent, ou à des initiatives qui les placeraient devant des faits accomplis.

Union méditerranéenne, quelle union méditerranéenne ?

Nous pensons, notamment, à l'ambition manifestée en vue du lancement d'une vaste Union méditerranéenne, lors d'un Sommet ouvert aux Etats riverains, le 13 juillet prochain, à Paris, en guise de préambule aux festivités nationales du 14.

Certes, nous avons appris que la nouvelle « Union » sera fondée sur le principe de « coopération » et non sur celui de « l'intégration » qui régit les rapports au sein de l'Union européenne, mais, l'Allemagne fédérale, a déjà multiplié les réserves à l'égard de ce qui lui apparaît, sur la forme et le fond, comme une improvisation française dont les objectifs, vus de Berlin, paraissent pour le moins imprécis au stade actuel. Notre secrétaire d'Etat aux Affaires européennes en est d'ailleurs personnellement conscient, puisqu'il a lui-même évoqué, dans un organe de presse parisien, les risques de la construction d'un tel projet « à côté ou en dehors » de l'Union européenne.

Pour Angela Merkel, tout projet d'Union méditerranéenne devrait impliquer l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne dans la suite du processus de Barcelone, déjà en cours depuis plusieurs années, qui devrait « rester plus que jamais le cadre de référence », même si, comme vient de le reconnaître, la présidente de la commission politique de l'Assemblée parlementaire « euromed », le bilan est plutôt « décevant » pour une raison essentielle : on a négligé l'étendue des désordres qui caractérisent la situation de la Méditerranée orientale, en l'absence de tout progrès significatif dans le conflit israélo-palestinien et de modus vivendi acceptable au Liban. D'autre part, il faut cesser de faire semblant de promouvoir une coopération politique méditerranéenne organisée, en feignant d'ignorer un fait central - celui de la demande d'adhésion turque à l'Union européenne - dans l'espoir qu'il pourrait être contourné, grâce à une telle initiative.

« Grande puissance » et « traité simplifié »

Nicolas Sarkozy a invité, le 10 février, « l'Europe à agir comme une grande puissance faisant valoir son point de vue et défendant ses intérêts » ... Fort bien ! Mais elle n'en a pas les attributs et, d'autre part, au-delà des manifestations d'intentions, notre pays devrait être en mesure de donner lui-même l'exemple, dans des domaines apparemment plus prosaïques, mais, en vérité fondamentaux, tels que ceux de l'assainissement budgétaire et de la réduction de la dette. Nous nous étions engagés à restreindre le rythme de nos déficits publics, en vertu d'engagements communautaires. Or, ce rythme a plutôt tendance à s'accélérer. Nos comptes publics ne parviendront à l'équilibre avant 2012 que si « les conditions cycliques » liées à la crise financière le permettent. Au surplus, les pouvoirs publics français privilégient généralement, dans leurs prévisions, des hypothèses financières considérées à Bruxelles comme délibérément optimistes et donc largement illusoire. Cela a encore été le cas, pour l'exercice 2007, avec une prévision gouvernementale de croissance de 2,25 % et un résultat réel de 1,9.

Il faut savoir également que nos partenaires ne comprennent pas que le président la République française puisse continuer de présenter le traité de Lisbonne comme un « traité simplifié »... Le document signé par les 27 comprend, en effet, près de

250 pages qui concernent, en fait, deux traités : le premier sur « l'Union européenne » elle-même, de 55 articles, précédés d'un préambule ; le second, consacré au « fonctionnement » de l'Union européenne, lourd de 358 articles, également précédés d'un préambule. Suivent : 13 nouveaux protocoles qui s'ajoutent aux protocoles modifiés à Lisbonne et 65 déclarations interprétatives. Evidemment, le sort de la présidence française n'est pas directement lié à celui de la ratification du complexe traité de Lisbonne. Il n'empêche... les Britanniques et les Irlandais, pour ne citer qu'eux, lui rendraient un réel service en se prononçant sous l'actuelle présidence slovène, avant le Conseil européen prévu les 18 et 19 juin prochains.

Dossiers en chantier

De toute manière, la présidence française sera confrontée à un certain nombre de dossiers, essentiels pour l'avenir de la construction européenne, même en faisant abstraction de la pression inévitable des événements du monde extérieur (Balkans, Russie, Turquie, Proche et Moyen-Orient, Pakistan, Chine, globalisation, etc..). Parmi ces dossiers, citons :

- la mise en place d'une politique globale des migrations et, par voie de conséquence, d'une communautarisation progressive de l'actuelle coopération policière et judiciaire entre pays de l'Union.

- La promotion d'une politique européenne de l'énergie définissant, pour le moins, une stratégie commune dans le monde et les critères d'un marché intérieur spécifique.

- La réalisation d'une « doctrine » européenne du développement durable selon des normes communautaires, avec le concours actif d'une société civile pleinement concernée.

- La redéfinition de la politique agricole commune en fonction des élargissements récents de l'Union et des changements qui s'imposent pour satisfaire la croissance de la demande alimentaire mondiale.

- Une éventuelle programmation des étapes à venir d'une politique de défense commune. Nicolas Sarkozy y a fait récemment allusion, mais sommes-nous vraiment décidés à nous aventurer au-delà des chantiers qui ne requièrent traditionnellement que des dispositifs de concertation et de coopération ponctuelles, dans le domaine des armements ou celui des missions de rétablissement de la paix, de maintien de l'ordre, de gestion de conflits locaux ? On peut en douter, d'autant que toute politique de défense sérieuse continue à relever de l'OTAN pour la quasi-totalité de nos partenaires, en commençant par les Britanniques.

Enfin, c'est sous la présidence française que devraient être réglés les problèmes liés à la mise en œuvre des dispositifs institutionnels prévus par le traité de Lisbonne dès sa ratification, qu'il s'agisse, en particulier, de la présidence stable de l'Union européenne pour, au moins deux ans et demi, à partir du 1^{er} janvier 2009 ou

du futur Haut représentant de l'Union pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité. De plus, la Commission européenne présidée par M. Barroso approche du terme de son mandat et la réélection du Parlement européen est prévue en juin 2009. C'est d'elle, ne l'oublions pas, que dépendra à son tour la désignation finale d'un responsable de l'exécutif communautaire pour la période 2009–2014. Le nom de Tony Blair a été avancé pour la présidence de l'Union européenne, à la suite de sa récente prestation parisienne devant les militants de l'UMP, à l'instigation de Nicolas Sarkozy, mais, pour autant, l'ancien Premier ministre britannique n'appartient pas à un Etat membre de la zone Euro. Au contraire, le Royaume-Uni brille surtout par les dérogations dont il bénéficie au sein de l'Europe en formation. La désignation de l'ancien Premier ministre de Sa Majesté peut, dans cet esprit, paraître paradoxale et demeure, en tout cas hypothétique. La répartition des postes clés de l'Union s'annonce, en fait, comme une tâche délicate, riche en conséquences pour l'avenir des équilibres esquissés à Lisbonne.

Ici et là, on attend donc essentiellement de la présidence française – au-delà des polémiques dont l'hexagone fait son miel à propos des tribulations élyséennes – qu'elle prenne pleinement *la mesure de ses responsabilités*, à un moment décisif du parcours de l'Union européenne.

Jean-Pierre GOUZY

JACQUES BLAMONT

« La France fait reposer officiellement sa doctrine de défense sur la dissuasion nucléaire conçue et mise en oeuvre dans un cadre strictement national, et c'est la raison pour laquelle elle n'accepte pas le constat auquel nous sommes parvenus, à savoir que la défense de l'Europe est assurée par l'OTAN. Sa dissuasion nucléaire, après la chute de la Soviétie, ne couvre plus qu'un risque résiduel, virtuel peut-on affirmer, alors qu'elle absorbe 20% de son budget de défense. Fossile de la guerre froide, elle ne peut rien devant la prolifération balistique de vingt-cinq nations ».

Introduction au siècle des menaces

Une présidence peut-elle sauver l'Europe ?

par Philippe MOREAU DEFARGES

Ce serait souhaitable, si le sauvetage s'imposait. Mais à vouloir trop bien faire ne risque-t-on pas de beaucoup défaire ?

Durant le deuxième semestre 2008, la France assumera la présidence de l'Union européenne (UE), plus exactement la présidence du Conseil de l'UE. Cette responsabilité est nécessaire mais limitée. La présidence a pour tâche essentielle d'organiser l'agenda ; si elle va plus loin, ses partenaires se rebellent ou traînent les pieds. De plus, durant le deuxième semestre, seuls les trois mois de l'automne sont « utiles ». Le défi n'en est pas moins important pour la France. Si le Traité de Lisbonne (13 décembre 2007) est ratifié en 2008, un nouvel équilibre institutionnel verra le jour dès 2009, avec un président stable pour le Conseil européen. La France doit donc clore avec brio et succès une phase de la construction européenne et faire que la nouvelle ère commence bien.

La France est de retour ou veut l'être, dit le président Nicolas Sarkozy rompant avec une France raidie dans ses dogmes sous Jacques Chirac. La France sarkozienne bouge, bouscule ses propres tabous, en nouant un réel dialogue avec le « diable » supranational incarné, la Commission européenne, en se montrant ouverte à d'éventuels élargissements (la Turquie mise de côté), enfin en ratifiant dès février 2008 le Traité de Lisbonne. Mais quelle vision de l'Europe cette « nouvelle » France a-t-elle ? Cette France garde beaucoup de cette désinvolture qui exaspère ses partenaires, par exemple en étirant, quoi que stipule le Pacte de stabilité, l'échéancier de rétablissement des équilibres financiers. Le pragmatisme sarkozien mêle gestes libéraux - ou « ultra-libéraux » selon la rhétorique parisienne - et jacobinisme interventionniste (hostilité avouée contre toute acquisition par des étrangers, même européens, des fleurons français, ainsi la très secouée Société générale). Habilité tactique ? Ou refus de s'interroger sur l'indispensable cohérence de toute action gouvernementale s'inscrivant dans la durée ?

Des occasions et des ambitions

Pour la présidence française, les débats se bousculent. Mais la présidence ne pèse que si les circonstances s'y prêtent ; le dossier doit être mûr, les gouvernements doivent avoir établi un terrain commun soit par une volonté authentique d'agir ensemble, soit – souvent - par épuisement et désir d'en finir. Parfois l'occasion fait le larron ou, plus clairement, les hasards de l'histoire ouvrent une « fenêtre d'opportunité » à une présidence qui aurait pu être quelconque : la France présidant les Communautés européennes durant l'automne 1989 – écroulement des démocraties populaires d'Europe orientale - et profitant de ce choc historique pour donner un coup d'accélérateur à l'unification monétaire et politique européenne.

- *La Politique agricole commune (PAC)*. Une mise à plat de la PAC doit être enclenchée lors de la présidence française du deuxième semestre 2008. Cet exercice a déjà eu plusieurs fois lieu, et la France n'est pas dans une position facile. Grande bénéficiaire de la PAC, la France n'ignore pas que cette politique, qui a dépassé les quarante ans, s'est irrémédiablement dégradée, même si elle a fait l'objet de nombreuses réformes. Mais que veut la France ? L'agriculture mondiale, du fait de la forte croissance de la demande, des innovations scientifico-techniques et de l'amplification de la concurrence, devient une « industrie » globalisée. Au sein de l'UE, ces mutations ont toutes les chances de durcir l'opposition enracinée entre ceux déterminés à utiliser cette révolution pour mettre fin au protectionnisme agricole (Royaume-Uni) et ceux (comme la France) attachés à sauver, malgré tout, la spécificité agricole européenne.

- *L'immigration*. Ce dossier concentre toutes les contradictions, toutes les équivoques de l'Europe et de ses États membres face à un enjeu pourtant capital et urgent. En ces années 2000, les Européens se rendent compte confusément que, du fait notamment de leur vieillissement, ils devront s'accommoder d'une immigration non négligeable. Or les politiques - Nicolas Sarkozy, Gordon Brown, Romano Prodi...-, loin d'expliquer cette problématique à leurs peuples, exaltent la préservation de la cohésion nationale. Comment espérer susciter une vraie prise de conscience dans un tel climat d'ambiguïté ou d'hypocrisie ? La présidence de l'Union européenne ou plutôt de ses mécanismes intergouvernementaux exige trop de prudence, trop de compromis pour que cette présidence dégage, avec une chance réelle de convaincre les autres, la « bonne » politique européenne de l'immigration !

- *L'énergie*. C'est une autre de ces « urgences » dont l'Europe unie discute depuis des décennies. Outre les divergences de philosophie des États membres, allant de la confiance dans le marché à l'attachement à la direction étatique - qui serait la seule capable d'une démarche stratégique -, le pavillon « énergie » couvre un nombre croissant de marchandises : rapports avec la Russie, retour du nucléai-

re civil, changement climatique... Ici, il s'agit d'organiser le ou les débats, de faire que des aspects particuliers (question russe, effervescence écologiste...) ne brouillent pas toute réflexion d'ensemble. L'organisation du débat est une mission typique d'une présidence de l'UE, mais six mois... ou trois mois, c'est bien bref pour débrouiller l'imbroglio !

- *Les fonds souverains.* Cet autre dossier majeur, très présent depuis le milieu des années 2000, peut s'imposer brutalement au Conseil durant la présidence française (ainsi un fonds souverain s'offrant pour soutenir très substantiellement... la Société générale). Les fonds souverains sont ces masses colossales de capitaux, accumulées par des États des pays émergents ; cet argent circule déjà, exploitant les occasions de s'investir (en 2007-2008, renflouement de banques frappées par la crise du marché immobilier américain). Les États européens les plus libéraux (en premier lieu, le Royaume-Uni, toujours en avance) prennent acte de cette nouvelle réalité, inhérente à l'appropriation du capitalisme par le Sud. La France, fidèle à elle-même, s'indigne contre ces prédateurs venant piller les richesses de l'Europe. Comme face à tous les autres enjeux de la mondialisation, les Européens demeurent profondément partagés, les uns convaincus que l'Europe n'a pas d'autre alternative que de jouer le jeu, d'autres dénonçant ce bouleversement des équilibres planétaires, il ne sera pas facile aux États de l'UE de se mettre d'accord sur une attitude commune vis-à-vis des fonds souverains, plusieurs réservant déjà le meilleur accueil à cet argent.

- *Les élargissements.* Si la ratification du Traité de Lisbonne se poursuit normalement en 2008, la question des futurs élargissements pourrait se faufiler dans les discussions de l'automne. Que faire notamment de l'ex-Yougoslavie ? L'affaire du Kosovo confirme que le chaudron des « micro-nationalismes » balkaniques bouillonne toujours. Les États-Unis ayant beaucoup de soucis ailleurs, il revient à l'UE d'installer cette zone perturbée dans la paix, le développement et la démocratie. L'UE est donc vouée à accueillir la mosaïque d'États de cette région, dès qu'ils se comporteront un peu moins mal. De toute manière la présidence de l'UE ne peut qu'ouvrir la discussion.

- *La défense.* La défense européenne ne saurait qu'avancer lentement. Les peuples européens, habitués à la paix, se sentent peu concernés. Pour les gouvernements, obsédés par leurs contraintes budgétaires, la défense s'offre comme un domaine où l'on peut faire des coupes sans déchaîner la rue. Enfin, la bonne vieille Alliance atlantique, même si elle ne se porte pas bien, est toujours là ! Dans ces conditions, la présidence de l'UE ne peut que rappeler que la défense doit demeurer une priorité de l'Union.

L'incertitude fondamentale

Or, sur toutes ces vastes perspectives, plane l'incertitude de la ratification du Traité de Lisbonne. Le processus est en principe sous contrôle. La très rétive France ne s'est-elle pas inclinée plutôt facilement ? Un seul des Vingt-Sept a recours à - horreur ! - un référendum (Irlande). De plus, qui n'a pas envie de mettre derrière soi cette interminable affaire de la « Constitution européenne », démarrée au moins depuis 2001 (mandat de Laeken) ? En même temps, le Traité de Lisbonne, lourd et maladroit, presque identique à l'infortuné Projet constitutionnel, fournit une cible idéale pour tous ceux qui veulent « se payer » l'Europe. Chaque gouvernement doit être très habile dans sa gestion de la ratification, la moindre maladresse pouvant virer au désastre. En politique, un jour, une semaine changent tout. Et il n'est pas possible d'exclure que, pour l'UE, l'automne 2008 renoue avec la désillusion de 2005. Tant que l'UE et ses peuples n'auront pas clarifié leurs dilemmes de fond (que doit et que veut être l'Union ? Comment peut-elle parvenir à être reconnue et ressentie comme démocratique ?), le débat européen risquera à tout moment de tourner à l'aigre.

Philippe MOREAU DEFARGES

ALAIN

« Résistance et obéissance, voilà les deux vertus du citoyen. Par l'obéissance il assure l'ordre ; par la résistance il assure la liberté. Et il est bien clair que l'ordre et la liberté ne sont point séparables, car le jeu des forces, c'est-à-dire la guerre privée à toute minute, n'enferme aucune liberté, c'est une vie animale, livrée à tous hasards ».

(Propos d'un Normand)

Union européenne et Méditerranée

par José Maria GIL-ROBLES

Un Méditerranéen, de la meilleure souche, expose ici avec clarté ce qui est farfelu dans l'idée de l'Union méditerranéenne et ce qu'on peut en extraire de raisonnable.

La présidence française du Conseil européen et du Conseil, tout court, de l'Union européenne approche. Elle arrive à un moment clé de notre traversée commune, avec l'achèvement de la ratification du Traité de Lisbonne (je préfère ne pas penser à un deuxième échec, heureusement improbable) et la préparation de sa mise en pratique, mais aussi avec pas mal de dossiers importants sur la table : révision de la politique agricole commune, « paquet » énergétique, crise financière et ses retombées économiques, révision de la structure du budget, relations euro-méditerranéennes... Je n'ai pas la prétention d'aborder tous ces sujets n'ayant ni l'espace ni la qualification nécessaires. Je me concentrerai sur le volet concernant la Méditerranée.

Ficelles et paquets

Qu'il me soit permis tout de même de dire quelques mots sur la préparation de la mise en vigueur du Traité de Lisbonne. Je souligne le mot « préparation », car le traité n'entrera en vigueur au mieux, que le 1er Janvier 2009, en même temps que la présidence suédoise. L'élection du président stable du Conseil européen n'aura donc pas lieu sous présidence française. Il faudra bien sûr beaucoup de contacts, voire de négociations préalables, sans oublier que ce n'est pas une élection isolée, car elle sera accompagnée de l'élection, au même moment, d'un Haut Représentant pour les Affaires étrangères et la sécurité pour un bref mandat d'un an, et suivie, après les élections au Parlement européen, de l'élection du Président de cette assemblée, du nouveau président de la Commission, et du nouveau Haut Représentant. La tentation de ficeler tout dans un même paquet sera forte, mais on ne peut pas oublier que le président de la Commission doit être élu, selon le texte du Traité, en tenant

compte du résultat des élections européennes. Si l'on veut à tout prix négocier l'ensemble ce serait peut-être mieux de retarder de quelques mois l'entrée en vigueur du Traité, en retenant simplement le dépôt des instruments de ratification.

Le Représentant permanent français auprès de l'UE, M. Sellal, a dit que la France a comme objectif de disposer d'un président du Conseil européen fort, d'un président de la Commission fort et d'un président du Parlement fort. C'est bien, mais sans oublier que leur rôle est très différent. Celui du président du Conseil européen - et a fortiori celui du président du Parlement - n'est pas de gouverner, mais de présider le fonctionnement d'un organe collectif et de dégager des consensus. La présidence de la Ve République n'est pas le modèle, mais plutôt la présidence de la IIIe République ou celles de l'Italie ou de l'Allemagne. Ses fonctions sont essentiellement représentatives, modératrices et arbitrales. S'il essaie d'empiéter sur le travail du président de la Commission ou du Haut Représentant, ce sera le désastre, une source de frictions ou de chocs dont l'Union n'a nullement besoin. Il faudrait donc choisir le Président du Conseil européen parmi les anciens présidents de République ou de Parlement, plutôt que parmi les anciens Premiers ministres.

Une « vue de l'esprit » : l'Union méditerranéenne

On pourrait estimer que l'initiative de constituer une Union méditerranéenne avec les pays du pourtour de cette mer est une idée brillante, mais en regardant de plus près, de grandes difficultés se font jour. En premier lieu, *la maladresse de la dénomination* : il aurait fallu au moins parler d'union euro-méditerranéenne, afin de ne pas exclure *a priori* les pays de l'UE qui ne sont pas riverains de cette mer et qui, pourtant, sont disposés à endosser autant de responsabilités dans cette région que les pays directement concernés (Merkel dixit). Il ne suffira pas, pour redresser cette maladresse, d'affirmer que l'initiative est ouverte à tous les pays européens qui voudront y prendre part. C'est l'Union européenne elle-même qui doit être partenaire.

Car la dénomination n'est pas seulement maladroite : elle cache une grave erreur de fond, car elle est inspirée par *l'idée bizarre* selon laquelle un certain nombre d'Etats membres de l'Union peuvent simultanément constituer d'autres unions avec des groupes de pays tiers.

Or, il n'en est rien. L'Union européenne n'est pas une simple organisation intergouvernementale ; elle est quelque chose de plus : une communauté progressivement resserrée qui a débouché, entre autres aspects non moins importants, sur une politique commerciale commune et une union économique et monétaire, ce qui rend impossible toute négociation nationale en ce domaine. Ni la France ni aucun autre des 27 pays membres n'ont les coudées franches ; seule l'UE en tant que telle peut agir. C'est ce qui explique la vive réaction des pays partisans d'une Union forte

(République Fédérale d'Allemagne en tête), et du groupe PPE-DE dans sa réunion à Chypre les 6 et 7 juillet derniers.

Mais les difficultés ne s'arrêtent pas là : j'en ajouterai deux autres qui ont déjà pesé lourdement pour le demi-échec (soyons charitables) du Processus de Barcelone. *Primo*, la Méditerranée est une mer, mais elle n'est pas un espace politique ni économique, loin de là. Les pires tensions et les régimes les plus différents existent dans son pourtour (il suffit de se rappeler Israël et la Palestine) ; il n'y a pas cette démocratie commune et cette économie de marché qui constituent le socle solide et incontournable de l'Union Européenne. *Secundo*, les pays tiers méditerranéens ont des ambitions autres que de constituer un ensemble uniforme avec l'Europe, ou même face à l'Europe ; chacun a ses objectifs et ils sont bien loin de coïncider. Ces difficultés et ces réactions expliquent que le projet initial semble être en voie de se réorienter vers quelque chose de plus faisable et, par là, de plus utile. Dans l'appel de Rome (20 décembre 2007) M.M. Prodi, Sarkozy et Zapatero ont commencé par la rhétorique, en exprimant la vocation de leurs pays à :

- réunir l'Europe et l'Afrique autour des pays riverains de la Méditerranée ;
- instituer un partenariat sur un pied d'égalité entre les pays du pourtour méditerranéen ;
- se faire le cœur et le moteur de la coopération en Méditerranée et pour la Méditerranée.

C'est beau, vraiment beau, mais *totalemment irréaliste !* Imaginez-vous que tous les pays d'Europe et d'Afrique, du Cap Nord au Cap de Bonne Espérance, vont graviter autour de la Méditerranée ?

Reposer les pieds sur terre

Sans doute les auteurs de l'appel s'aperçoivent qu'il convient aussi d'avoir les pieds sur terre et se rabattent sur des objectifs plus réalistes :

- rendre plus claires et visibles les actions que les différentes institutions développent en faveur de la Méditerranée ;
- ne pas se substituer à ce qui existe, mais le compléter, lui donner une impulsion supplémentaire ;
- ne pas interférer avec le processus de stabilisation et d'association déjà en cours pour les pays concernés ;
- ne pas interférer, non plus, avec les négociations en cours entre l'Union européenne et la Croatie d'une part, entre l'UE et la Turquie, de l'autre.

Animer, rassembler, revitaliser et gérer les multiples initiatives existantes avec une vue d'ensemble. C'est ce qu'il faut faire. Car les voies de coopération ne manquent pas : relations de l'UE avec l'Union du Maghreb Arabe, Processus de

Barcelone, Groupe de l'Olive (réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de Bulgarie, Chypre, Espagne, France, Italie, Grèce, Malte, Portugal, Roumanie et Slovénie), sans compter les accords bilatéraux et les activités spécifiques. Il y a tellement d'initiatives et de voies de coopération qu'elles empiètent inéluctablement les unes sur les autres. Faut-il une nouvelle Union pour ordonner tout cela ? Je m'en méfie, car on ne remplacerait probablement pas, on ajouterait un peu plus de bureaucratie. Et pourtant, il y a beaucoup à faire, en matière de tourisme, d'énergie, d'immigration, de lutte commune contre le terrorisme, de culture, d'éducation, d'environnement, etc..., et bien sûr en matière de relations économiques.

L'initiative française a eu le mérite de relancer le débat et de replacer les relations euro-méditerranéennes au centre de l'actualité. C'est loin d'être négligeable, mais ce n'est pas encore suffisant. La présidence française rendrait un grand service à l'Union européenne si, de concert avec la Commission, elle réussissait :

- à établir un cadre clair, permettant aux relations entre l'Union et les pays du pourtour méditerranéen de se développer dans l'ordre et la visibilité ;
- à préciser ce qui pourrait être un statut avancé d'association, qui se placerait dans l'espace existant entre la simple association et l'adhésion, avec la flexibilité nécessaire pour se développer jusqu'à partager tout sauf les institutions, en passant par les étapes nécessaires qui s'imposeront.

Le Maroc est déjà demandeur de ce statut avancé et pourrait ouvrir la voie pour les pays qui veulent une liaison étroite tout en conservant leurs propres systèmes sociaux, culturels et politiques. Ce qui pourrait être un jour le cas de la Turquie si la dérive islamiste persiste dans son élan.

L'Europe a grand besoin d'imagination et d'impulsion. Dans la Méditerranée aussi ; pourvu qu'on se place du point de vue de l'ensemble de l'Union et dans la perspective de la continuité.

José Maria GIL-ROBLES

Les présidences françaises : vues rétrospectives

par Pierre GERBET

Un connaisseur particulièrement averti de l'histoire européenne nous montre ici qu'une présidence trop « nationale » conduit à l'échec. Bon avertissement !

La présidence du Conseil des ministres joue un rôle essentiel dans le fonctionnement du système communautaire. Le président réunit le Conseil, de sa propre initiative ou à la demande d'un autre Etat membre ou de la Commission. Il fixe l'ordre du jour provisoire, fait procéder au vote s'il y a lieu, signe les actes adoptés. Il est assisté par le secrétariat général du Conseil. A travers ces fonctions procédurales, le président peut exercer une réelle influence sur la négociation entre les membres et dans les rapports avec la Commission et le Parlement. D'autant que la présidence ne se limite pas au Conseil dans ses différentes formations, mais s'étend également au Comité des représentants permanents et aux nombreux comités et groupes de travail qui assistent le Conseil. L'Etat qui préside ces différentes instances est ainsi en position de faire avancer le travail communautaire. Il doit, au début, présenter son programme au Parlement européen et ensuite s'efforcer de le réaliser.

La présidence des Communautés et de l'Union européenne est tournante, chaque Etat membre l'assurant semestriellement, par souci d'égalité en dépit des très grandes différences de poids économique et politique. Cette rotation a l'avantage de donner sa responsabilité à chaque Etat dans la construction de l'Europe, mais avantage qui est devenu de plus en plus relatif avec les présidences successives d'un même pays.

Chaque Etat, ayant ainsi sa responsabilité aux échelons successifs du processus décisionnel, tient à réussir sa présidence. Mais l'efficacité dépend de plusieurs facteurs. D'abord de la situation de l'Europe, si elle est en crise ou non ou si son développement est normal, si des difficultés particulières exigent une solution ; de l'attitude des différents pays membres prêts ou non à la conciliation. Ensuite la réussite exige, de la part de l'Etat chargé de la présidence, une personnalité forte, une situation intérieure favorable, des capacités administratives suffisantes et surtout la volonté de faire progresser l'Europe sans se retrancher derrière la défense des seuls intérêts nationaux.

En ce qui concerne la France, ses présidences, fréquentes dans les Communautés à six, avaient surtout pour objectifs la mise en place de la politique agricole commune et du tarif extérieur commun, en accord avec la Commission. Mais lorsque celle-ci présenta des propositions touchant à l'équilibre institutionnel, le général de Gaulle utilisa la présidence française du premier semestre 1965 pour donner un coup d'arrêt. Maurice Couve de Murville, qui présidait, refusa le 30 juin d'arrêter la pendule pour un « marathon » habituel, permettant de prolonger la discussion. Il leva la séance sine die en constatant le désaccord. Le lendemain 1er juillet, le gouvernement français ouvrait la crise de la « chaise vide » qui lui permettra de retarder pendant des années l'extension du vote majoritaire prévue par les traités.

Après le départ du général de Gaulle, qui rendait possible le début de l'élargissement des Communautés à la Grande-Bretagne et à d'autres Etats et une coopération politique intergouvernementale à côté du système communautaire, le président Pompidou estimait nécessaires des réunions de chefs d'Etat et de gouvernement pour discuter de ces problèmes nouveaux et faire avancer l'Europe. D'où les « sommets » de La Haye des 1^{er} et 2 décembre 1969 (élargissement, achèvement, approfondissement), de Paris 19-21 octobre 1972 (programme d'action en vue d'une union européenne), de Copenhague 14-15 décembre 1973 (énergie). La périodicité de ces réunions au sommet apparaissait souhaitable. Aussi le président Valéry Giscard d'Estaing mit-il à profit la présidence française du Conseil du second semestre 1974 pour réunir une conférence au sommet les 9-10 décembre à l'Élysée afin de discuter des problèmes économiques et surtout pour décider que les chefs d'Etat et de gouvernement se réuniraient trois fois par an en Conseil de la Communauté ainsi qu'au titre de la Coopération politique. Ces « Conseils européens » devaient s'en tenir aux grandes orientations. En fait, les questions difficiles à trancher au niveau du Conseil des ministres allaient de plus en plus être évoquées au Conseil européen, alourdissant ainsi son agenda. D'où la tendance des présidences successives, réserver pour « leur » Conseil européen leurs propositions les plus importantes ou spectaculaires.

1979

Pendant la présidence française du premier semestre 1979 est entré en vigueur le Système monétaire européen, fruit de l'étroite coopération entre le président Giscard d'Estaing et le chancelier Helmut Schmidt. C'est à un véritable « dépannage » des Communautés qu'a su procéder le président François Mitterrand pendant la présidence française du premier semestre 1984. Il s'engagea personnellement, avec ténacité, en multipliant les contacts avec ses partenaires et avec l'appui de la Commission, à résoudre les conflits survenus depuis 1979 de façon à présenter et faire adopter au Conseil européen de Fontainebleau les 25-26 juin, un programme cohérent permettant un accord politique d'ensemble. Les ressources communautaires étaient augmentées par l'élévation de 1% à 1,4% du taux plafond de prélèvement sur la TVA. La France acceptait en compensation un début

de réforme de la politique agricole commune (quotas laitiers) et la fixation de la « ristourne » exigée par la Grande-Bretagne aux deux tiers de l'écart entre ses paiements au titre de la TVA, et ses recettes en provenance du budget communautaire. Le problème budgétaire étant réglé, le Conseil s'engagea à donner à l'économie européenne une impulsion comparable à celle que lui avait apportée la mise en chantier de l'Union douanière, les objectifs étant la convergence des politiques économiques, l'achèvement du marché intérieur, le développement du potentiel scientifique et technique. Deux comités furent créés pour étudier les modalités, l'un sur l'Europe des citoyens, l'autre sur les questions institutionnelles. A cet égard François Mitterrand s'était rendu le 24 mai devant le Parlement européen et avait approuvé l'inspiration du projet Spinelli d'Union européenne adopté par l'Assemblée le 14 février précédent. La voie allait s'ouvrir pour la révision des traités fondateurs.

1989

Au second semestre 1989, la présidence française travailla très efficacement à la préparation du traité sur l'Union européenne pour la création d'un groupe de haut niveau chargé d'étudier le rapport Delors sur l'Union économique et monétaire réunissant, pour chaque pays, un représentant de l'Economie et des Finances et un autre des Affaires étrangères. Ce groupe présidé par Elisabeth Guigou, travailla particulièrement sur le parallélisme entre l'économie et la monnaie et sur l'application du principe de subsidiarité. Le Conseil européen de Strasbourg des 8-9 décembre a été dominé par la volonté du chancelier Helmut Kohl de mettre en route l'Union économique et monétaire à partir du 1er juillet 1990, décision prise à la majorité en raison de l'opposition britannique, mais le président Mitterrand put mettre l'accent sur les aspects sociaux et faire adopter la Charte communautaire des droits sociaux des travailleurs avec les programmes d'action présentés par la Commission, décision prise à la majorité pour passer outre à l'opposition sarcastique de Margaret Thatcher.

1995

La présidence française du premier semestre 1995 s'est déroulée dans des circonstances particulières. C'était la fin du règne de François Mitterrand affaibli par la maladie. Jacques Chirac, élu président de la République le 7 mai et prenant ses fonctions le 17 mai, n'avait guère de temps devant lui. Surtout c'était le moins « européen » des présidents français. Il se disait lui-même « pragmatique ». Il s'était déclaré contre la monnaie unique en 1990 et avait promis un référendum sur ce sujet s'il était élu président. Il avait voté sans enthousiasme pour le traité de Maastricht, comprenant qu'une attitude d'opposition aurait compromis ses ambitions présidentielles. Au pouvoir, il fera appliquer la mise en œuvre de la monnaie unique, tout en revendiquant pour un Français la présidence de la Banque centrale européenne. Au total, Jacques Chirac doit s'accommoder d'une construction européenne qu'il avait critiquée en donnant la priorité aux intérêts français. Toutefois il veut que l'Europe s'affirme, sous l'impulsion de la France, dans le domaine de la politique étrangère et de la capacité militaire. L'Union de l'Europe occidentale, qui devait être le « bras armé » de l'union européenne, était insuffisante et la situation s'aggravant en Bosnie, la Forpronu

ne pouvant s'opposer aux attaques serbes, Chirac propose le 3 juin la création d'une Force d'intervention rapide. Mais le Conseil européen de Cannes (26-27 juin) qui confirme l'engagement d'instituer la monnaie commune au 1er janvier 1999, s'en tient à une simple proposition de médiation en Bosnie, qui n'a aucune chance d'être acceptée. Toutefois, le 3 juin, à l'initiative de la France et de la Grande-Bretagne est décidée la création d'une Force multinationale de réaction rapide destinée à appuyer les Casques bleus de l'ONU en Bosnie qui interviendra à partir des jours suivants. C'est la première avancée vers la création d'une capacité militaire des Européens. Mais, Chirac suscite l'irritation de ses partenaires en annonçant, le 13 juin, la reprise des essais nucléaires français dans le Pacifique.

2000

La présidence française du deuxième semestre 2000 a des caractéristiques très différentes. Cette fois, Jacques Chirac peut la préparer à l'avance. Le problème à résoudre est celui de l'adaptation des institutions de l'Union à l'élargissement prévu de 15 à 27 pays membres. La conférence n'a pas pu aboutir, c'est le Conseil européen de Nice qui doit trouver une solution. Elle est attendue et le président français est déterminé à aboutir quitte à bousculer ses partenaires. Il réunit un Conseil européen informel à Biarritz les 13-14 octobre, sans résultats. Le Conseil de Nice, ouvert le 7 décembre, adopte des décisions importantes : approbation du rapport sur la Politique européenne de sécurité et de défense, adoption de l'Agenda social demandé par le Premier ministre Lionel Jospin, adoption du statut de la société anonyme européenne en panne depuis 30 ans, création d'une Autorité européenne de la sécurité alimentaire (suite à la maladie de la « vache folle »), renforcement de l'Espace de liberté, de sécurité et de justice. Mais, sur les institutions, les intérêts nationaux s'affrontent : Chirac veut maintenir la parité France-Allemagne en dépit de la réunification de celle-ci, l'Espagne et la Pologne veulent être considérées comme des « grands », les petits pays se méfient des grands et veulent être présents à la Commission qui deviendra pléthorique. Le président Chirac s'énerve. Le Conseil s'achève le 11 décembre à 4 heures 30 du matin après des affrontements brutaux et dans la fatigue générale. Le traité de Nice ne pourra être signé que le 26 février 2001, sa rédaction étant retardée par la complexité mathématique des mécanismes de décision du Conseil. Le président Chirac le présenta le 11 décembre au Parlement européen en se félicitant que ce laborieux compromis rende possible le nouvel élargissement, mais il est vivement critiqué par les parlementaires qui adoptent le 14 décembre une résolution déplorant que « les gouvernements aient fait passer leurs intérêts nationaux à court terme avant les intérêts de l'Union ». Par la suite, Jacques Chirac appuiera l'idée de constitution européenne et les efforts de la Convention sur l'avenir de l'Europe, signera le traité constitutionnel, mais ne se mettra pas en mesure de gagner le référendum.

Pierre GERBET

Pierre Gerbet est l'auteur d'un ouvrage fondamental sur *La Construction de l'Europe* qui vient d'être réédité pour la 4^{ème} fois aux éditions Armand Colin

Ce que j'attends de la présidence française

par Christopher JOHNSON

Un observateur britannique, fort avisé et bien informé, trace la « feuille de route » de la présidence française. Avec optimisme et avec, au fond, beaucoup de confiance dans l'habileté des négociateurs français. Rafrâichissant !

Le timing de la présidence française pourrait s'avérer un cadeau empoisonné. La présidence aurait pu offrir à la France les moyens de rétablir son hégémonie en Europe, mais les dossiers à régler remettent en question plusieurs politiques auxquelles ce pays est toujours attaché. Le président Sarkozy sera obligé de choisir être la réforme et le *statu quo*, dans le domaine européen aussi bien que dans l'espace national.

Dans le deuxième semestre de 2008, la présidence devra choisir un président – non du Conseil européen, mais de l'Union même. Le nom de M. Blair a été avancé, y compris par lui-même, mais son bilan, sur l'Iraq et sur l'entrée de la Grande-Bretagne à l'euro, crée peu de confiance dans les milieux europhiles. Si nos partenaires européens boudent M. Blair, son successeur, M. Brown, sera soulagé, car il ne sera pas appelé à appuyer un rival qu'il préfère écarter plus loin, c'est-à-dire dans le marasme du Moyen-Orient.

D'autres questions de ménage européen se posent, surtout la ratification du Traité constitutionnel de Lisbonne par les 12 pays sur 27 qui ne l'ont pas encore achevée, avant l'échéance des élections européennes de 2009. Un certain nombre de pays feront leur devoir sans doute sous la présidence slovénienne du premier semestre, mais il y aura des traînards. La plupart ont choisi la voie d'un vote parlementaire, mais l'Irlande est obligée par sa Constitution de tenir un référendum. Le Danemark, les Pays-Bas, et la Grande-Bretagne prévoient un vote parlementaire, malgré la demande populaire d'un référendum. Le cas britannique est particulièrement difficile. Le gouvernement travailliste avait promis un référendum aux élections de 2005, mais il a préféré la voie parlementaire devant la certitude de perdre le réfé-

rendum. L'opposition conservatrice continue à promettre un référendum si elle est réélue, mais sera dans une situation difficile si le traité est ratifié par le Parlement d'ici-là.

La ville de Lisbonne a donné son nom aussi à une stratégie économique il y a dix ans, qui n'avait pas donné les résultats prévus aux temps de la prospérité, mais deviendra encore plus aléatoire devant le ralentissement de l'économie mondiale en 2008. Le Conseil européen de mars reverra la stratégie, dont l'exécution demandera un effort spécial par la présidence française. Il faudra sans doute mettre en valeur les buts qualitatifs plutôt que les cibles quantitatives, dont la performance dépend trop du point de départ de chaque pays. Les quatre buts sont tous sujets de réformes aussi bien en France que dans l'Europe entière, et ils constituent un ordre du jour digne du président Sarkozy.

D'abord, la recherche et l'innovation, où l'Europe traîne loin derrière les États-Unis. Deuxièmement, la compétitivité économique, qui est rendue plus difficile par la perte de vitesse de l'économie mondiale. La France s'acharne à accroître la compétition à l'intérieur du pays, mais affiche un certain protectionnisme envers les échanges trans-frontaliers. Le bilan de la mondialisation est grosso modo bénéfique, y compris pour les grandes sociétés françaises qui se délocalisent par leurs investissements directs à l'étranger. Troisièmement, l'adaptation du marché du travail aux défis démographiques. La France poursuit le même chemin que ses partenaires, mais plus lentement. Il s'agit de mobiliser la population inactive en créant de nouveaux emplois, et de retarder l'âge de la retraite pour alléger le fardeau des pensions. Enfin, il faut lier ensemble la politique énergétique et la politique du climat à l'échelle européenne de sorte que les conditions de la concurrence, s'agissant en particulier du carbone, soient harmonisées.

Dans ce contexte, la revue de la politique agricole commune prévue pendant la présidence française prend une nouvelle envergure. La PAC, qui avait été conçue comme une réponse aux excédents et aux prix déprimés, doit faire demi-tour en face des pénuries de produits agricoles et de l'élévation de leur prix. Les contingents de production doivent être partout relevés, transférés entre pays, et en fin de compte supprimés. Les subventions peuvent être limitées aux petits paysans, et les prix libérés. La France aura la possibilité de démontrer sa capacité de s'adapter à une agriculture mondialisée, au lieu de se cantonner dans un labyrinthe de privilèges périmés.

En ce qui concerne les relations extérieures de l'Europe, la présidence donnera à M. Sarkozy toutes les chances d'approfondir sa lune de miel avec les États-Unis. L'Europe doit relancer les négociations de Doha sur le commerce international, et montrer par son exemple aux candidats présidentiels américains que le protection-

nisme n'est plus une solution pour les problèmes économiques. L'élargissement de l'Union européenne ne sera jamais fini. La France et ses partenaires ont le devoir de mener le Kosovo et les autres pays des Balkans vers l'entrée dans l'Union. La Turquie reste un problème pour le moyen terme. Les Anglais et les Français peuvent mettre de côté leurs divergences sur la Turquie pour le moment, pour collaborer dans d'autres domaines plus actuels pendant le deuxième semestre de 2008.

Christopher JOHNSON

lider et d'être mieux acceptées par les citoyens européens.

Quelle Europe pour la présidence française ?

par Hans STARK

L'auteur exprime le point de vue allemand d'une manière très claire vis-à-vis des projets de la France. Beaucoup de concordances, mais attention à « mare nostrum » !

Les présidences françaises ont traditionnellement servi de miroir pour mesurer le degré d'entente – ou bien de mésentente – entre dirigeants français et allemands à propos de la construction européenne. En effet, si certaines présidences européennes de la France ont permis à Paris et Bonn ou Berlin de faire avancer ensemble les dossiers communautaires – on pense notamment à celles de 1984 et de 1989 sous François Mitterrand, d'autres ont vu les dirigeants français et allemands se déchirer en public. Ceci fut notamment le cas en 2000 et tout particulièrement au sommet de Nice.

La présidence française de 2008 semble, a priori, s'ouvrir dans un climat apaisé qui doit tout à la persévérance d'Angela Merkel qui a su sauver l'essentiel du traité constitutionnel et au talent de Nicolas Sarkozy qui a su gommer les différences idéologiques entre adversaires et partisans d'une Europe intégrée grâce à cette formule magique de « traité simplifié ». Si celui-ci parvient à surmonter les obstacles du processus de ratification dans les 27 États membres, on pourra considérer que le chantier de la réforme institutionnelle, ouvert à Maastricht, se refermera pour un certain temps ce qui permettra aux institutions européennes réformées de se consolider et d'être mieux acceptées par les citoyens européens.

Quatre priorités et trois concordances

Mais si le débat institutionnel est clos, les politiques européennes nécessitent sans cesse d'être repensées et relancées. En témoignent les quatre priorités identifiées par le Président de la République, à savoir l'immigration, l'énergie, l'environnement et la politique de sécurité et de défense. Il s'agit de quatre enjeux majeurs qui reflètent des sensibilités identiques, en France comme en Allemagne. Berlin, à l'instar de Paris, est défavorable à une politique de régularisations massives comme le pratiquent parfois certains partenaires européens sous la pression, il est vrai, de l'immigration clandestine. Une harmonisation des régimes d'asile et de la politique d'immigration s'impose donc et les Allemands, particulièrement concernés par l'ouverture des frontières à l'Est, se réjouissent des initiatives françaises prises dans ce domaine. De même, les deux pays estiment chacun que l'Union européenne a besoin d'une sécurité accrue en matière d'approvisionnements énergétiques et notamment en ce qui concerne le partenariat énergétique avec la Russie. Des divergences en revanche persistent quant à l'évaluation du rôle du nucléaire. La France, contrairement à l'Allemagne, considère que le nucléaire a une place de tout premier choix dans la lutte contre le changement climatique, alors que l'Allemagne s'apprête à sortir du nucléaire d'ici quelques années. Mais ce désaccord n'empêche nullement la Chancellerie et l'Élysée d'accorder une importance toute particulière à cette question. Les deux pays défendent aussi le même point de vue quant à la nécessité de réduire les gaz à effet de serre et de parvenir à un accord post-Kyoto. Cette question, liée à la protection de l'environnement avait fait partie des priorités de la présidence allemande de 2007 et c'est donc tout naturellement que la République fédérale se réjouit du fait que l'environnement fasse partie aussi des priorités françaises.

Enfin, l'Allemagne ne peut voir que d'un bon œil la volonté française de rendre l'action de l'UE plus efficace en matière de sécurité et de défense. 10 ans après le sommet franco-britannique de Saint-Malo, la PESD doit en effet faire l'objet d'une révision et d'un programme d'action plus cohérent. Par ailleurs, le rapprochement franco-américain et le retour probable de la France dans le système militaire intégré de l'OTAN permettront de concevoir une relance de la PESD, sans que celle-ci ne ravive les vieilles tensions transatlantiques et à propos desquelles les Français et les Allemands se sont toujours opposés. Reste à savoir si la France parvient à faire accepter par ses partenaires, et notamment par l'Allemagne, une augmentation substantielle du budget consacré à la défense européenne, notamment dans un contexte économique marqué par un certain ralentissement. Il n'en reste pas moins que la France affiche des ambitions en matière de politique étrangère et de sécurité européenne qui reflètent en très grande partie les orientations allemandes dans ce domaine.

Et si l'Union méditerranéenne créait la désunion

Des quatre priorités françaises pour l'UE, aucune ne se heurte donc à une fin de non-recevoir de la part des Allemands – si l'on fait abstraction d'un dernier point qui n'est pas directement lié aux quatre priorités, mais qui s'y rattache néanmoins. En effet, afin de rendre son programme d'action plus cohérent en matière de politique étrangère et de sécurité, la France préconise depuis plusieurs mois de renforcer le dialogue avec ses voisins du sud dans le cadre d'une Union méditerranéenne. Ce projet a provoqué de très vives critiques outre-Rhin. D'abord, les Allemands relèvent une absence totale d'unité et d'orientations communes entre les pays tiers méditerranéens, qui ne coopèrent que très faiblement entre eux, dont les échanges commerciaux sont insignifiants et qui sont séparés par de nombreuses divergences et fractures de nature géopolitique, religieuse et historique. Mais surtout, dans la mesure où la France a semblé envisager une « Union méditerranéenne » financée par l'Union européenne, mais fermée aux pays membres non riverains de la Méditerranée, Berlin a estimé qu'il était injuste d'exclure de ce projet des pays comme la Grande-Bretagne ou l'Allemagne, des pays qui ont soit une longue tradition de coopération politique avec cette région, soit de nombreux liens, de nature commerciale ou financière. Et que dire de la cohérence de la politique d'immigration ou de la politique de sécurité de l'Union européenne, si celle-ci n'est pas impliquée dans sa totalité dans le projet français. Enfin, du point de vue d'Angela Merkel, le projet français est même dangereux, dans la mesure où il risque de provoquer une désintégration du noyau de l'UE avec une Allemagne attirée par les pays de l'Europe centrale et orientale et une France absorbée par les problèmes du sud de la Méditerranée.

Un tel scénario, lourd de risques pour l'avenir de la coopération franco-allemande, sonnerait le glas de la PESC, de la PESD, voire peut-être même de l'espace Schengen. Face aux protestations allemandes, la France s'efforce de rassurer ses partenaires. Il ne s'agirait pas de créer une institution nouvelle, ni de remplacer le processus de Barcelone, mais de compléter ce dernier. Les pays membres de l'UE non riverains de la Méditerranée ne seraient pas exclus, mais « associés ». Reste que de nombreuses questions se posent encore, notamment quant à la portée politique de ce projet. Reste enfin que les divergences qu'il suscite de part et d'autre du Rhin risquent de faire de l'ombre aux « autres » priorités de la présidence française, des priorités jugées favorables en Allemagne.

Hans STARK

Le Rhin qui unit au lieu de séparer

par Nicole FONTAINE

L'ancienne présidente du Parlement européen insiste sur l'importance de la relation franco-allemande, sachant qu'une grave distorsion dans celle-ci conduit à la destruction de l'unité européenne.

La qualité de la relation entre la France et l'Allemagne a été déterminante dans le dynamisme de la construction européenne tout au long du processus historique que le traité de Rome a initié en 1957. C'est un lieu commun de le rappeler. Elle le reste toujours, en dépit du fait que l'Europe unie soit passée de six Etats membres fondateurs à vingt-sept. Qu'en est-il cependant de l'état de cette relation en ce début d'année 2008, marqué par la perspective de la relance institutionnelle de l'Europe que le traité de Lisbonne va permettre, et par la préparation, par la France, de sa présidence semestrielle de l'Union, à compter du 1^{er} juillet ?

Partenaires pour la paix

Il n'est pas inutile de rappeler, en préalable, les caractéristiques de cette relation singulière qui s'est instaurée, dans une approche visionnaire, dès la fin des déchirements fratricides de la Seconde Guerre mondiale. La plus fondamentale a été la reconnaissance, jamais remise en cause depuis, de l'autre *comme partenaire*, et non plus comme ennemi, récent ou potentiel, sur la base de valeurs devenues communes : la paix plutôt que la vengeance, la coopération plutôt que l'individualisme, la solidarité plutôt que l'égoïsme national, l'union plutôt que la division. Le fait que cette relation ait commencé par la mise en commun au service de la paix et du progrès partagé, des ressources stratégiques du charbon et de l'acier, qui avaient mobilisé dans des buts de mort et de destruction, les efforts de guerre, a eu une forte portée symbolique. Il la conserve, même si le temps qui passe l'efface peu à peu, inévitablement, dans la mentalité des nouvelles générations pour lesquelles la paix en Europe est naturelle.

Il faut ajouter, et c'est important dans le contexte de l'Union élargie, que *cette relation n'a jamais été de caractère exclusif* : elle s'est construite dans la perspective et dans le but de l'intégration et de l'unification de tout le continent européen. C'est pour

cela qu'elle a toujours été bien acceptée, et même souhaitée, par les autres partenaires de l'Union. Elle a constamment transcendé et continue de transcender les clivages que les alternances politiques dans les deux pays auraient pu aggraver. Il suffit de rappeler les relations entre le président Giscard d'Estaing et le chancelier Schmidt, ou celles entre le président Mitterrand et le chancelier Kohl, pour ne citer qu'eux.

Elle a surtout pris appui sur de grands projets en vue desquels les deux pays ont su entraîner toute l'Europe, tels que la monnaie unique, dont les prémices ont été posés par le couple Giscard d'Estaing/Schmidt, ou l'Eurocorps, proposé par le couple Mitterrand/Kohl. D'autres initiatives de caractère plus bilatéral ont été multipliées, telles que l'OFAJE, la fondation franco-allemande, le CERFA, les réunions communes régulières de conseils des ministres, l'échange de conseillers ministériels permanents, etc. A cela s'ajoute naturellement, de grands projets industriels dans lesquels les deux pays ont pris ensemble une part prépondérante, tel qu'Airbus.

Des tensions naturelles

Comme dans tous les couples, la relation franco-allemande a connu ses crises passagères, sur lesquelles les médias ont longuement épilogué, en parlant de mariage de raison plus que de cœur. Lors de la chute du mur de Berlin, le risque d'une dissociation, sous l'effet de la menace soviétique qui demeurait imprévisible, a été rapidement écarté, grâce précisément à la relation forte entre les deux chefs d'Etat. Mais il y eut, dans la période récente, la relative stagnation de grands projets mobilisateurs pendant les mandats de Jacques Chirac et de Gerhard Schröder, alors que l'Union perdait peu à peu la faveur des citoyens, et surtout, naturellement, le choc du non français au référendum sur le projet de constitution.

Aujourd'hui, il n'est pas surprenant que des tensions ou des irritations demeurent, mais la plupart relèvent davantage du manque de concertation préalable que de divergences de fond. Elles peuvent tenir à la *maladresse d'effets d'annonce*, comme pour le projet d'Union méditerranéenne, ou à la perception de la tentation d'appropriation, comme dans le cas de la libération des infirmières bulgares, ou à la difficulté de partager les responsabilités et les intérêts, comme dans le cas d'EADS.

Elles peuvent aussi être plus profondes. C'est le cas de la question de l'indépendance de la BCE, dont l'Allemagne avait fait la condition sine qua non pour accepter l'abandon du mark, mais dont l'assouplissement arrangerait bien la France en période de déficit budgétaire chronique. Même si l'Allemagne finit aujourd'hui par estimer que le taux de change de l'euro face au dollar est trop élevé et lui devient préjudiciable, elle reste hostile à un gouvernement économique de l'Europe, et maintient que la mission première de la BCE est de lutter contre l'inflation. En matière d'équilibre budgétaire, et parce qu'elle a fait les efforts nécessaires de réforme, elle s'irrite que la France

n'agisse pas de même et n'envisage un retour à l'équilibre qu'à l'échéance lointaine de 2012, celle de 2010, qui est vaguement promise, étant tellement conditionnelle que personne n'y croit sérieusement. Sur la question du projet d'Union méditerranéenne, l'Allemagne, outre le risque de concurrence avec ce qui existe, craint que ne s'installe une frontière qui se matérialiserait de part et d'autre du Rhin : d'un côté les pays tournés vers l'Est et de l'autre, les pays tournés vers la Méditerranée.

Raisons des divergences

Sur un certain nombre de sujets d'actualité, les approches divergent, pour des raisons culturelles, constitutionnelles ou de méthode :

C'est le cas des missions d'interventions de paix de l'Union européenne hors de son espace géographique : en raison du passé très lourd qui est à l'origine de la Constitution qui régit la nouvelle Allemagne, toute mission extérieure de la Bundeswehr est soumise à un mandat du Bundestag, qui doit être renouvelé tous les ans, alors que l'opinion publique reste largement défavorable à de telles interventions, y compris dans des pays comme l'Afghanistan où la lutte contre le terrorisme est d'une évidence totale pour l'ensemble du monde, et donc de l'Europe.

S'agissant des nouveaux pays indépendants des Balkans occidentaux, pour des raisons historiques que chacun connaît, l'Allemagne est favorable à leur intégration rapide au sein de l'Union européenne. Pour la France, cette adhésion est naturellement à prévoir, mais elle ne saurait être mécanique.

Il y a bien sûr les conflits nationaux d'intérêt en matière industrielle, dans le domaine de l'aérospatiale, entre Siemens et Alstom, ou celui de l'industrie automobile pour la mise en œuvre équilibrée des objectifs de réduction des émissions de CO₂, ou celui de l'énergie nucléaire civile, dans la mesure où un retour du débat interne en Allemagne serait de nature à fragiliser la grande coalition gouvernementale actuelle.

En matière de concurrence intracommunautaire, l'Allemagne est plus offensive, et estime que c'est aux entreprises de s'organiser, alors que la France est plus protectionniste. On l'a vu notamment dans le débat sur l'adoption de la directive postale qui doit totalement libéraliser ce secteur.

Ces divergences, plus ou moins profondes ou circonstanciées, ne sauraient occulter *la part plus importante des convergences de vues*. Sur la Turquie, les chefs d'Etat sont sur la même longueur d'onde et se réfèrent à une conception identique de l'Europe : le partenariat privilégié plutôt que l'adhésion pleine et entière. Sur la politique d'immigration ou sur la défense, qui seront deux priorités de la présidence française, il en est de même. Mais, par-dessus tout, les deux pays sont en harmonie pour considérer que la ratification du traité de Lisbonne, qui fera sortir l'Europe de l'impasse institu-

tionnelle dans laquelle l'avait plongée l'échec du projet de constitution, doit être le ressort d'une relance très dynamique de l'Union européenne, dans tous les domaines.

Lors de la présidence française de l'Union, il importera de *ne pas gâcher cette chance* par des comportements d'appropriation indue, de mises devant le fait accompli, d'effets d'annonces non concertés, qui alimenteraient la critique d'une arrogance trop souvent prêtée, à tort ou à raison, à la France.

Alors, la relation franco-allemande pourra être à nouveau le moteur d'une nouvelle impulsion susceptible de ranimer la foi de nos concitoyens dans une construction européenne plus essentielle que jamais.

Nicole FONTAINE

AU PEUPLE ALLEMAND
(MESSAGE RÉDIGÉ SUR LE FRONT EN 1916)

« Voici donc la situation : deux peuples de bonne foi combattent pour l'honneur, pour leur indépendance, et il semble de bonne foi, que chacun d'eux représente quelque chose d'unique dans l'histoire de la Justice. C'est même pour cela qu'ils se battent si bien.

Cette guerre unique dans l'histoire ne peut se terminer comme d'autres guerres par un coup de force ou par un abus de force quelconque. Qu'avons-nous donc à attendre des événements militaires ? Réellement, nous ne demandons pas autre chose que d'être respectés et nous ne croyons pas que vous demandiez réellement autre chose. Après deux ans de guerre, on peut dire ces choses-là ».

Alain, Aux tranchées, 1916

Le Traité de Lisbonne : progrès et déceptions

par Jacques MALLET

La partie, c'est-à-dire la survie de l'Union européenne, n'est pas gagnée. La mission principale de la présidence française consiste à convaincre les plus réticents, notamment la Grande-Bretagne, de ratifier ce compromis. Une responsabilité écrasante au service de laquelle il faudra déployer un tact extrême et une ouverture d'esprit exceptionnelle face aux susceptibilités des différents peuples de notre continent. Du succès (ou de l'échec) de cette mission dépendra le jugement que prononcera l'Histoire sur ces six mois décisifs.

La France vient de ratifier le 7 février le traité de Lisbonne par la voie parlementaire après une révision de sa Constitution. C'est un événement important. Il marque la rupture avec le non du 29 mai 2005. Il donne un nouvel élan au traité qui, après le rejet du projet de Constitution, porte aujourd'hui les chances d'avenir de l'Union européenne.

L'événement serait passé inaperçu sans la déclaration télévisée du président de la République saluant à cette occasion le « succès » de sa politique. Ce silence surprenant de la presse et des médias a intrigué à juste titre Alain Duhamel. *La Croix* est le seul journal qui ait bien rempli sa mission d'information et d'explication. Pourquoi ? Les esprits étaient ailleurs : la préparation des élections municipales, les difficultés économiques et sociales, les controverses autour de Nicolas Sarkozy.

Un débat de qualité mais sans visibilité populaire

Le débat de grande qualité, préparé par d'excellents rapports, qui s'est déroulé à l'Assemblée nationale et au Sénat, a été dominé par deux problèmes. D'abord les lamentables divisions des socialistes. Les « nonistes » y sont à peu près les mêmes qu'en 2005 à quelques conversions près. Ce parti, traditionnellement européen, s'est divisé en trois camps : celui du « oui » tout de même le plus nombreux, celui du « non » dominé par Emmanuelli et Mélenchon et inspiré par Fabius, principal champion du « non » en 2005, inventeur de l'illusoire « plan B », dont la stratégie politique avait pour but de faire de lui de leader de toute la gauche. Et celui de l'abstention.

L'abstention a été préconisée pour d'autres raisons : le choix fait par Sarkozy, principal initiateur du « traité simplifié », de la voie parlementaire plutôt que du référendum. Ce qui avait été « défait » par le peuple ne pouvait être « refait », disait-on, que par le peuple.

C'est là un argument fort mais il ne nous paraît pas convaincant.

D'abord parce que le traité signé à Lisbonne le 13 décembre n'est pas un projet de Constitution ou de traité constitutionnel, une copie conforme de celui-ci, même s'il reprend beaucoup de ses éléments.

Ensuite parce que, échaudés par le vote négatif des Français du 29 mai, nos partenaires n'ont accepté de négocier un nouveau traité que dans la mesure où on ne prendrait pas le risque pour son approbation d'un nouveau référendum. C'est le choix annoncé dès le départ par le président de la République, qui ne pouvait surprendre personne et rassurait beaucoup de monde en Europe.

Enfin parce que la ratification par le Parlement est, au terme de notre Constitution, (article 53), la voie normale pour l'approbation des traités. On ne peut qualifier cette procédure d'anti-démocratique à moins de verser dans un anti-parlementarisme suspect. La démocratie représentative n'est pas moins démocratique que la démocratie directe.

Il est clair, au surplus, que ce traité dit « simplifié » – réunissant deux traités dans une même enveloppe il est en fait compliqué, plus long que le précédent et donc de nature à décourager la bonne volonté des citoyens. Les électeurs risquaient de voter sur le « pouvoir d'achat » et non sur l'Europe à l'occasion d'un nouveau référendum. Et un nouveau « non » français aurait cassé ou enlisé l'Europe au moins pour une génération. Qui plus est l'annonce d'un nouveau référendum en France aurait entraîné inévitablement un référendum au Royaume-Uni et, selon toute probabilité, un « non » britannique au traité. Ceux qui voulaient voter « non » par attachement au référendum étaient-ils sincères ou désireux en réalité de voir le traité rejeté ? N'était-ce pas pour certains un prétexte justifiant un refus ? Il est inutile de rappeler que le traité de Lisbonne ne pourra entrer en vigueur que s'il est ratifié par tous les Etats membres et en Irlande par la voie d'un référendum imposé par la Constitution, ailleurs par la voie parlementaire.

Cela dit, il reste que l'Europe, si peu expliquée aux concitoyens et parfois accusée par notre gouvernement d'être responsable de beaucoup de nos maux, n'a pas aujourd'hui de visibilité populaire. C'est là un problème grave dont il serait grand temps de se préoccuper tant dans notre politique d'information qu'à l'école, voire dans les universités. Les nouvelles technologies, qui permettent d'informer rapidement les citoyens, le font déjà, comme beaucoup d'associations. Et le nouveau traité facilitera cette pédagogie. La tâche sera plus aisée si les choix de l'Europe sont

plus clairs et les visages de ses dirigeants plus visibles. Le rôle croissant du Parlement européen, et l'association plus étroite des Parlements nationaux, à laquelle va contribuer le traité de Lisbonne, ouvrent à cet égard de nouvelles possibilités.

Les apports essentiels du traité de Lisbonne

Après ces quelques considérations préliminaires venons-en à l'essentiel : la substance et les apports du traité de Lisbonne puis les perspectives nouvelles qu'il va ou peut ouvrir demain à l'Union européenne. Rappelons d'abord les circonstances qui ont conduit à la négociation d'un nouveau traité. Après le « non » des Français et des Hollandais au projet de constitution européenne – élaborée par une « Convention » présidée par Valéry Giscard d'Estaing – rejet exprimé, rappelons-le, à une forte majorité de plus de 55% les dirigeants européens se trouvaient devant un choix difficile : ou bien en rester au calamiteux traité de Nice – ce qui dans une Europe de 27 membres ou davantage, dès lors ingouvernable, signifiait l'impuissance et la paralysie - ou bien tenter encore une fois de sauver le traité constitutionnel, ce qui était impossible : ce traité était mort. Le président Sarkozy a aussitôt pris contact avec Angela Merkel, très attachée au projet de constitution, pour examiner avec elle la possibilité d'un « mini traité » comme on le disait au départ, ou d'un traité « simplifié », qui permettrait de conserver les réformes institutionnelles indispensables.

Responsable des questions européennes à l'UMP, Alain Lamassoure a pris les contacts nécessaires. Et c'est ainsi que les bases d'un nouveau traité, dépouillé des aspects les plus controversés de la Constitution, ont été jetées sur le papier. Ce traité devait être ratifié par la voie parlementaire. Nos principaux partenaires y tenaient beaucoup pour écarter le risque d'un nouveau rejet. La tâche n'était pas aisée parce que, ne l'oublions pas, 18 Etats membres avaient déjà ratifié le projet de constitution. Grâce à l'appui de nos amis allemands et à l'agilité intellectuelle des négociateurs français, ce nouveau traité préparé, comme le dit Alain Lamassoure, avec « des ciseaux et un pot de colle », a bientôt vu le jour. On a convenu de choisir une procédure nouvelle : il ne s'agirait plus d'un traité constitutionnel destiné à remplacer les traités existants mais d'amendements à ces traités.

On a tenu compte des critiques exprimées à l'encontre de la Constitution européenne. D'abord en retirant certaines dispositions, en particulier les symboles de l'Union – le drapeau, l'hymne, la devise et la journée de l'Europe. Retraits regrettables sur lesquels M. Axel Poniatowski, président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, a suggéré que l'on revienne ultérieurement. Autre retrait : la disparition dans le texte de la primauté du droit communautaire sur le droit national dans le cadre des décisions relevant des procédures communautaires. Sans aucun effet pratique en réalité puisque la jurisprudence de la Cour de

justice continue à appliquer ce principe. L'affirmation contestée de l'objectif d'une « concurrence libre et non faussée » a disparu du texte du traité pour figurer dans un protocole comme un simple moyen. La Charte des droits fondamentaux n'est plus intégrée dans le traité mais elle gardera sa force juridique.

Mais ce qui nous paraît le plus important ce sont les ajouts ou les retours au traité. Sur le plan économique le traité de Lisbonne prévoit certaines garanties pour la mise en œuvre des services économiques d'intérêt général. La gouvernance de l'euro a été améliorée. Mais surtout on a repris les avancées institutionnelles inscrites dans le traité constitutionnel : la présidence durable du Conseil européen, la création d'un Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune qui, héritant des moyens de la politique extérieure de la Commission dont il sera vice-président, deviendra le Président du Conseil des ministres des Affaires étrangères – mais ne s'appellera plus Ministre européen des Affaires étrangères.

L'innovation la plus importante est la règle de la double nationalité des Etats et de la population au Conseil des ministres, selon laquelle un « règlement » (en fait une loi), sera adopté au sein du Conseil s'il obtient au moins l'accord de 55% des Etats de l'Union (soit 15 Etats membres dans une Union à 27) représentant au moins 65% de la population. Mais cette nouvelle règle ne s'appliquera qu'en 2014, voire en 2017, à la demande des dirigeants polonais. Le nouveau traité prévoit également une extension des décisions à la majorité ainsi qu'un accroissement des pouvoirs de co-décision législative et des pouvoirs budgétaires du Parlement européen. Il convient d'ajouter que le traité consacre un article au rôle des Parlements nationaux qui contrôleront le respect du principe de subsidiarité.

Autres innovations importantes : l'abandon du système de construction européenne à trois piliers, un renforcement de la coopération dite « structurée » en matière de défense et l'assujettissement aux règles communautaires de la coopération policière et judiciaire en matière pénale. C'est là une avancée importante. Une procédure compliquée de « frein et d'accélérateur » devrait permettre de surmonter les blocages. Malheureusement les « opting out » britanniques et irlandais à toute action commune en la matière réduisent beaucoup la portée de ces progrès.

Ce n'est là qu'un exemple parmi d'autres des domaines où le Royaume-Uni entend préserver son indépendance. Il se situe à cet égard en marge de l'Union européenne, comme pour l'Euro, pour Schengen et pour la Charte sociale. Il s'emploie le plus souvent à tout réduire à une simple coopération intergouvernementale. Il demeure intraitable sur l'exigence de l'unanimité pour toute harmonisation de la fiscalité. La création d'un Parquet européen exigera de même une décision unanime.

Des possibilités de coopérations renforcées entre quelques Etats membres permettraient d'entrouvrir une issue mais les conditions auxquelles ces coopérations sont subordonnées, en particulier, sauf pour la coopération structurée en matière de défense, l'exigence d'une participation d'au moins 9 Etats membres rendent ces coopérations difficilement praticables.

Comme on peut le constater en lisant les multiples déclarations annexées au traité de Lisbonne, celui-ci sera en fait un traité à géométrie variable¹. Quelles que soient ses faiblesses ou ses insuffisances nous ne pouvons que souhaiter sa ratification par l'ensemble des pays membres. Ce n'est pas évident au Royaume-Uni ou en Pologne et, nous l'avons dit, ce doit être constitutionnellement par référendum en Irlande. Il importe également que ces ratifications interviennent assez tôt en 2008 pour que le traité entre en vigueur le 1^{er} janvier 2009, avant les élections européennes de juin 2009².

Il faut à ce propos rappeler que le président de la Commission européenne sera désormais proposé au Parlement européen par un vote à la majorité qualifiée du Conseil et que son choix devra tenir compte des résultats des élections européennes. En politisant ainsi la désignation du président de la Commission on donnera un nouvel enjeu important aux élections européennes ce qui les rendra plus intéressantes et plus mobilisatrices pour les électeurs. Encore faut-il que les grandes forces politiques européennes se préparent en temps utile à cette échéance.

Supposons que tout se passe bien. Le traité est entré en vigueur. Il faut encore bien organiser les nouvelles institutions : préciser le rôle et les moyens d'action de la présidence du Conseil européen – qui sera comme aujourd'hui un pouvoir d'animation, de fixation de l'ordre du jour et d'impulsion -, préciser le rôle et les pouvoirs du Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité, mettre en place le service diplomatique commun dont il disposera.

Les perspectives d'avenir pour l'Union européenne

Il faut aussi que s'engagent au niveau européen les réflexions sur les perspectives d'avenir à plus long terme : le plafonnement du nombre de membres de la Commission à partir de 2014, l'adaptation des mécanismes des coopérations renforcées, et plus généralement l'émergence d'une véritable politique étrangère et de défense commune. Nous en sommes encore loin comme on vient de le constater au

¹ A titre d'exemple une déclaration d'origine britannique préserve « les responsabilités et les compétences de chaque Etat membre en ce qui concerne l'élaboration et la conduite de sa politique étrangère, son service diplomatique national, ses relations avec les pays tiers et sa participation à des organisations internationales, y compris l'appartenance au Conseil de sécurité des Nations Unies ».

² Le Parlement européen a approuvé le Traité de Lisbonne, le 20 février, à une très large majorité (525 pour, 115 contre, 29 abstentions).

sujet du Kosovo, problème il est vrai particulièrement difficile.

Tout ce qui pouvait symboliser ou amorcer une orientation vers un système de type fédéral a été abandonné ou reporté à plus tard.

« Comme toute réforme celle que réalise le traité de Lisbonne subira le test décisif de sa mise en œuvre. Celle-ci dépendra dans une large mesure, de la force, de l'intelligence et de la sagesse des personnalités qui seront choisies pour diriger le destin de l'Union à la présidence du Conseil européen, de la Commission et de la présidence tournante du Conseil des ministres » rappelle M. Jean François-Poncet dans son rapport à la Commission des Affaires étrangères du Sénat..

S'agissant en particulier du futur président du Conseil européen, Valéry Giscard d'Estaing a formulé le souhait qu'il soit issu d'un Etat appliquant les principales règles communes de l'Union, en particulier les accords de Schengen et l'euro. « Le traité de Lisbonne n'est pas le meilleur possible. Il traduit en effet un certain recul de l'ambition politique européenne » a-t-il déclaré dans son intervention devant la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale. Mais il constitue un jalon important sur la route de la construction européenne dans la mesure où il reprend l'essentiel des réformes proposées par le traité constitutionnel. M. Jean François-Poncet le souligne : « le traité de Lisbonne n'a pas seulement mis un terme à la grave crise créée par le « non » de la France et de la Hollande au traité constitutionnel mais relancé la dynamique européenne qui pourra se développer dans les nouveaux domaines appelant une intervention de l'Union tels que l'énergie, l'immigration, la lutte contre le réchauffement climatique ou la recherche-développement ».

Jacques Delors, pour sa part, est beaucoup moins optimiste. Dans une interview publiée récemment dans *La lettre des Semaines Sociales de France* il ne cache pas ses doutes et ses inquiétudes : « Je suis contre la création d'un Président permanent du Conseil européen qui viendra s'ajouter aux autres responsables avec le risque d'une complexité croissante, d'une rivalité entre les hommes et entre les institutions, sans que l'on y gagne quoi que ce soit du point de vue de la clarté aux yeux des citoyens et aussi aux yeux des partenaires de l'Union européenne. La raison en est simple. Les Etats membres s'éloignent de plus en plus de l'esprit et de la pratique du système communautaire qui a permis les grands succès de l'Europe depuis plus de cinquante ans... ce qui est en cause ce n'est pas seulement le traité mais l'état d'esprit qui règne au sein de l'Union des 27, compte tenu de la généralisation de pratiques focalisées sur les seuls intérêts nationaux à court terme ». Il ajoute que « la lutte continue pour revenir à l'esprit d'une union de pays qui acceptent, selon des règles claires, de partager en commun une partie de leur souveraineté ».

Les réformes institutionnelles sont achevées pour longtemps sans doute avec le traité de Lisbonne. C'est désormais vers l'action européenne dans un monde changeant, dur et dangereux, et vers la définition des objectifs et des moyens de nouvelles politiques communes ou synchronisées, que doivent se concentrer les efforts des nations européennes.

On peut envisager l'avenir de l'Union européenne avec plus ou moins d'optimisme mais, grâce au traité de Lisbonne, si imparfait qu'il soit, elle a encore un avenir.

Jacques MALLET

MONTESQUIEU

« Les Allemands sont de bonnes gens, ils paraissent d'abord sauvages et fiers. Il faut les comparer aux éléphants, qui paraissent d'abord terribles ; ensuite on les caresse : ils s'adoucissent ; on les flatte, on met la main sur leur trompe et on monte dessus ».

Le XII^e siècle français : le rayonnement sans la puissance

par Michel ZINK

La « puissance » dont rêvent tant de nations et même l'Union européenne, est-elle indispensable à la dynamique de la culture ? Un grand praticien de notre Moyen Âge nous rappelle ici un des plus glorieux moments de la civilisation française vécu au milieu de la plus extrême faiblesse politique.

Depuis le livre de Georges Duby, chacun sait que le 27 juillet 1214, le *dimanche de Bouvines*, a été l'une des *trente journées qui ont fait la France*. C'est au XIII^e siècle, nous dit-t-on, que s'affirme, avec son identité nationale, la puissance de la France en Europe. Philippe Auguste, le vainqueur de Bouvines, est le premier roi de France à gouverner directement un domaine s'étendant au-delà des environs immédiats de Paris. Le XIII^e siècle voit l'extension du domaine royal, la réduction de l'indépendance des grands vassaux, l'amoindrissement de la puissance anglaise sur le continent, la mainmise du pouvoir royal sur les provinces méridionales à la suite de la « croisade albigeoise », la fondation de la prestigieuse université de Paris, la réforme administrative de saint Louis et, au tournant du XIV^e siècle, la centralisation autoritaire du pouvoir sous le règne de Philippe le Bel. Le roi de France est reconnu comme le plus puissant de l'Occident. Il est « empereur en son royaume » et, de fait, ne le cède en rien à un empereur romain germanique affaibli par son mode de désignation électif, par ses échecs face à la papauté, par la fameuse défaite d'Otton de Brunswick à Bouvines : vainqueur de l'empereur romain, Philippe Auguste bannit de France le droit romain et en abolit l'enseignement.

Par contraste, le XII^e siècle paraît une époque où la France est encore politiquement faible et peu consistante. Un domaine royal étriqué au regard de ceux, largement autonomes, des grands vassaux, et sur lequel, malgré sa faible étendue, le souverain peine à asseoir son autorité. Presque toute la façade ouest de la France est au pouvoir du roi d'Angleterre, puisque aux possessions normandes et angevines des Plantagenêt viennent s'ajouter en 1147 celles qu'Aliénor d'Aquitaine arrache, lors de leur séparation, à son premier époux, le roi de France Louis VII, pour les apporter au second, le roi d'Angleterre Henri II.

Mais cette France faible et fragile, cette France qui a tout juste conscience d'exister et qui, en vérité, n'existe pas sous les traits constitutifs à nos yeux d'une nation, c'est elle qui étend alors *son rayonnement sur l'Europe entière*, c'est elle qui exerce une influence plus profonde que celle qu'elle exercera jamais quand elle sera devenue une grande puissance.

La France : non pas le domaine royal, que l'on traverserait aujourd'hui avec une carte orange. Non pas le pouvoir royal, qui pèse si peu face à celui des feudataires. Non pas même une entité politique clairement saisissable. Mais un ensemble plus vaste et plus flou, qui a sa cohérence pourtant, impossible à ignorer, difficile à définir. L'espace constitué par les possessions du roi de France et de ses vassaux ? Le roi d'Angleterre est vassal du roi de France pour ses possessions continentales, mais les Normands ne se sentent guère français. Ils sont de langue française pourtant, et en ont vivement conscience. L'espace où l'on parle le français – c'est-à-dire les dialectes de la langue d'oïl ? Mais au nord et à l'est, les sujets francophones de l'Empire ne sont nullement des Français, comme on le verra bien à Bouvines, tandis qu'au sud, on parle la langue d'oc sur les terres du comte de Toulouse, sans être ni plus ni moins français que les Champenois, par exemple, dont le comte est, comme celui de Toulouse, vassal du roi de France.

Oublions le politique. Au XIIe siècle, *la réalité la plus solide qui définit la France est une réalité poétique*. La légende de l'origine troyenne des Francs, répandue depuis longtemps, fait globalement de leurs descendants, indépendamment des vicissitudes et des clivages éphémères, les héritiers du monde antique. Le transfert du pouvoir et du savoir (*translatio imperii et studii*) s'est fait de Grèce à Rome et de Rome en France. Celui qui, dans les années 1170, donne à cette idée sa première expression en langue française est un Champenois, certainement lié d'une façon ou d'une autre au monde Plantagenêt et qui entrera bientôt au service de Philippe d'Alsace, comte de Flandre. Bien qu'il ait sans doute à l'esprit les écoles parisiennes, attirant maîtres et étudiants de l'Europe entière, ce n'est pas à l'étroit domaine royal ni au seul roi de France que pense Chrétien de Troyes quand il écrit dans *Cligès* ces vers fameux :

Ce nos ont nostre livre apris
Que Grece ot de chevalerie
Le premier los et de clergie,
Puis vint chevalerie a Rome
Et de la clergie la somme,
Qui or est en France venue.

Voici ce que nous ont appris nos livres :
la Grèce fut en chevalerie
et en savoir renommée la première,
puis la vaillance vint à Rome
avec la somme de la science,
qui maintenant est venue en France.

Non seulement les chansons des troubadours occitans sont imitées dans l'Europe entière, mais leurs meilleurs manuscrits sont copiés en Vénétie, tandis qu'en Lombardie, en Sicile, en Catalogne, on compose en langue d'oc. Les romans arthuriens français modèlent pour des siècles le goût romanesque en allemand, en castillan, en galicien, en anglais. Un roi de Norvège fait traduire en norrois une bonne partie de la littérature française.

L'Europe n'a pas alors le sentiment de s'incliner devant le pouvoir de la nation France, mais de recevoir de France un enrichissement et un embellissement, offerts sans impérialisme ni volonté de puissance. Toute l'Europe médiévale adoptera sous le nom de « style français » ce que nous appelons « style gothique ».

Un siècle plus tard, l'humanisme est prêt à naître en Italie. Dante choisit d'écrire en toscan. La France a fait son unité politique. Elle est devenue la première puissance européenne. Son déclin a commencé.

Michel ZINK

RÉGINE PERNOUD

« L'étude de l'histoire permet de situer exactement la notion de progrès. On ne se fait généralement du progrès une idée fort élémentaire. Comme l'écrit Lewis Mumford, on est porté à penser que, si les rues de nos villes étaient sales au XIXe siècle, elles devaient avoir été six cents fois plus sales six cents ans auparavant ».

Pour en finir avec le Moyen Age

Europe 2008 : la présidence française et au-delà

par Alain LAMASSOURE

C'est une occasion unique, un moment où l'Histoire peut basculer. La responsabilité des Français est très lourde, la tâche est exaltante. L'auteur nous trace un excellent « plan de route ». Le succès, ou non, dépendra de la qualité des conducteurs.

La période qui nous sépare de la mi-2009 constitue une fenêtre d'opportunité inespérée en matière européenne : la signature intervenue à Lisbonne le 13 décembre 2007 rend possible l'application du nouveau traité dès le printemps 2009 ; la présidence française du 2ème semestre 2008 offre la possibilité d'initiatives novatrices ; enfin, les élections européennes de juin 2009 peuvent également être mises à profit pour mobiliser les partis et l'opinion dans un nouveau débat européen.

Traité de Lisbonne : une nouvelle Europe

Car avec le traité de Lisbonne, c'est une page nouvelle de l'histoire européenne qui va s'ouvrir. Il faut d'abord y revenir, car les observateurs politiques, généralement incapables de regarder dans la lorgnette autrement que par le petit bout de la politique franco-française, n'en ont retenu que l'absence de nouveau référendum. Et, de manière plus surprenante, beaucoup de ses propres signataires n'ont pas pris la mesure du potentiel de changement considérable que comporte ce « traité simplifié ». On retrouve dans ce texte, non pas l'essentiel, non pas 90%, mais bel et bien la totalité des avancées institutionnelles et des adaptations juridiques qu'avait proposées la Convention européenne dans le projet de Constitution. Il adapte enfin l'Union aux besoins et aux enjeux du nouveau siècle.

Elle nous sera plus utile : ses compétences sont mises à jour, pour pouvoir traiter en commun les défis d'aujourd'hui (immigration, énergie, changements climatiques, recherche, industrie spatiale, protection civile, relations extérieures et défense), tout en l'empêchant d'interférer dans la politique intérieure des Etats membres, grâce à un droit de contrôle donné aux Parlements nationaux.

Elle sera efficace : le principe des décisions prises à l'unanimité, raisonnable dans le petit Marché commun des Six, mais complètement paralysant dans la grande Union des 27, est abandonné au profit de la décision à la majorité qualifiée. Rappelons que, faute de parvenir facilement à l'unanimité, il avait fallu 12 ans pour adopter une modeste directive sur la définition de la confiture, 30 ans pour se mettre d'accord sur le statut type de la société anonyme européenne, 36 ans pour appliquer le mandat d'arrêt européen, et qu'après 44 ans nos gouvernements ne se sont pas encore mis d'accord pour supprimer les dernières frontières qui cloisonnent le continent, les frontières invisibles et absurdes du contrôle aérien. Bonjour l'Europe des résultats !

En outre, la continuité de l'action de l'Union, quasiment impossible dans le système des présidences tournantes semestrielles, sera assurée par un Président du Conseil européen qui exercera la fonction à temps plein, pour un mandat susceptible de durer cinq ans. Ce ne sera pas le « Monsieur Europe » qu'imaginent aujourd'hui les chefs d'Etat et de gouvernement qui seront appelés à l'élire : il n'aura ni légitimité démocratique, ni pouvoirs juridiques, ni budget propre, ni services placés sous son autorité. Mais même si l'intéressé exercera surtout une magistrature d'influence, son rôle sera très important pour assurer la cohérence et la continuité de l'action entre l'Union et les Etats membres.

Enfin et surtout, l'Union sera démocratique. Les citoyens vont y prendre le pouvoir, comme ils l'ont fait depuis longtemps au niveau local et au niveau national. L'Assemblée de Strasbourg va mériter enfin son nom de « Parlement », en acquérant la totalité du pouvoir législatif : aucune loi européenne ne pourra être adoptée sans le vote conforme des élus des citoyens européens. En cas de conflit avec le Conseil des Ministres, c'est le Parlement qui aura le dernier mot en matière budgétaire. Et c'est aussi le Parlement qui élira désormais le Président de la Commission européenne, qui était jusque là choisi, comme un haut fonctionnaire, par les chefs d'Etat et de gouvernement : ce sera lui/elle le/la véritable « Monsieur/Madame Europe ».

La conséquence est proprement révolutionnaire. Si les partis politiques s'organisent – une condition essentielle -, pour la première fois les élections européennes de 2009 auront un véritable enjeu de pouvoir. Jusque là, les électeurs boudaient une élection sans enjeu clair, pour un Parlement dont ils ignoraient le rôle véritable, variable, d'ailleurs, selon les sujets. Désormais, en choisissant entre les programmes des partis, ils décideront des grandes orientations de la politique européenne, comme ils le font depuis longtemps pour la politique locale et nationale. Et ce sont eux qui éliront le chef de l'exécutif européen, comme les Allemands, les Anglais, les Espagnols choisissent leur Premier ministre lors de leurs élections parlementaires nationales.

Le Parti populaire européen (P.P.E.), qui rassemble les partis démocrates-chrétiens et conservateurs d'Europe (CDU, UMP, Partido Popular, etc.) travaille déjà depuis plusieurs mois à la préparation de cette grande échéance. Pour être crédibles, les socialistes européens devront faire de même. Il est donc probable que, dans la seconde moitié de 2009, le paysage politique comprendra une personnalité forte de l'autorité conférée par le vote des représentants de 500 millions de citoyens européens ! Dans tous nos pays, les journalistes politiques – et nos dirigeants nationaux – vont découvrir avec stupéfaction que le nombril du monde n'est plus, selon les cas, à l'Élysée, au Bundeskanzleramt, au 10 Downing Street, à la Moncloa ni au Palais Chigi, et qu'il y a désormais un lieu de pouvoir égal à Bruxelles.

La présidence de l'Union : idées vraies et idées fausses

Fidèle à son personnage, le président de la République a exprimé de grandes ambitions pour la présidence française. De fait, jamais l'Europe n'aura eu autant besoin de la force d'impulsion de la France et de la capacité d'entraînement d'un homme de la trempe de Nicolas Sarkozy. Pourtant, il ne faut pas se tromper sur ce qui est vraiment à notre portée à l'occasion de cette présidence.

Premier bémol : l'expérience montre que, entre le dépôt d'une proposition de loi européenne et son adoption définitive, il s'écoule un délai moyen de 22 mois. En outre, le second semestre commence par deux mois d'été, qui ne sont guère propices à la suractivité politique et administrative : l'élan donné le 1er juillet s'assoupit inexorablement jusqu'à la rentrée. C'est dire qu'une présidence semestrielle, à plus forte raison celle qui est amputée par les vacances annuelles, ne fait que récolter ce qui a été semé bien avant elle et sème pour ses lointains successeurs. Son bilan véritable n'a aucune chance d'être celui que décriront les médias le 31 décembre prochain.

Deuxième bémol. Contrairement à ce qu'évoque en France le mot « présidence » (dans notre subconscient « présidence » = « Président » = modèle Ve République = pouvoir suprême), celle de l'Union relève plutôt de la fonction décrite par le mot anglais « chairman ». Elle se limite à deux privilèges : celui de proposer l'ordre du jour – qui est décidé en commun –, et celui de présider toutes les réunions, sans autre pouvoir que d'y distribuer la parole et, le cas échéant, de proposer des compromis avec l'aide de la Commission européenne.

Troisième bémol, qu'enseigne également l'expérience. L'autorité d'une présidence se mesure, non à la taille du pays qui en a la charge, mais à la réussite de sa politique intérieure, et à sa capacité à faire prévaloir partout l'intérêt commun européen, y compris sur ses propres intérêts nationaux. Les premiers pas de la politique de sécurité commune ont été faits sous une présidence finlandaise en 1999 (« objectifs d'Helsinki »), et, l'année d'après, c'est la présidence portugaise qui a fixé, pour

dix ans, le cap de la politique économique de l'Union (« stratégie de Lisbonne »). En 2005, Tony Blair, auréolé de sa troisième victoire électorale consécutive et des performances de l'économie britannique, a gâché un début de présidence tonitruant en s'arc-boutant sur l'indéfendable position traditionnelle de son pays sur le financement du budget européen. Au contraire, au printemps dernier, Angela Merkel a su faire un parcours sans faute, dans le choix des sujets prioritaires, dans l'attention portée aux petits pays, dans la discrétion des positions allemandes, et dans l'art du compromis, le tout sur un fond de compétitivité retrouvée de l'industrie d'outre-Rhin. Or, à l'heure où ces lignes sont écrites (fin février), tous les indices montrent à nos partenaires que la France s'enfoncé dans les profondeurs du classement économique, tandis que certains de ses dirigeants proclament que la période de la présidence sera mise à profit pour promouvoir les thèses françaises dans les domaines les plus variés. A tout le moins, certains réglages restent à faire.

Pourtant, le plus grand frein aux ambitions de la future présidence française est ailleurs. Dans les mois qui viennent, toute la politique européenne doit être subordonnée à un seul but : la réussite des 27 ratifications nécessaires pour que le traité de Lisbonne puisse entrer en vigueur en 2009. Même si l'épreuve risquée du référendum n'aura lieu qu'en Irlande, le débat parlementaire peut poser des problèmes dans plusieurs pays : dans la demi-douzaine de ceux où une majorité qualifiée (2/3 ou 3/5), est nécessaire, dans ceux qui peuvent connaître des crises politiques inattendues, comme la Pologne, la Belgique, l'Italie en ont connu depuis quelques mois ; et, naturellement, au Royaume-Uni, où l'Europe est toujours à la merci d'un aboiement de tabloïd. On se souvient de la réaction passionnelle des Français à la malheureuse directive Bolkestein lors de la campagne référendaire. On devine alors l'émotion que pourrait soulever, en plein débat de ratification, l'évocation de l'Europe de la défense en Irlande, la promotion de l'énergie nucléaire en Autriche, la réforme de la PAC en Pologne, l'idée d'une augmentation du budget européen en Allemagne, aux Pays-Bas, en Suède ou au Royaume-Uni. Or, je viens de citer tous les thèmes officiellement annoncés comme les priorités de la présidence française...

D'une présidence à l'autre

Dans ces conditions, le meilleur usage que la France puisse faire de sa période de présidence est de laisser le coq gaulois dans sa basse-cour, de remplacer les clairons martiaux par le violon tzigane, de gaver les paparazzi d'images symboliques comportant plus d'étoiles européennes que de pavillons tricolores, et de se donner comme objectif de faire des priorités fort bien choisies par Nicolas Sarkozy l'agenda de la future présidence du traité de Lisbonne et du futur Parlement européen : non pas une politique à la française pour six mois, mais une politique européenne pour cinq ans. Ce devrait être l'enjeu du Conseil européen de décembre prochain, à un moment où les ratifications seront vraisemblablement achevées : un consensus

devra y être recherché entre les gouvernements. Et les élections européennes suivantes seront l'occasion de soumettre ce consensus à la décision des citoyens eux-mêmes : la future Commission et le premier Président du Conseil européen auront ainsi leur feuille de route.

Que peut-on attendre des priorités officielles annoncées par la France ? Je voudrais risquer ici une évaluation personnelle.

1 – Le lancement d'une véritable politique de sécurité et de défense commune.

Voilà des années que la France avance vers cet objectif, mètre par mètre, parfois encouragée (sommet de Saint-Malo de 1998), mais plus souvent systématiquement contrée par le Royaume-Uni, gardien vétilleux du monopole militaire de l'OTAN. De premières opérations de maintien de la paix se sont montées sous la direction de l'Union européenne en Bosnie, au Congo, puis au Tchad. L'élection de Nicolas Sarkozy offre une opportunité historique : pour la première fois, un Président de la Ve République admet que l'Europe de la défense ne pourra pas se construire contre l'avis des Etats-Unis. Il serait sage de négocier avec ceux-ci un vrai partage des responsabilités et des charges entre l'OTAN, qu'ils continueront de dominer, et une défense européenne, alliée mais autonome. C'est la seule voie possible pour sortir du dilemme dans lequel nous placent ici les Britanniques : en matière de défense, rien de sérieux n'est aujourd'hui possible, ni avec eux – tant qu'ils sont terrorisés à l'idée de déplaire à Washington -, ni sans eux, qui disposent, dit-on, de la meilleure armée d'Europe. La clef de la défense européenne ne sera trouvée qu'après un jeu de piste, qui passe par Washington, où se trouve le code secret nécessaire pour déverrouiller Londres.

Malheureusement, le jeu en question ne pourra pas vraiment commencer en 2008, tant que l'hypothèque de la ratification du traité de Lisbonne n'est pas levée à Westminster, et tant que la nouvelle administration américaine ne sera pas installée à la Maison Blanche. En attendant, la France a déjà commencé d'associer l'Union et ses partenaires à la préparation de sa prochaine loi de programmation militaire. Allant plus loin, le « Livre Blanc » français devrait être conçu comme un élément d'un Livre Blanc de la sécurité européenne, déjà proposé par la Belgique en 2001, mais refusé alors discrètement par les Anglais. Sur la base de celui-ci, chaque pays serait ensuite invité à annoncer à l'avance quelle est la part de ses moyens militaires et budgétaires qu'il est prêt à consacrer à sa réalisation, la France donnant évidemment l'exemple.

Toutefois, une telle réflexion sur le moyen terme n'a de sens que si l'on ose aborder publiquement les sujets tabous. A commencer par le nucléaire. En 2008, aucun responsable politique, aucun expert militaire, et même aucun auteur de science-fiction ne peut imaginer une menace, relevant de la dissuasion nucléaire, qui ne pèserait que sur la France, sans concerner ses voisins. Mais alors, comment pourrions-

nous prendre seuls, entre Français, la décision de maintenir, de moderniser, ou, au contraire, de réduire, voire de supprimer notre force de dissuasion, sans nous concerter avec nos compagnons de destin européens ? De la même manière, comment avons-nous pu rester muets lorsque les Etats-Unis ont décidé unilatéralement d'installer une batterie antimissile en Pologne, et que la Russie a répliqué en suspendant sa participation aux deux traités majeurs qui garantissent la sécurité de notre continent ? C'est le genre de sujets que le futur Président du Conseil européen et le Haut-Représentant pour la politique étrangère devront avoir le courage d'évoquer sur la scène internationale : il serait bon de commencer à réfléchir et à débattre du contenu de leur ordre de mission.

Un accord sera sans doute plus facile sur la mise en place de la Force européenne de sécurité civile, proposée par Michel Barnier à la suite des catastrophes climatiques qui ont frappé l'Europe au cours des derniers étés. Ce serait la première application anticipée de la solidarité mutuelle proclamée, en la matière, par le nouveau traité.

2 – Seconde priorité, l'énergie et la lutte contre le réchauffement climatique, deux sujets étroitement liés. Ici encore, l'Union européenne ne part pas de zéro. Les grands objectifs ont été définis il y a déjà un an, au Conseil européen de mars 2007 présidé par Angela Merkel : réduire d'au moins 20% nos émissions de gaz à effet de serre, atteindre 20% de consommation d'énergies renouvelables et utiliser 10% de biocarburants pour faire rouler nos voitures. Depuis, la Commission a mis sur la table un paquet de décisions d'application, dont plusieurs devraient être mûres pour le second semestre de cette année.

Pourtant, c'est l'application du traité de Lisbonne qui nous permettra de donner toute sa portée à la politique européenne de l'énergie. On oublie que l'énergie est un domaine où l'Europe a reculé spectaculairement depuis les premiers traités : fondée à l'origine sur l'énergie dominante de l'époque (le charbon, avec la CECA), et sur l'énergie du futur (le nucléaire, avec l'Euratom), la Communauté européenne s'est laissée dessaisir de ce dossier clef au moment des chocs pétroliers des années 1970. La réaction aux décisions prises alors par l'OPEP s'est faite, soit au niveau mondial – création de l'Agence internationale de l'Energie –, soit au niveau national. Depuis, la renationalisation de fait de la politique énergétique s'est poursuivie, conduisant chaque Etat membre à choisir son « bouquet énergétique », à réagir à sa façon à la catastrophe de Tchernobyl, à négocier tout seul avec ses fournisseurs d'hydrocarbures, et à privilégier ses champions nationaux, publics ou privés.

Mais le début du XXI^e siècle ouvre clairement une nouvelle ère énergétique. Que nous avons d'ailleurs du mal à définir précisément. Faut-il craindre davantage le risque de pénurie, avec l'épuisement progressif des gisements au moment même où

la consommation des pays émergents augmente à un rythme monstrueux, ou les conséquences climatiques des gaz à effet de serre ? Bizarrement, la communauté internationale n'a pas choisi, et ne s'est pas même rendu compte de la contradiction entre ces deux craintes : si les ressources d'hydrocarbures s'épuisent, les exhalaisons de CO2 disparaîtront d'elles-mêmes. Mais, quoi qu'il en soit, ce nouveau panorama a convaincu même la Grande-Bretagne que le moment était (re)venu d'encadrer les politiques nationales dans des objectifs européens communs. Le traité de Lisbonne redonne à l'Union la base juridique, qu'elle avait perdue, pour conduire une politique commune de l'énergie. Il lui permettra aussi de représenter tous les Etats membres face à la Russie et aux autres grands fournisseurs, pour sortir enfin de cette relation humiliante entre l'Horace de Moscou et les 27 Curiaee européens.

Parmi les choix politiques majeurs qui restent à trancher, l'un se fera de lui-même : le sort de l'énergie nucléaire. Quand la Chine, l'Inde, le Brésil, le Canada, la Finlande, les pays baltes, le Royaume-Uni, plusieurs pays pétroliers et même le Japon relancent la production nucléaire civile, les pays européens qui continuent de la diaboliser ne pourront guère faire plus que de veiller à interdire la production sur leur sol, tout en continuant de nous acheter en catimini notre électricité luciférienne.

En revanche, le grand choix qui n'est pas fait porte sur le prix que nous sommes prêts à payer pour apparaître sur la scène du monde comme les bons élèves du sauvetage de la planète. Avant d'éliminer les tonnes de CO2, il faut nous débarrasser des tonnes ... d'hypocrisie. Les deux plus grands pollueurs de l'atmosphère terrestre, les Etats-Unis et la Chine, ont refusé de participer au Protocole de Kyoto. Chaque soir, notre JT bien-pensant interprète tout événement atmosphérique, habituel ou exceptionnel, local ou national, comme une preuve irréfutable du réchauffement climatique, mais chaque jour de l'année la Chine inaugure une nouvelle centrale à charbon : vous avez bien lu, ce sont 365 centrales de plus chaque année ! L'Asie nous inonde de ses produits grâce à des salaires extraordinairement bas, des conditions de travail parfois inhumaines et une monnaie artificiellement sous-évaluée : sommes-nous vraiment prêts à imposer à nos entreprises le coût supplémentaire d'une taxe sur les émissions de CO2 ? Si c'est le cas, arrêtons alors de gémir sur les délocalisations ! Et ne croyons pas que nous remettrons nos producteurs à égalité de concurrence en soumettant les importations à une taxe sur le carbone contenu par celles-ci : à supposer que la réinvention d'un droit de douane (car c'est bien de ça qu'il s'agit) soit jugé compatible avec nos propres engagements auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce, cela ne protégera en rien nos entreprises sur les marchés des pays émergents, là où il y a le plus à gagner ou à perdre, et cela pénalisera leurs centres de production situés en Europe même, puisque les produits intermédiaires qu'ils achètent à l'étranger seront renchérissés par la taxe !

Autre contradiction dont il nous faudra sortir : le baril à 100 dollars est-il une calamité ou un bienfait inespéré ? Si nous croyons à notre propre discours sur les méfaits du CO2, tout ce qui renchérit l'usage des hydrocarbures devrait être bienvenu. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce n'est pas le langage que tiennent nos dirigeants, ni à Paris, ni ailleurs.

Ces quelques exemples le montrent : comme en matière de défense, voilà dix ou quinze ans que les Européens n'ont plus vraiment, ni débattu, ni même réfléchi, aux grands enjeux des temps nouveaux. Totalement absorbés par l'interminable débat sur les institutions, et la longue négociation sur l'élargissement à l'Est, ils ont remis à plus tard les choix fondamentaux de notre avenir commun. Il est grand temps d'ouvrir ces dossiers qui fâchent.

3 – Une politique commune de l'immigration. Comme pour l'énergie, c'est le traité de Lisbonne qui donnera à l'Union la base juridique et les procédures (remplacement du vote à l'unanimité par le vote à la majorité qualifiée) pour une politique commune de l'immigration. Sans attendre l'application du traité, Brice Hortefeux propose à ses partenaires un « pacte européen sur l'immigration », qui devrait fixer les objectifs communs des 27.

Sur ce sujet essentiel, les augures apparaissent favorables. Pratiquement tous les pays européens sont maintenant dans la même situation et dans le même état d'esprit : l'immigration zéro est impossible, l'immigration sans frein est inacceptable, nous avons besoin d'une immigration choisie. Les contrôles aux frontières intérieures de l'Union étant supprimés depuis belle lurette à l'Ouest, et même, maintenant, à l'Est, les lois nationales sont désormais inefficaces : ce n'est pas un hasard si le Parlement français en vote une nouvelle chaque année, pour constater aussitôt qu'elle n'apporte guère plus de progrès que la précédente. De leur côté, les pays voisins de l'Union, notamment au sud de la Méditerranée, ne sont plus seulement des régions de transit mais deviennent à leur tour des pays de destination pour les émigrants du sud-Sahara : leurs intérêts se rapprochent des nôtres.

Sous l'impulsion de l'excellent Commissaire Frattini, et sous la pression permanente du Parlement européen, les grands principes d'une politique commune ont été définis peu à peu. La mise en place d'une « Blue Card » pour les ressortissants des pays tiers peut être une manière souple d'appliquer une politique de quotas sans recourir à un vocabulaire mal accepté ici ou là. En outre, le sujet est évidemment un de ceux qui devrait donner du contenu au projet d'union méditerranéenne lancé par le Président Sarkozy. Peut-on proposer comme slogan, et par ordre de priorité décroissante, cet objectif idéal à la politique européenne d'immigration : « zéro

noyé », car les naufrages hebdomadaires de boat people au large des Canaries ou de Lampedusa sont une honte pour nous tous ; « zéro prostituée », car nous avons laissé reflourir un véritable trafic d'esclaves avec la Moldova, l'Ukraine et l'Afrique ; et « zéro sans-papiers » ?

4 – La nouvelle politique agricole commune. Chacun le sait : l'agriculture est à la fois la plus ancienne et la plus coûteuse des politiques communautaires ; c'est aussi celle qui est la plus chère au cœur des dirigeants français, au point qu'en 2005 encore, lors de la dernière grande négociation budgétaire portant sur les années 2007-2013, la défense des dépenses agricoles a été, avant la recherche scientifique, avant le grand projet spatial Galileo, avant les réseaux de TGV, avant les échanges universitaires Erasmus, la priorité des autorités françaises. Non point la principale, mais, à vrai dire, la seule !

Après Georges Pompidou de Montboudif, son successeur auvergnat Valéry Giscard d'Estaing, François Mitterrand, le Nivernais de Jarnac, et le Corrèzien impénitent Jacques Chirac, il est compréhensible, et heureux, que l'ancien maire de Neuilly-sur-Seine aborde les problèmes agricoles avec un œil neuf. La meilleure défense étant l'attaque, Nicolas Sarkozy a proposé de bousculer le calendrier en engageant dès 2008 la réflexion sur l'avenir de la P.A.C. programmée pour 2013. Son initiative apparaît d'autant plus justifiée que nous sommes en train d'assister à un renversement incroyable de la situation des marchés agricoles. Pour la première fois depuis le traité de Rome, les prix mondiaux de tous les grands produits sont passés au-dessus des prix européens. Entre le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2008, la tonne de blé est passée de 180 à 520 euros. Mais le nouveau discours français sur « l'Europe qui protège » hésite entre des perspectives futuristes et des accents curieusement passéistes. Or, tout comme en matière énergétique, nos positions ne doivent pas souffrir d'analyses ou de propositions contradictoires. Car de trois choses l'une :

- Ou bien, nous considérons que les « défis » alimentaires et climatiques nous font entrer durablement dans une longue période de rareté, donc de prix mondiaux élevés : à ce moment là, le protectionnisme européen ne se justifie plus, ni le maintien de budgets agricoles considérables, ni l'aide aux produits « bio ». En revanche, il faut développer la recherche, à commencer par les OGM, et les incitations à la protection de l'environnement : le marché fournira spontanément la quantité et les revenus, la politique infléchira vers la qualité et le renouvelable.

- Ou bien nous continuons de craindre d'abord une situation d'excédents chroniques, notre préoccupation première est d'en protéger nos producteurs, mais alors cessons de prétendre contribuer à lutter contre une pénurie mondiale à laquelle nous ne croyons pas.

- Ou bien nous sommes entrés dans un temps d'incertitude et de brouillard, et

alors il faut concevoir un système européen très souple, capable de s'adapter à des périodes d'excédents comme à des périodes de pénurie – et, après tout, l'alternance entre vaches maigres et vaches grasses n'est pas une nouveauté absolue dans les campagnes : les conseils que Joseph délivrait à Pharaon d'après le livre de la Genèse (chapitre 41) gardent toute leur actualité.

On remarquera le point commun à ces trois hypothèses : toutes exigent une révision profonde de la P.A.C. actuelle : soit son inversion, soit un retour aux origines, soit un assouplissement considérable. La dernière communication de la Commission européenne sur le « bilan de santé de la P.A.C. » est très en-deçà de ces perspectives.

5 – Quel budget pour l'Union et comment le financer ? La fixation du montant du budget européen et la répartition entre grandes catégories de dépenses fait l'objet de négociations septennales. En décembre 2005, le Conseil européen s'est mis d'accord sur la période 2007-2013. A cette occasion, sous la pression du Parlement de Strasbourg, mécontent du résultat, il a été décidé de procéder à une réouverture complète du dossier, tant du côté des dépenses que du côté des recettes, en 2008-2009. Donc, pendant la période de présidence de la France. Comme pour la politique énergétique, le budget est un domaine où, à l'insu de l'opinion, l'intégration européenne a bel et bien régressé depuis une vingtaine d'années. A la fin des années 1980, même la peu fédéraliste Margaret Thatcher avait accepté le principe d'un budget communautaire susceptible d'atteindre 1,24% du P.I.B additionné des Etats membres : l'ordre de grandeur ne paraissait pas scandaleux pour des pays où le total des prélèvements obligatoires est compris entre 35 et 45% du P.I.B. national. Vingt ans plus tard, nous en sommes exactement à ... 0,98%. Alors qu'entre-temps trois traités ont accru les compétences européennes, et les dépenses dites de « cohésion » ont explosé avec l'entrée de dix pays trois fois plus pauvres que la moyenne communautaire. Chacun comprend qu'il n'aurait servi à rien d'adopter un quatrième traité, à Lisbonne, si les moyens financiers nécessaires pour mettre en œuvre les politiques nouvelles n'étaient pas mis en place.

La délicatesse politique du sujet ne saurait être surestimée : le rapprochement sans précaution des mots « Europe » et « impôt » pourrait déclencher une explosion thermonucléaire dans certaines opinions publiques. Aussi le Parlement européen a-t-il entrepris, depuis trois ans, un parcours aussi précautionneux, car aussi dangereux, que celui des camions de TNT du *Salair de la Peur* dans la jungle vénézuélienne. Il a délibérément pris le risque d'associer les commissions des finances des Parlements nationaux à la recherche de solutions novatrices. Après de longs mois, un consensus assez large a commencé à apparaître sur la nécessité d'une réforme et sur les grandes lignes politiques de celle-ci. Le vrai débat portera sur le

niveau souhaitable du budget commun, et sur le choix de la ou des ressources fiscales nouvelles à mobiliser : impôt sur les sociétés, TVA, taxe sur les énergies polluantes, voire « impôt européen » sui generis ?

Hélas, la prudence de rigueur pendant la période des ratifications ne permettra guère d'engager le débat public dès 2008. En revanche, par définition, c'est un magnifique sujet pour la campagne des élections européennes de l'an prochain. D'autant plus que, de toute façon, c'est le futur Parlement, la future Commission et le Conseil des Ministres d'après juin 2009 qui auront à prendre les décisions.

A titre de suggestions complémentaires

Au-delà des priorités officiellement annoncées par ses dirigeants, la France pourrait trouver intérêt à saisir l'occasion de sa présidence pour montrer aussi une « rupture » dans la manière dont l'Europe travaille, dans les sujets qu'elle traite, dans ses relations avec les citoyens. Trois domaines pourraient ainsi se prêter à des initiatives novatrices.

1 – L'anticipation des dispositions démocratiques du futur traité. En accord avec les présidences précédente et suivante, ainsi qu'avec la Commission et le Parlement européen, et sous réserve des ratifications à intervenir, la France pourrait proposer d'anticiper, à titre d'expérience, l'application du nouveau traité partout où cela est possible. Notamment :

- Le rôle de co-décision du Parlement européen : la présidence française peut s'engager à ne pas passer en force sur les sujets de désaccord qui, après juin 2009, exigeront l'approbation formelle du Parlement.

- Le rôle des Parlements nationaux dans le contrôle de la subsidiarité. La Commission pourrait parfaitement accepter d'appliquer dès maintenant le système « d'alerte précoce », introduit dans le traité, permettant aux Parlements nationaux d'émettre un « carton jaune » contre les projets communautaires qui sortent de la compétence de l'Union.

- Les nouvelles compétences : énergie, espace, immigration, etc. On peut encourager la Commission à faire des propositions tenant compte de ces futurs nouveaux pouvoirs, sachant que les décisions juridiques formelles ne pourront être prises qu'après juin 2009. Mais c'est autant de temps de gagné.

Dans le même temps, la mise en place de méthodes originales pourrait être suggérée dans les domaines de compétence partagée entre l'Union et les Etats membres. Ainsi, la « stratégie de Lisbonne » se proposait de faire, de l'économie européenne, en dix ans (2000-2010), la plus compétitive du monde, grâce à « l'économie de la connaissance ». Son triste échec est dû à l'absence étonnante de rela-

tions entre les procédures de décision communautaires et les procédures nationales : aucun gouvernement ne songe à introduire les objectifs communs européens comme lignes de force de sa stratégie budgétaire annuelle !

Une initiative simple et spectaculaire consisterait à organiser au même moment le débat annuel sur les orientations budgétaires que tiennent séparément le Parlement européen et chaque Parlement national. Une vidéo-conférence pourrait permettre d'ouvrir et/ou de clore le débat de chaque Parlement par un échange européen. A cette occasion, chaque pays serait invité à publier la part « européenne » de son budget national, c'est-à-dire la liste des lignes budgétaires qui concourent à atteindre des objectifs européens. On pourra ainsi mieux prendre la mesure des efforts des uns et des autres, en sus de leur participation au petit budget de l'Union.

Enfin, cet échange sera aussi l'occasion de mesurer les résultats respectifs des uns et des autres pour atteindre ces objectifs communs. A cette fin, le débat sera préparé par la publication des tableaux comparatifs de la réalisation des objectifs de Lisbonne. Et la France pourrait annoncer qu'elle se donne l'ambition de revenir sur le podium européen d'ici la fin de la législature dans toutes les « épreuves » identifiées à ce titre (taux d'emploi, dépenses de recherche etc.) Bref, c'est la « culture du résultat » appliquée dans le cadre européen. Qui s'en plaindra ?

2 – *Le rapprochement de l'Europe et des citoyens.* La France peut aussi donner l'exemple en s'intéressant à un sujet majeur, auquel aucune institution communautaire, ni aucun gouvernement, n'a jamais prêté attention : l'application concrète de la législation communautaire aux simples citoyens. Si les entreprises sont bien organisées pour connaître leurs droits et les défendre (organisations professionnelles, chambres consulaires, lobbyistes, etc.), il n'en va pas de même pour les citoyens ordinaires : dans la pratique, les textes de base sur la reconnaissance mutuelle des diplômes, le « portage » de leurs droits sociaux par les salariés travaillant dans un autre pays européen, la liberté d'établissement des professions libérales, le remboursement des frais médicaux sont très mal appliqués. La commission des pétitions du Parlement européen, le réseau des Médiateurs, l'Assemblée des Français de l'étranger ont recensé ces problèmes et fait des propositions constructives.

Dans le même esprit, les millions d'Européens qui vivent, travaillent, fondent une famille dans un pays partenaire rencontrent, dans leur vie personnelle, des difficultés pratiques insurmontables. Cela concerne notamment le droit des contrats, à commencer par le contrat de mariage. Si personne n'envisage d'harmoniser ce droit à l'échelle des 27, il est temps de poser, dans le domaine du droit privé comme du droit commercial, la problématique du « 28ème régime », permettant à deux partenaires citoyens de pays différents d'opter pour un régime neutre.

Très attentif à l'application des lois votées, en France comme en Europe, et déterminé à réconcilier les citoyens avec l'Europe, le Président Sarkozy a confié une mission officielle sur ce sujet à l'auteur de ces lignes. Si les conclusions en sont probantes, elles viendront s'ajouter à l'agenda de la présidence française.

Il faut aussi penser au long terme. L'approfondissement de l'esprit européen dépend de l'enseignement élémentaire de l'Histoire dans tous les pays. Or, la lecture des livres d'histoire de beaucoup de pays européens est affligeante : la renaissance du nationalisme est programmée pour la génération suivante ! Aussi, à l'exemple de ce qui a été réalisé avec le manuel franco-allemand, il serait très important d'inviter un cercle d'historiens de tous les pays à élaborer, non un manuel unique, mais au moins une matrice commune à tous les membres de l'Union, pour enseigner l'histoire européenne dans une perspective humaniste et non revancharde. Le Conseil de l'Europe (qui a une compétence en la matière) et l'UNESCO pourraient être associés à cette initiative, en vue de son extension éventuelle.

3 - La maîtrise de la mondialisation. A ce titre, plusieurs sujets mériteraient d'être évoqués.

- *L'actualisation des grands traités de désarmement.* Les impératifs de la lutte contre le réchauffement climatique ne doivent pas faire oublier les dangers encore plus grands et bien plus immédiats causés par la prolifération des armes de destruction massive et par la course aux armements engagée partout en-dehors du continent européen. Conçus pendant la guerre froide, les grands traités de désarmement ont mal vieilli comme le montrent l'affaire iranienne, le récent traité nucléaire indo-américain ou la controverse sur le bouclier antimissile. Née de la volonté de paix, l'Union européenne ne peut pas rester indifférente à la montée de ces dangers redoutables à ses portes. Javier Solana avait prévu d'organiser le 13 novembre dernier une grande conférence sur les armes de destruction massive et la lutte contre la prolifération. Elle a été repoussée sine die. L'idée mériterait d'être reprise et prolongée.

- *Le problème de la régulation d'Internet.* Depuis une quinzaine d'années, la Toile d'Internet s'est tissée dans un grand vide juridique et politique. Les règles de base sont fixées par une organisation privée californienne soumise au Département fédéral du Commerce et, pour le reste, chaque pays s'organise pour faciliter les branchements ou ... les empêcher (Chine, Iran). Ce qui permet aux mafiosi, aux terroristes, aux anarchistes, aux hackers et aux pédophiles d'utiliser quasi-impunément le réseau, sans que celui-ci profite aux vrais défenseurs de la liberté comme il devrait le faire. L'Union européenne serait tout à fait dans son rôle en proposant la

mise au point d'un cadre normatif mondial, que les Américains ont toujours refusé sous de mauvais prétextes. Le hasard du calendrier international nous y aidera : une conférence mondiale est prévue pour l'automne prochain à New Delhi sur ce sujet.

- *La création d'un Conseil d'éthique scientifique.* Les progrès de la médecine, des biosciences, d'Internet et, aussi, des nouveaux armements posent de redoutables problèmes éthiques. Si chaque pays doit garder pleine compétence pour légiférer dans ces matières en fonction de sa culture nationale, il n'y a que des avantages à organiser, chaque fois que c'est possible, un échange préalable entre les plus grandes autorités scientifiques et morales européennes. Ceci pourrait justifier la mise en place d'une Académie européenne d'éthique scientifique, qui serait chargée de donner des avis aux gouvernements comme aux institutions de l'Union sur tous les problèmes éthiques posés par les progrès de la science. La Commission s'appuie déjà sur un organe de ce genre, mais ses travaux restent confidentiels et leur autorité limitée.

- *La première réunion des « sœurs cadettes » de l'Union européenne.* Ce que l'Europe a de plus intéressant à offrir au reste du monde, c'est l'exemple de son modèle de réconciliation et d'organisation politique rassemblant des Etats souverains. Son exemple a suscité beaucoup d'initiatives sur les autres continents mais, jusqu'à présent, les résultats sont restés très modestes : aucune autre organisation régionale n'a encore atteint le stade du marché commun, c'est-à-dire du traité de Rome ! Néanmoins, en ce début du XXI^e siècle, avec l'éclatement du Tiers Monde, ce besoin d'organisation régionale se fait sentir plus fortement sur tous les continents.

Notre intérêt est évidemment d'encourager ces regroupements. L'U.E. pourrait organiser une première réunion au sommet de toutes les communautés régionales d'Etats qui peuvent être intéressées par sa propre expérience : Union Africaine, ASEAN, MERCOSUR, Communauté andine, Conseil de Coopération du Golfe ... Non seulement, cette manifestation pourrait aider les animateurs de ces organisations, mais elle contribuerait à améliorer l'image de l'Europe dans le monde, comme auprès de ses propres citoyens, en mettant mieux en lumière l'originalité du modèle européen – et, au passage, sa prodigieuse réussite par rapport à toutes les tentatives comparables. La puissance européenne n'est qu'un « soft power », certes, mais elle se révèle extrêmement féconde, malgré tous ses défauts et limites.

Alain LAMASSOURE

Une opinion sur la presse d'opinion

Entretien avec Serge RAFFY

Le rédacteur en chef du Nouvel Observateur exprime ici une sensibilité qui n'est pas seulement de gauche ; mais rejoint également les préoccupations très sérieuses de tous les citoyens attachés à la liberté de la presse.

Jacques Mallet - Qu'est-ce que la presse d'opinion en France aujourd'hui ?

Serge Raffy - Ce qu'on appelait traditionnellement la presse d'opinion au siècle dernier, c'est-à-dire au 20^{ème} siècle, correspondait essentiellement aux journaux issus de la Résistance et donc des journaux de partis ou de mouvements d'idées aux contours idéologiques lisibles. Que ce soit « Le Monde », « La Croix », « Libération », ou d'autres titres, tous portaient cet idéal de liberté et de démocratie d'opinion issu des années noires de la Deuxième Guerre mondiale. Progressivement, au fil des années, cette presse a subi une érosion inéluctable dont les causes sont multiples. Il y a bien sûr la logique économique : augmentation des coûts de fabrication, le prix du papier, devenu un produit de luxe. Il y a aussi la concurrence de la télévision et aujourd'hui d'Internet qui ont considérablement réduit la durée quotidienne de lecture de la presse écrite. La crise actuelle des quotidiens tels que *Le Monde* et *Libération*, mais aussi du *Figaro*, n'est pas conjoncturelle. Elle est le signe d'un grand bouleversement des habitudes et des relations des gens à l'objet écrit. Dans ce contexte, ce qu'on peut appeler la presse d'opinion classique est en voie de disparition. Elle est même un monument en péril. Faut-il en conclure qu'il n'y a plus de presse d'opinion ? Bien sûr que non. Il faut répéter encore et encore cette vérité fondamentale : il n'y a pas de journaux neutres, qu'ils soient télévisés, radiophoniques, électroniques ou sur papier. Toute information diffusée est un choix parmi des centaines d'autres. Quand un groupe de presse décide de créer un journal à sensations ou à scandales, ce qu'on appelle aujourd'hui la presse « people », certes, il répond à une demande du marché, mais il fait aussi de la politique. Investir des milliards pour « amuser » le peuple avec des potins et des ragots n'est pas une activité anodine. Ces journaux, en apparence inoffensifs, sont, à mon sens, des revues poli-

tiques, car ils diffusent une idéologie qui privilégie la tyrannie de l'émotion, le culte du vedettariat, donc d'un individualisme forcené. Télévisions, radios, tentent de nous faire croire à la fin des idéologies, à une culture du fait objectif, et donc à la disparition des conflits sociaux au profit d'un modèle de société sans aspérité, transformée en grand parc à jeux pour adultes infantilisés. Tout cela est, bien sûr, une grande supercherie. Toute la presse, même les revues ou émissions professionnelles, genre chasse et pêche, décoration, cuisine ou bricolage, véhiculent une opinion. Il faut donc redonner les outils au citoyen pour qu'il puisse décrypter toutes les presses. Comme par exemple les journaux télévisés, qui ont l'apparence de l'objectivité, mais qui sont des organes émettant des opinions. Les analyses de contenu que nous pourrions lancer sur les JT de TF1, France 2, FR3 ou M6, ou bien même l'information en continu des nouvelles chaînes numériques telles que Itélé, BFM ou LCI, révéleraient sans aucun doute une idéologie défendant l'ultra-libéralisme. Or, je ne crois pas que ce soit l'opinion dominante dans notre pays.

J.M. - Quelle est à vos yeux l'importance de la presse d'opinion pour la démocratie française ?

S.R. - Elle est fondamentale. Toute la question est de savoir où ces opinions vont pouvoir s'exprimer. Le modèle des quotidiens de presse écrite dont nous avons parlé n'aura plus jamais l'influence que nous avons connue. Il est évident que, désormais, les opinions vont s'exprimer de plus en plus par les voies d'Internet, nouveaux sites d'information, forums en tous genres, ce que les politiques appellent la démocratie participative et qu'on a vu apparaître dans les débats télévisés lors de la campagne présidentielle de 2007. Participatif ? Mot cher à Ségolène Royal. Il est au cœur d'une grande révolution, celle du triomphe de l'individualisme, ce que certains sociologues comme Robert Ebguy, du Centre de Communication Avancée, nomment l'ère de l'égoopathie. Ce repli sur soi, cette obsession du moi, qui réduit le monde à sa propre personne, pose un problème à tous ceux qui croient encore aux aventures collectives, aux groupes qui se constituent sur des valeurs, sur des projets, sur des espérances. Ceux qui croient encore à la politique et pas seulement à la toute puissance du marché.

J.M. - La presse d'opinion est donc terriblement menacée ?

S.R. - L'ancien modèle, assurément. Par contre, je ne crois pas à la fin de l'Histoire dans ce domaine. De nouveaux modes de regroupements pour s'exprimer sont déjà en train d'apparaître, en particulier par Internet. Rarement on a vu autant de citoyens donner leur point de vue sur les sujets les plus divers. Il y a même presque overdose d'information pour ceux qui surfent d'un site à un autre. Aujourd'hui, on peut accéder à n'importe quel journal en ligne de n'importe quel

pays et saisir des informations pratiquement en « live », en direct. Nous sommes informés aux quatre coins de la planète. C'est une donnée très importante : le citoyen fait son marché dans cette myriade de sites et en tire sa propre opinion. Il y a donc une certaine forme d'éclatement des opinions dans l'immensité de la Toile, ce réseau mondial d'informations auquel on a accès en quelques secondes, sans même se déplacer jusqu'à son kiosque à journaux. La société civile va donc inventer des nouvelles approches de la politique. Il est encore difficile d'en préciser tous les contours car nous sommes au cœur d'une transformation profonde, liée aux bouleversements technologiques. Certains intellectuels, comme Paul Virilio, sont très pessimistes, et prophétisent une société où les opinions seront balayées par ce qu'il appelle la « dictature des affects ». Un totalitarisme mou, cathodique et électronique, où toutes les opinions seraient absorbées dans ce Grand Tout qu'est Internet. Il y a ce risque, il ne faut pas le dissimuler. Ceux qui ont la nostalgie de la politique sous les préaux ont des raisons de s'inquiéter, mais je crois profondément que l'Histoire peut nous jouer des tours et que les nouvelles générations vont nous surprendre et inventant des nouveaux liens sociaux.

J.M. - Par exemple ?

S.R. - Il est évident que ces liens seront davantage culturels ou ethniques, ou bien aussi consuméristes. Ils seront plus diversifiés, plus transversaux, ou plus locaux. Exemple : les associations de défense de tel site contre l'installation d'une usine polluante, un comité de vigilance pour les enfants du Darfour, etc... Cette balkanisation de l'activisme politique ne signifie pas la mort des opinions, mais leur atomisation. Il faut accepter cette donne : la fin des partis politiques classiques, ces structures qui apportent des réponses globales à des questions universelles. Leurs modes d'expression, à travers la presse classique d'opinion, sont, eux aussi, condamnés. Faut-il se lamenter ? Je crois qu'au contraire, il faut analyser lucidement les bouleversements que nous vivons. Pour les journaux des années cinquante, chantons un beau requiem et passons à autre chose. Le travail des journalistes, désormais, est d'investir les nouveaux champs de l'information. Cela donne le tournis, mais nous n'avons pas le choix. Il faut plonger au plus vite dans la Toile, créer des nouveaux lieux de diffusion d'information, introduire du sérieux, de la rigueur, imposer des législations qui encadrent davantage, protègent le citoyen de toutes les manipulations auxquelles on assiste trop souvent sur le web. C'est un vaste chantier. De là, naîtront des contre-pouvoirs, qui éviteront aux grands groupes de presse tels que Lagardère ou Dassault d'imposer leur hégémonie sur le monde médiatique de notre pays. Un des grands dangers de la démocratie serait d'abandonner ces espaces à ces deux géants de l'armement, dont on connaît les liens avec l'Etat. Ils sont d'ailleurs encore beaucoup trop puissants pour qu'une véritable démocratie d'opinion existe totalement en France.

J.M. - Comment réduire leur influence ?

S.R. - D'abord, il faut aider tous les voltigeurs contre eux. Les petites structures, les sites d'information indépendants qui privilégient l'enquête, l'analyse, l'appréhension du monde par l'intelligence et non pas par l'émotion. Redonner du sens à la politique, refuser la société du tout-spectacle qu'on tente de nous imposer jusqu'au sommet de l'Etat.

Il faut aussi légiférer. En imposant que tout groupe industriel qui a des intérêts avec l'Etat ne puisse détenir la majorité du capital d'un organe de presse, quel qu'il soit. Il faut tout faire pour voir émerger des groupes de presse débarrassés de la tutelle des géants de l'industrie. Là, c'est aux hommes politiques de clarifier leurs positions et d'être courageux. Les liens du pouvoir actuel avec ces grands groupes, les amitiés du Président de la République, ne me poussent pas à l'optimisme. Mais c'est un combat indispensable, je dirais même noble, que l'opposition à cet étrange régime monarcho-télévisuel dans lequel nous sombrons doit mener sans faiblir. Dans ce cadre, l'Etat se doit de protéger davantage les espaces de liberté et donc de soutenir financièrement, par des dégrèvements fiscaux, la presse écrite dite d'opinion pour qu'elle puisse organiser au mieux sa mutation vers la Toile. Et produire de la liberté. C'est le prix de la démocratie à reconquérir, loin des paillettes et de l'obsession du prime-time.

Serge RAFFY

entretien réalisé par Jacques Mallet

FRANÇOIS HEIDSIECK

« La pire trahison spirituelle est la canonisation de l'ordre actuel des choses, comme si la justice enfin régnait. Car enfin la résignation devant le pouvoir de fait ne prouve pas qu'il détienne aucune justice absolue : tout ce qu'on peut dire, c'est que les injustices qu'il admet sont tenues par le peuple pour tolérables, puisqu'en effet il les tolère. Le pouvoir n'est pas plus injuste que le peuple qui se fait complice de son injustice en renonçant à la révolte ».

La vertu de justice

Rendez-vous avec le successeur de Bush

par René FOCH

Eh oui, il faut y penser ! Les élections américaines approchent vite. Leur résultat aura certainement plus d'effet que la présidence française de l'Union européenne. Cette dernière s'en souviendra-t-elle tout au long des six mois au cours desquels notre pays donnera la mesure de son talent, ou non, d'animateur du futur ?

Dans un an d'ici l'administration Bush ne sera plus qu'un souvenir même si les conséquences de certains choix désastreux qui furent les siens ne disparaîtront pas avec lui : le Moyen-Orient en restera ébranlé pour de longues années. Mais on peut espérer que la prochaine administration américaine saura tirer la leçon des échecs du Président Bush, à savoir que malgré leur puissance, les Etats-Unis ne peuvent pas agir seuls et que l'appui de leurs alliés leur est indispensable. Ceci correspond à la nature des choses : la Chine, l'Inde, le Brésil apparaissent sur la scène mondiale mais comme l'écrit Edouard Balladur dans un essai plein de sens sur les relations à établir entre Européens et Américains : « En ces temps nouveaux d'autres civilisations se révèlent mais l'Occident aussi existe. Ensemble l'Union européenne et les Etats-Unis représentent près d'un milliard d'individus, ils produisent plus de 55% du produit mondial. Leurs échanges augmentent au rythme de 10% l'an. Pour longtemps encore l'Atlantique Nord restera le centre commercial et financier du monde... Il faut donner une existence politique à cet ensemble euro-américain »¹. Une revitalisation, une adaptation de l'Alliance atlantique ne saurait constituer une réponse à ce problème. La menace russe si elle n'a pas totalement disparu a perdu beaucoup de son acuité. Les problèmes ont cessé d'être principalement militaires et l'Europe n'est plus disposée à accepter le leadership américain qui a caractérisé l'Alliance atlantique dans le passé. Edouard Balladur dans son essai ne préconise pas cette solution. Il hésite entre deux formulations : son essai parle d'une « Union occidentale entre l'Europe et les Etats-Unis ». Ailleurs il écrit : « Europe et Amérique doivent définir un partenariat ambitieux concernant tous les problèmes auxquels elles sont confrontées ensemble ».

¹ Edouard Balladur, *Pour une Union occidentale entre l'Europe et les Etats-Unis*, éd. Fayard.

La première formule risque d'être soit trop vague pour avoir beaucoup de signification pratique, soit trop contraignante pour être acceptée par l'Europe ou d'ailleurs par les Etats-Unis. La formule du partenariat serait plus prometteuse : elle reconnaît l'existence de deux entités distinctes en même temps qu'elle affiche leur volonté commune de collaborer. La notion de partenariat, « *partnership* » en anglais est une notion pleine de sens en droit anglo-saxon. Elle a été avancée par Kennedy dans son discours de Philadelphie. La petite histoire prétend d'ailleurs qu'elle lui avait été suggérée par Jean Monnet, qui n'a jamais séparé dans son esprit la nécessité de l'intégration européenne et celle de la collaboration euro-américaine.

Un partenariat aux idées simples

Sur quelles institutions s'appuierait ce partenariat ? Après avoir évoqué différentes possibilités, Edouard Balladur s'arrête à une formule qui dans sa simplicité va à l'essentiel : « Qu'un organisme restreint soit créé, qu'il se réunisse fréquemment, que ni les Européens, ni les Américains ne puissent rien décider sur les problèmes d'intérêt commun sans en avoir préalablement parlé ensemble serait déjà un immense progrès ». Il suffit pour s'en persuader de revenir sur quelques exemples du passé plus ou moins proche. Si les Français, les Anglais et les Israéliens avaient fait part à Washington de leur intention d'occuper le canal de Suez, après sa nationalisation par le colonel Nasser, nul doute que l'opposition américaine leur aurait épargné la catastrophique reculade à laquelle ils ont été contraints par la suite. Si les Américains avaient écouté les avertissements des Européens, ils ne se seraient pas engagés, avec leurs supplétifs britanniques dans cette expédition irakienne dont ils ne savent maintenant comment se sortir. Plus près de nous l'idée d'installer en Pologne et en Tchéquie, c'est-à-dire à la frontière de la Russie, des missiles anti-missiles dont l'efficacité est loin d'être prouvée, destinés à intercepter des missiles iraniens qui pourraient être équipés de tête nucléaires le jour où l'Iran en produirait, semble combiner des inconvénients politiques certains et une efficacité lointaine des plus aléatoires. Il semblerait plus indiqué d'accepter la proposition russe d'examiner conjointement une éventuelle menace iranienne ce qui pourrait amener la Russie à une position moins éloignée de la nôtre.

D'une façon plus générale il est des illusions qu'il faut abandonner. Les Britanniques ont longtemps pensé et Macmillan alors Premier ministre avait écrit que l'Angleterre pouvait jouer vis-à-vis de Washington le rôle des Grecs vis-à-vis des Romains. C'est ce que pensait Blair. En fait il n'exerça aucune influence particulière sur les choix de Washington. Il est une autre illusion symétrique, de la part des continentaux, celle de penser que l'Europe pourrait définir sa propre politique étrangère de façon indépendante. Rappelons-nous le moment où le président Chirac était à l'origine d'une sorte de coalition de circonstance entre Français, Allemands

et Russes pour s'opposer à la position américaine sur l'Irak. Un tel regroupement provoquait automatiquement l'opposition décidée de l'Angleterre et celle des anciens pays de l'Est occupés par les Russes et qui savent bien à qui ils doivent leur libération du joug soviétique. Ceci ne signifie nullement que l'Europe doive systématiquement s'aligner sur les positions américaines. Ceci signifie par contre qu'Américains et Européens doivent s'astreindre à un effort systématique d'information réciproque et d'analyse conjointe le plus en amont possible du stade de la décision.

Des procédures pratiques

C'est ici que les « think tanks » et autres institutions privées analogues ont un rôle à jouer avant même que s'organisent des consultations entre organes gouvernementaux. De toute façon il ne s'agit pas d'institutions consultatives obligatoires. Il s'agit bien plutôt de créer une habitude de consultation, un usage, et le modèle ici n'est pas celui des institutions européennes mais plutôt celui des consultations dans le cadre du Commonwealth, destinées à générer des opinions communes. L'effort nécessaire pour arriver à des positions euro-américaines communes doit tenir compte de la différence des intérêts qui découlent de situations géographiques et d'expériences historiques différentes. Il est normal que l'Amérique n'attache plus à l'Europe l'importance que celle-ci revêtait au temps de la guerre froide et que par contre elle mesure de plus en plus le poids d'une Chine en pleine expansion. Celle-ci assure le financement des Etats-Unis en achetant ses bons du Trésor, cependant qu'elle trouve sur le marché américain un vaste marché pour ses exportations. L'Europe quant à elle et singulièrement l'Allemagne dépendent non pas exclusivement mais principalement des exportations russes de gaz naturel. Quant au Moyen-Orient le maintien du statu quo actuel est également néfaste pour les intérêts européens et américains.

Compte tenu de ces réalités le rapport préparé par Hubert Védrine pour le président de la République « sur la France et la mondialisation » préconise un certain nombre de mesures de procédure qui pourraient constituer un calendrier :

- d'abord tenir compte des efforts de Condolezza Rice pour gommer les excès de la présidence Bush et coopérer au cas par cas avec l'actuelle administration américaine ;
- dans le même temps élaborer avec nos partenaires européens, à commencer par Angela Merkel et Gordon Brown, une position sur ce que les Européens attendent de la prochaine administration US et utiliser pleinement la position de la France qui présidera l'Union européenne au second semestre 2008 pour se concerter avec tous les membres de l'Union de façon à pouvoir présenter un point de vue européen au nouveau président des Etats-Unis ;

- ceci permettrait de coordonner les rencontres que les principaux leaders européens ne manqueront pas d'avoir avec le nouveau Président.

Mais il ne faut pas nous faire d'illusions sur la portée de telles procédures. Le prochain gouvernement américain quel qu'il soit s'attendra à ce que l'Europe assume plus de responsabilités et prenne plus de risques au service d'objectifs définis par le gouvernement américain. Or ceci ne sera acceptable que si l'Europe est réellement associée aux décisions. De toute façon conclut Denis MacShane, ancien ministre britannique des Affaires européennes, dans le *Herald Tribune* du 11 janvier 2008 : « Les Européens devraient réaliser qu'ils auront peu d'influence aussi longtemps qu'ils ne parleront pas d'une seule voix » ce qui dans l'esprit de ce parlementaire britannique doit naturellement inclure celle de Londres.

Mais dans certains cas il peut être plus simple pour notre pays de rechercher d'abord avec Washington un accord susceptible de faciliter l'émergence d'un consensus européen ultérieur.

René FOCH

PÉGUY

« Ne pas payer comme tout le monde : rêve de tous nos Français, de tout homme distingué. Avoir un privilège, rêve de tout égalitaire, particulièrement de tout égalitaire français ».

La République... notre royaume de France

Une nationalisation accidentelle (Vingt-cinq ans après)

par Michel de BOISSIEU

Michel de Boissieu fait part ici des réflexions que lui a inspirées cet épisode de la prise de pouvoir en France de la Gauche, sous la présidence de François Mitterrand. En un temps où l'industrie financière découvre ses turpitudes, il n'est pas inintéressant de rappeler les vertus de l'ancienne finance, souvent mal récompensées... au moins par la faveur de l'opinion !

Les nationalisations bancaires de 1982, exigées par le Programme commun, conclu entre les socialistes et les communistes, ont, pour la plupart, laissé l'opinion indifférente, parce qu'elles concernaient des bureaucraties anonymes, aux dirigeants interchangeable et, le plus souvent, inconnus. Même la banque Hervet par exemple, avec son patronyme, ne représentait qu'une enseigne sur des guichets. Qui connaissait Monsieur Hervet ? Seule la banque Rothschild, sans être – et de loin – l'établissement le plus important, touchait le grand public, parce que le terme Rothschild l'emportait sur le terme banque. S'en prendre aux Rothschild, c'était s'en prendre à un patrimoine collectif, issu d'un passé légendaire, mais encore bien présent, et qui semblait familier à force d'être connu. L'événement a été ressenti comme un affrontement personnel entre le nouveau gouvernement socialo-communiste et les héritiers légitimes et notoires du capitalisme historique. Balzac, historien à ses heures, nous met en garde contre ce genre de raccourcis préfabriqués, qui sont pérennisés par tacite reconduction. « Pour quiconque étudie l'histoire moderne, il est certain que les historiens sont des menteurs privilégiés qui prêtent leur plume aux croyances populaires, absolument comme la plupart des journaux d'aujourd'hui n'expriment que l'opinion de leurs lecteurs »¹.

Pour suivre Balzac, n'en restons pas là et demandons-nous si vraiment, entre 1945 et 1981, les Rothschild avaient pris des positions qui les exposaient à une nationalisation, et, en second lieu, si le gouvernement de la gauche unie a vraiment cherché à les éliminer des circuits économiques et financiers. Aux deux questions il sera répondu « non », contrairement à l'opinion générale. Dépêchons-nous de le démontrer avant que les historiens, traitant de ces événements d'ici quelques années, n'adoptent sans barguigner le préjugé déjà en train de se figer !

¹⁰ Citation extraite de la préface de « Catherine de Médicis ».

Les Rothschild et le pouvoir politique

Durant toute la période d'après-guerre, la rue Laffitte fut dirigée par le (fameux) trio Guy, Alain, Elie, dont Guy prit d'emblée la tête en 1946 au bénéfice de l'âge, de sa fortune et de son autorité naturelle. Il avait adopté au sortir de la guerre le parti d'une stricte neutralité politique. Impressionné par les désordres du temps lors de ses années d'apprentissage, éclectique dans ses goûts et sceptique dans ses opinions, il entendait tenir les intérêts familiaux à l'écart des remous partisans et des vicissitudes gouvernementales. C'est ainsi qu'aucun des trois cousins n'a jamais siégé dans les grandes instances de la profession, pas plus que dans aucune structure représentative de celle-ci. Aucun ne s'est engagé ni dans une campagne d'opinion ni dans une compétition électorale. Leur seule participation aux médias s'est limitée à un journal de dames du monde, et s'il leur a fallu, en bons collègues, répondre tant soit peu aux collectes électorales, ce fut avec une parcimonie qui leur fut souvent reprochée. Cette attitude très arrêtée, en dépit des sollicitations que l'on imagine, me semble éclairée par un mot relevé dans les Mémoires du baron Guy, rédigés dans les années 80. Evoquant le sort réservé à sa famille par le Front Populaire, il se borne à préciser qu'elle s'est trouvée mêlée « involontairement » aux événements. Il me semble que ce terme s'appliquerait tout autant, avec quarante-six ans de décalage, aux événements de 1981-82. « Involontairement », n'est-ce pas dire « innocemment », sans aucune provocation, sans reproches à se faire ? Cette ligne de conduite avait d'abord surpris, puis convaincu les initiés, et elle aurait peut-être convaincu également l'opinion générale si le phénomène Pompidou n'avait pas occupé le devant de la scène pendant une bonne douzaine d'années. Fidèle et proche collaborateur du général de Gaulle entre 1944 et 1958, Georges Pompidou n'était pas pour autant sorti de l'ombre.

Par contre, lorsqu'il fut appelé au gouvernement en 1962, il s'était fait connaître du public comme homme d'affaires. Du jour au lendemain, il changea de rôle et s'installa à Matignon, venant directement de la rue Laffitte, dont il avait été la vedette au cours des années précédentes. Guy de Rothschild, longtemps hésitant à recruter cet agrégé de grammaire, s'était rattrapé en le traitant au bout de quelques semaines comme son principal associé. « Georges » était de toutes les réceptions. Il partageait même l'intimité des week-ends. Il s'était mis aux cartes pour faire bonne figure dans les longues soirées de Ferrières, où il avait sa chambre. En princière compagnie, il n'évitait pas les photographes, les magazines avaient rendu sa silhouette familière.

En le voyant nommé Premier ministre, l'opinion, toujours prompte à marier le capitalisme et la droite, a cru que les Rothschild avaient retrouvé le chemin du pouvoir. Le général de Gaulle, du haut de l'autorité de l'Etat et de la sienne propre, traita la rumeur avec une indifférence méprisante. Mais Pompidou et Guy de Rothschild eurent à cœur de préserver leur image, chacun selon le message à faire

passer. Guy de Rothschild coupa court au zèle intempestif de certains collaborateurs qui auraient espéré profiter de la nouvelle situation pour faire aboutir des dossiers en suspens devant les pouvoirs publics. Il interdit toute démarche en ce sens auprès de Matignon (interdiction réitérée avec force en 1969). Après coup, cette précaution paraît presque déplacée, tant les relations entre la rue Laffitte et le pouvoir sont demeurées hors de toute critique. S'il en fallait une preuve, on pourrait citer la cession à l'Etat du palais de l'Avenue Marigny par Alain de Rothschild pour un prix que la famille fixât volontairement nettement au-dessous du marché. Aujourd'hui la cause est entendue. Avec le recul du temps, l'ère gaullo-pompidolienne est restée dans la mémoire collective comme une parenthèse de rigueur dans un demi-siècle riche par ailleurs en feuilletons suspects, toujours en attente d'éclaircissements.

Une fois écarté le soupçon de favoritisme spécifique et avéré, il reste à se demander si Pompidou n'avait pas transposé dans son action gouvernementale des options et des modèles hérités des Rothschild, ce qui aurait été pour ceux-ci une manière d'être au pouvoir par personne interposée.

Contrairement aux aventures créatrices du XIX^{ème} siècle (chemins de fer, sources d'énergie), les affaires de la famille ne faisaient plus partie des secteurs de pointe, ni par leur objet ni par leur taille. Pour ne citer qu'un exemple : les Rothschild ont laissé passer les belles années de l'immobilier et lorsqu'ils ont voulu se rattraper, ils sont tombés dans les années de crise et dans les déficits. Pompidou avait évidemment vécu cette orientation avec déception. Autant il était heureux dans le milieu qui était devenu le sien, autant il était frustré par la faiblesse structurelle des entreprises. Au sortir d'une réunion où l'on avait discuté divers projets, je me souviens de l'avoir entendu murmurer « Too little, too late ».

C'est un autre idéal qui a guidé son action. Après Michel Debré, qui avait modernisé l'Etat, il a voulu moderniser l'économie française, en favorisant le passage à l'échelle supérieure dans des secteurs d'avenir, ceux-là même que la rue Laffitte négligeait. Son nom reste attaché aux grands chantiers innovants, de la voie sur berge, au Centre Pompidou et à l'hôpital Pompidou. N'avait-il pas anticipé ces réalisations régaliennes en suggérant à ses amis de remplacer le vieil et charmant hôtel de la Reine Hortense où se tenait la banque depuis l'origine par l'immeuble démesuré que l'on peut voir à sa place rue Laffitte ? Deux personnages ont existé chez lui, mais sans se confondre. Il y a eu l'ami des Rothschild et il y a eu le promoteur de la modernité et du redimensionnement des entreprises. On s'est étonné des précautions qu'il avait prises une fois au pouvoir pour faire oublier son appartenance antérieure aux affaires privées – sorte de sujet tabou – remarqué notamment en mai 68, lors de plusieurs interviews. Mais autant que des précautions, ou des postures, il faut y voir une volonté sincère de dissocier les deux phases de son existence. Le Pompidou de Matignon et

de l'Elysée ne devait rien au Pompidou de la rue Laffitte. Un vide sanitaire et salutaire les séparait ! Avant de quitter Georges Pompidou, je tiens à citer la dernière recommandation qu'il m'a faite avant de rejoindre Matignon en 1962 « Mes amis politiques vont venir taper les Rothschild de ma part. Sachez que ce n'est pas moi qui les enverrai, et veillez à ce qu'on n'en fasse pas trop ». La consigne fut respectée.

Le pouvoir politique et les Rothschild

Bien avant les élections de 1981, Alain de Rothschild se disait convaincu que, si la gauche revenait au pouvoir, elle ne pourrait pas faire autrement que nationaliser la banque de sa famille. Il n'imaginait pas autre chose qu'une réédition du Front Populaire, ce en quoi il se trompait. Il était en retard d'une gauche. La génération de 1936 était usée, en partie discréditée. Une autre idéologie inspirait les bureaux d'études et les futurs lieutenants de Mitterrand. L'objectif s'était déplacé : la chasse aux 200 familles avait cédé la place à la chasse aux ressources financières. Il s'agissait de nationaliser non plus des banquiers, mais la trésorerie des banques, pour la mettre au service d'une nouvelle politique sociale. C'était en quelque sorte, le trésor des Nibelungen ! Selon cette nouvelle logique, les établissements étaient recherchés pour le montant de leurs dépôts, critère quantitatif, sans considération idéologique et encore moins personnelle. Il fallait trouver, ce faisant, les moyens nouveaux pour réaliser la nouvelle politique de gauche ! Le seuil d'1 milliard de dépôts par établissement qui fut retenu englobait la quasi-totalité du réseau national. La banque Rothschild le dépassait de loin. Ainsi ce que beaucoup de gens ont pu prendre pour la volonté d'éliminer les Rothschild n'était que l'application mécanique d'un choix bureaucratique. Les futurs dirigeants de « la gauche unie » ont été les premiers à le regretter et à s'en inquiéter. J'en citerai quelques exemples significatifs. Jean Doumeng, le « milliardaire rouge », qui avait fait un mariage d'humour avec les Rothschild dans un petit commerce de fleurs coupées, souhaitait les voir continuer de « figurer dans le paysage français ». Autant et plus que lui, Michel Rocard, rencontré plusieurs fois à l'époque, déplorait que leurs affaires se trouvent sur la route de « la machine à nationaliser ». Jacques Attali (la voix de son maître) m'avait fait dire que le Président voulait que les Rothschild « replantent leur drapeau » dans Paris le lendemain du vote de la loi. Beaucoup d'autres y pensaient, s'inquiétaient. Le Cabinet du Ministre (Jacques Delors) m'avait demandé de le tenir informé des intentions de la famille. Bref, la classe politique et les services de tutelle auraient préféré de toute évidence éviter une mesure mal vue par une partie de l'opinion, et condamnée d'avance par les places étrangères.

Mais, une fois le fait accompli, un certain revirement s'opéra chez les uns et les autres. Lorsque les fonctionnaires du Trésor prirent connaissance en détail des comptes et bilans de la banque et des filiales. Ils furent déculpabilisés en constatant, à l'évidence, que la bonne affaire n'était pas pour l'Etat ! Dans le même sens et plus

encore intervint la décision politique essentielle que fut la « re-privatisation du nom ». Autant les Rothschild avaient répugné à des manœuvres préventives concernant leurs sociétés autant ils se prémunirent contre une expropriation de leur nom. En temps utile, et à toutes fins, ils avaient conclu un accord notarié selon lequel celui-ci serait retiré de toute affaire dont l'un d'eux ne serait pas dirigeant. La cause n'allait pas de soi dans le cas précis de la nationalisation car le cours de l'action en bourse (base de l'indemnisation) intégrait la valeur incorporelle du nom. L'Etat devait-il rendre ce qu'il avait payé ? En outre, l'accord privé n'avait pas été inséré dans les statuts de la banque. Enfin, ne fallait-il pas penser aussi aux autres banquiers nationalisés dont le nom restait attaché à l'établissement ? Mais, à ma connaissance, le gouvernement accueillit avec empressement cette demande d'exception et je fus chargé de trouver du jour au lendemain, pour la rue Laffitte, une nouvelle appellation, qui allait avoir forcément piètre mine par comparaison avec la précédente. « L'Européenne de Banque », dénomination qui fut retenue, ne parlait guère aux déposants et aux hommes d'affaires... Ce ne fut pas mon moindre souci, et comme je ne manquais pas d'évoquer cette mesure exceptionnelle en faveur des barons, je me voyais répondre invariablement par les interlocuteurs les plus divers, comme s'il s'agissait d'une évidence : « Les Rothschild, ce n'est pas pareil ». Qu'avaient-ils donc de sans-pareil ? Leur cousin René Mayer s'amusait à dire : « il y a les youpins, les juifs, les israélites... et il y a les Rothschild ». Cette boutade dépasse le milieu visé par René Mayer. On pourrait passer en revue l'échelle sociale et terminer par les Rothschild. C'est pourquoi la nationalisation les concernant était perçue comme une mesure de lèse-majesté. La constatation s'impose. L'explication ne va pas de soi. Car les Rothschild avaient perdu beaucoup de places dans le classement des riches. Ils s'étaient délibérément écartés du pouvoir politique. Il faut donc chercher leur exception ailleurs.

Que leur restait-il de différent ou de supérieur ? Contrairement à certains nouveaux venus, c'est-à-dire nouveaux riches, leur fortune remontait à un passé oublié en tant que tel, mais devenu légendaire. Ils bénéficiaient d'une légitimité bicentenaire attribuée à une sorte de génie et à une réputation sans reproches. En même temps leur image n'avait pas vieilli car ils figuraient toujours au premier plan de l'actualité. Ils occupaient des espaces aussi différents que le mécénat, les galas de bienfaisance, jusqu'aux grands crus de Bordeaux et au Prix de l'Arc de Triomphe. Les magazines les rendaient omniprésents, familiers, populaires. La réalité valait bien le mythe. La réalité, c'était la représentation d'une pièce de théâtre qui aurait pu s'appeler « les Rothschild de toujours, par eux-mêmes ». Le mouvement des générations avait suivi celui des événements : avec les honneurs de la guerre et le prestige des persécutés, trois nouveaux barons, talentueux et séduisants, ont occupé le devant de la scène pendant les « Trente glorieuses ». Les décors étaient fabuleux, dignes des plus beaux musées. Dans des demeures princières, à la ville comme à la campagne, ils poursui-

vaient la tradition des fêtes et des réceptions en tous genres. Comme leurs pères, ils y recevaient en les mêlant naturellement, les élites de tous les milieux, qui se sentaient promus par leur invitation. Avec un art inimitable de l'accueil, le nouveau venu y était mis à l'aise comme une vieille connaissance. Peu d'espaces en France, et même dans le monde, brassaient tant de célébrités au mètre carré. Les Rothschild, leurs épouses, leurs demeures se vouaient ainsi à une mission sociale d'intérêt général, en créant des liens entre les élites dans toutes les activités. Ils en tiraient satisfaction, conscients d'être les gardiens d'une tradition d'excellence, et ils auraient pu aussi en tirer un certain pouvoir, car ils avaient accès aux décideurs sur un pied d'égalité, pour ne pas dire de supériorité. Mais de ce pouvoir là, ils n'abusèrent jamais ; ils en usaient à peine, s'intéressant discrètement à quelques nominations ou distinctions honorifiques, notamment dans le domaine culturel.

Le baron Guy de Rothschild et son cousin Elie sont décédés récemment coup sur coup. Dès le lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, ils avaient, avec courage et talent, rétabli leur famille au sein du paysage économique français. Et au-delà de leurs responsabilités financières, ils ont incarné le capitalisme historique selon sa meilleure tradition pendant plus d'un demi-siècle.

Puis-je ajouter que j'ai eu la chance de bénéficier de leur confiance et d'approcher par eux d'un milieu inégalable de culture et d'agrément. Souvenirs inoubliables.

La diaspora

Les pouvoirs publics avaient espéré qu'en laissant aux Rothschild la disposition de leur raison sociale, ceux-ci allaient recréer ailleurs un site d'activités. Ils n'étaient interdits ni de banque ni de finance, et il était souhaitable de les voir de nouveau intervenir dans le réseau financier international. Ce pronostic optimiste était sans fondement. Les personnels de la banque, toutes catégories confondues, proches de la réalité quotidienne, savaient que les Rothschild, tels qu'on les avait toujours connus, n'allaient pas se regrouper ailleurs pour tenter une aventure similaire. Hors de la rue Laffitte, point de rencontre possible. Depuis 1817, de génération en génération, un ou plusieurs des « Messieurs frères » du moment avaient franchi le seuil du 21, comme les gardiens du temple. Ils étaient là avant même que le Baron Haussmann n'ouvre la voie, et nulle crise, nulle catastrophe nationale, ne les avaient empêchés d'y revenir. Beaucoup plus qu'une adresse postale ou siège de sociétés, c'était le berceau de la tradition et de la légitimité, la terre promise. Ne pas en être, c'était faire figure d'émigré.

L'unité géographique maintenait l'unité de l'équipe familiale, ou plutôt elle en tenait lieu. En y mettant fin, la délocalisation forcée devait entraîner la dispersion du clan, dont l'« affectio societatis » était devenue plus apparente que réelle. Le trio

des seniors atteignait l'âge de la retraite. Celui des juniors (on le savait bien dans la maison) avait ajourné le règlement de graves problèmes d'organisation, dans l'attente des événements politiques. Pourquoi aborder les questions délicates et pénibles, si la nationalisation devait changer la donne : perspective amère, mais qui présentait l'avantage de leur laisser le rôle estimable de victimes, injustement expropriés par un gouvernement « collectiviste ». C'est ainsi que cette nationalisation, bien qu'attendue de longue date, les a rattrapés sans qu'ils aient convenu d'une nouvelle implantation pour poursuivre l'œuvre commune. Les tendances séparatistes, longtemps contenues, se donnèrent alors libre cours. Le Baron Guy prit les devants avec une réaction spectaculaire, extrême, compréhensible. Il a ressenti son éviction comme une réplique des années noires. Deux fois, c'en était trop. Très affecté, blessé, il fit savoir bruyamment qu'il allait vivre à New York, et cela tant qu'un « gouvernement socialo-communiste » règnerait sur la France. Ce fut le signal de la diaspora, qui fut suivi par chacun selon son propre penchant. Les deux juniors les plus motivés, longtemps contraints à faire équipe, mais opposés presque de naissance, se séparèrent sans appel ; Nathaniel aussi attiré par le style managérial américain que soucieux d'échapper à toute tutelle familiale, fit cavalier seul à New York. Comme à chaque génération, il s'en est trouvé au moins un pour attendre patiemment la fin de l'orage et se préparer à enchaîner avec l'histoire. Sa confiance a récompensé David de Rothschild, l'héritier le plus légitime. Son succès aujourd'hui fait oublier de quelles épreuves il a émergé, il y a quelques vingt-cinq ans. Ne vient-il pas de réussir ce qui paraissait une gageure il y a peu d'années : voir confier à un Français (en sa personne) les intérêts de la branche anglaise : deux flèches qui n'en font plus qu'une, quelle revanche sur la diaspora ! Il va même jusqu'à jongler avec l'humour franco-britannique. Interviewé à Londres sur les personnalités qui ont favorisé sa carrière, il a répondu « le Président Mitterrand ». Quelle revanche sur la nationalisation !

Michel de BOISSIEU

Le retour à la raison

par Maurice BLIN

« La voix de la raison est basse »
S. Freud

Présider l'Europe est une tâche plus redoutable encore que celle de diriger une nation. Parce que cette éminente fonction ne peut se concevoir que si ses officiants ont conscience de continuer cette quête de la Raison à laquelle l'auteur les invite à se souvenir et les exhorte à poursuivre.

Sur le chemin qui l'a conduit à l'Élysée, Nicolas Sarkozy a tenu un langage clair qui explique son succès. Il fit un bilan sans concession de la politique conduite par une gauche revenue au pouvoir après une longue absence. Mais il dit aussi son inquiétude devant la complaisance dont elle avait bénéficié dans l'opinion. En effet, intellectuels, syndicats, médias, partis politiques de tout bord, les églises elles-mêmes avaient été gagnés par une idéologie d'inspiration culturelle et même vaguement mystique. D'où son attrait et la faiblesse de la contestation qu'elle avait rencontrée.

« Changer la vie »

Elle était née en 1968 quand une génération avait tourné le dos à la France laborieuse de ses pères. Parvenue aux affaires, elle entendait réaliser son rêve : libérer l'économie de la hantise du profit ; rendre au travail sa destination naturelle, le loisir, grâce à une retraite précoce ; donner à la culture sa place, la première. Bref, faire passer, selon la formule lyrique d'un responsable socialiste de l'époque, le pays « de la nuit à la lumière ».

Certes, le chômage sévissait. Mais Pierre Mauroy, puis Martine Aubry lui appliquèrent un remède d'une désarmante simplicité et, de plus, hautement moral : la vie active interrompue à soixante ans, la semaine de travail réduite à trente-cinq heures allaient offrir automatiquement du travail aux jeunes. La magie du partage ouvrirait la porte à une société détendue et donc heureuse. Cependant, cette séduisante perspective s'accompagnait d'une ombre qui aurait dû faire réfléchir. Ce fut l'indiffé-

rence de marbre que nos voisins opposèrent à ce brillant témoignage de l'intelligence française. Mais qu'importait ? Ne s'agissait-il pas de « changer la vie » ?

Cette initiative issue d'une arithmétique sommaire, car parfaitement abstraite, généra une injustice d'un type nouveau. Certes, les fils de bourgeois de 1968 avaient renié la vie besogneuse de leurs parents. Mais, trente ans plus tard, à la veille d'une retraite précoce et qui, avec la durée de la vie, avait toute chance de s'allonger, ils demandèrent à leurs enfants d'en partager demain la charge. En apparence, cette disposition était conforme au beau principe de " *solidarité* ". Mais elle a porté un coup sévère à celui d'*égalité* entre les générations qui n'était pas moins cher à l'éthique républicaine.

L'ère du virtuel

En réalité, elle se révéla singulièrement imprudente. Il est vrai que la croissance économique où la France des années 60 s'était distinguée avait fait naître une illusion. Quand la richesse nationale augmente de 5% l'an, la rigueur comptable tend à fléchir. Gouverner n'est plus, comme le mot emprunté à la marine le voudrait, arbitrer entre les vents et les marées et finalement choisir un cap. C'est additionner, c'est-à-dire donner à l'un sans avoir à demander à l'autre. En cas de besoin, l'on recourt au virtuel, c'est-à-dire à l'emprunt. Or, contrairement à la règle de l'optique où l'objet qui s'éloigne échappe peu à peu à la vue, la dette, avec le temps et l'intérêt, s'aggrave, devient de plus en plus présente, de plus en plus pressante. De plus, l'appel à l'argent d'autrui dans un monde où le chiffre devrait imposer clarté, rigueur et prudence constitue au plan technique et culturel un dévoiement inquiétant. L'avenir n'est plus fils de l'effort. Il se nourrit d'illusion. Avoir et devoir, apparence et réalité se confondent. L'Amérique en fait aujourd'hui la redoutable expérience et, derrière elle, le monde.

Faut-il rappeler que Montesquieu voyait dans la démocratie une forme idéale de gouvernement parce qu'elle était lumière, vérité, connaissance de soi et donc école de vertu ?

Tel est le défi à la fois éthique et politique que la France de 2008 doit affronter. Au principe de *plaisir* qui selon Freud domine l'enfant que sa mère protège de la rigueur du monde, succède à l'adolescence le principe de *réalité* auquel le père et l'école doivent le préparer. A la tendresse, qui en bas âge, le rassure sur ce qu'il est se substitue l'éducation qui lui révèle ce qu'il vaut et demain vaudra.

Comment ne pas voir dans la dérive qui menace un système d'enseignement où le maître en appelle à la spontanéité de l'élève plus qu'à la discipline qui l'aiderait à grandir, dans l'exaltation des valeurs féminines destinées à le défendre contre une société victime de la rudesse masculine, dans la crainte qu'il éprouve devant un avenir incertain, la nostalgie d'une enfance heureuse dont le citoyen souffre d'être arraché ? Ainsi, s'oublie la leçon de la sagesse d'hier pour qui la vie se " gagnait ".

L'invasion des services

De fait, la situation économique et sociale de la France : persistance d'un chômage élevé, déséquilibre budgétaire lié au niveau des dépenses publiques supérieur de 5 points à la moyenne européenne, déficit commercial dû au décalage entre pouvoir d'achat et compétitivité couvert par les importations, charge alarmante des retraites, croissance médiocre, coût mal maîtrisé de la santé démontrent aujourd'hui que les remèdes - miracles administrés par la gauche et mollement dénoncés par la droite - ont été autant de drogues. Promise hier à la lumière, elle est aujourd'hui habitée par le doute et, tout particulièrement sa jeunesse, par la peur de l'avenir.

A quoi s'ajoute une mutation technologique, celle des services, qui en brouille la vue. Chez eux, la productivité, terme barbare qui désigne la relation entre travail et résultat est beaucoup moins claire et mesurable qu'elle ne l'était dans l'agriculture et l'industrie d'autrefois. L'intellectuel manieur de mots et de concepts, l'enseignant affronté à des élèves rétifs, le magistrat, le fonctionnaire, l'agent d'une entreprise publique, remplissent une mission dont la finalité relève autant du social que de l'économique. Ils n'affrontent pas une matière résistante comme l'étaient la terre à cultiver ou le métal à forger. Ils ont affaire à des individus aux comportements différents, multiples, variables, imprévisibles.

Pour pallier la marge d'incertitude qui les entoure, il y a heureusement l'Etat qui, avec la loi, rétablit l'uniformité et la stabilité qui leur manquent. Et il revient à ses agents de veiller à son respect. Mais, en raison même de sa singularité et, disons-le, de sa noblesse, cette tâche qui déborde l'économie échappe largement à ses règles. Il reste que pour la nation elle a un prix. Or, son coût et son impact sont loin d'être systématiquement mesurés. Comment dès lors s'étonner que dans un pays où les Pouvoirs publics entretiennent avec le citoyen des relations multiples et parfois concurrentes, ceux-ci consomment plus de la moitié de la richesse nationale ? Certes, cette relation privilégiée se retrouve dans le privé où distribuer un produit peut coûter plus cher que le produire. Mais, à la différence de l'action publique, l'entreprise condamnée au résultat veille à ce que l'impondérable ne défie pas le mesurable.

* *
*

Le contraste entre une tradition de bon sens et de raison dans une France que le travail et le respect de la terre avaient profondément marquée et l'exaltation d'un Etat, maître, guide, garant de la cohésion de la société civile, détenteur d'un droit tenu pour souverain a pris un tour si parfait qu'il est devenu redoutable. Il entraîne, en effet, entre deux conceptions de la raison une rivalité qui allait peser lourd dans la culture politique de l'Occident.

Le raisonnable et sa vertu

La première a sa traduction fidèle dans le terme « raisonnable ». Modeste, banal, familier, il repose sur la conviction qu'il existe dans le monde un ordre sur lequel l'homme est sans prise. C'est d'ailleurs pourquoi l'enfant doit apprendre à le respecter. Jusqu'à l'âge appelé justement « de raison », il est l'hôte privilégié du conte et du rêve. Il s'abreuve à une source qui lui offre des aventures dont sa personnalité naissante se nourrira. Quand il grandit, il découvre que la société est régie par des règles qu'il ne peut pas méconnaître sans risque. Ce sera l'heure du calcul grâce auquel il doit penser, c'est-à-dire peser - les deux mots sont étrangement proches - le prix des choses s'il ne veut pas les payer plus cher qu'elles ne valent. Tel est le sens qu'avait à l'école primaire d'autrefois les fameux problèmes de trains, robinets et épicerie.

L'enfant découvre en outre une vertu nouvelle : la *responsabilité*. Elle le libère du mirage où l'avaient entretenu des parents sur lesquels il pouvait exercer le pouvoir de la plainte, du cri ou du charme. Il fait avec elle l'apprentissage de sa fragilité. Quand il traverse la rue, l'inattention peut lui coûter la vie ; l'indiscipline ou la paresse à l'école compromettra son avenir. Bref, l'acte le plus innocent peut avoir des conséquences tragiques. Cette raison dont le rôle est éminemment pratique suppose vigilance face aux mille mailles dont le tissu du monde est fait. Il comporte des limites dont l'oubli serait fatal.

De plus, la société des hommes n'est pas seulement ordre et lois. Elle comporte aussi des changements imprévus, surprises, mensonges et faux-semblants. Autant de pièges que la méfiance et la réflexion permettent d'éviter. La raison, arme du quotidien, est critique. En philosophie, elle portera des noms divers : réalisme, empirisme, pragmatisme. Tous renvoient au respect du monde. On les retrouve aujourd'hui dans le « principe de précaution » dont la société du XXI^{ème} siècle que le vertige du progrès grise moins, redécouvre les mérites.

Ce devoir de prudence avait trouvé chez Aristote, le plus célèbre des philosophes grecs, une illustration qui dominera les siècles. Tout être pour lui se compose de forme et de matière, de règle et d'accident ; il contient donc une part d'ombre qui résiste au savoir et à la raison. Seule, l'expérience permet de l'appréhender avec justesse. Il en va de même dans l'action humaine. Elle n'atteint son but qu'à condition de respecter ce que les Grecs appelaient le « *kairos* », à savoir le moment opportun, l'occasion que doit saisir celui qui veut réussir. La plus louable des ambitions si elle s'engage à contretemps est vouée à l'échec. L'homme politique le sait bien. C'est pourquoi le héros grec par excellence, ce n'est pas Achille, guerrier courageux mais excessif et imprudent. C'est Ulysse, aventurier réfléchi. Il n'est pas riche en savoir, mais « fertile en ruse ». Seules, la connaissance des êtres, l'adaptation aux circonstances, la patience dans l'épreuve lui permettront de sortir vivant de son affrontement avec la mer – il se fait *sagement* attacher au mât de son navire pour résister aux chants des sirènes – et avec les dieux .

Rome, héritière d'Athènes, pratiquera elle aussi avec le stoïcisme, dont certains de ses empereurs donneront l'exemple, une sagesse très voisine. Face au monde, la passion emportée, excessive, inassouvie, bref, la démesure sont mortelles. La seule arme, c'est la maîtrise de soi. Pratiquée par un peuple qui pouvait se croire le maître du monde, son prestige sera si grand qu'elle tiendra tête pendant des siècles au christianisme lui-même.

On comprend dans ces conditions la carrière impressionnante qu'aura, dans le langage et dans les mœurs, la vertu du *raisonnable*. Dans une vie courte et fragile, elle est la seule réponse possible. Suffisante pour se conduire ici-bas, elle laisse à la religion le soin d'affronter l'au-delà... avec l'aide des dieux. Cependant, cette raison au quotidien faite de précaution, de prudence, de mesure face à un monde hostile gardait une allure timide et défensive. Elle était une arme contre l'erreur ou la faute. Elle n'était pas maîtresse de vérité.

Le surgissement du rationnel

Il faudra attendre la Renaissance en Europe pour que sonne l'heure de son éveil. *Ce sera l'avènement du rationnel*. Certes, les deux mots ont la même racine. *Ratio* en latin signifie relation, proportion, calcul, évaluation ; en anglais, *rate* deviendra taux, intérêt de l'argent. Mais, ils sont, remarquons-le, de sexe différent. Tandis que le raisonnable est le rapport entre une raison modeste et le monde auquel elle se soumet, le rationnel renvoie, lui, à un rapport de la raison... à elle-même. Eprise de sa propre clarté - songeons à la limpidité du « Je pense » de Descartes qu'accompagne l'ivresse mathématique -, elle se donne pour mission d'amener l'être obscur à la lumière. Elle l'analyse, le décompose en ses éléments, l'oblige à révéler les lois cachées qu'il dissimule. Et le champ qui s'offre à son investigation est sans limite. Il va de la matière à la vie, à l'homme (individu et société) et jusqu'à Dieu lui-même.

A cette raison conquérante, c'est Platon, autre immense philosophe grec, qui avait ouvert la voie. Mais une différence radicale l'opposait à Aristote qui avait été son disciple. Tandis que celui-ci s'intéressait en priorité au monde et à ses formes multiples offertes au regard, le maître s'attachait aux Idées situées dans un au-delà, hors de l'espace et du temps. *Celles-ci ne se voient pas, elles se pensent*. Et à condition de tourner le dos au monde sensible où règne la confusion et le désordre qui en interdisent l'accès.

La déraison totalitaire

Dernier fait plus original encore. *L'opposition entre le sensible et le rationnel, entre l'ici-bas et l'au-delà avait eu chez Platon sa source dans un drame où s'étaient affrontées la philosophie et la politique*. Jeune, il avait assisté à la condamnation à mort par des politiciens sans scrupule de son maître Socrate, épris de vérité et de justice. Et cette mort avait signé à ses yeux à la fois le glas d'Athènes, sa

cité et le destin immortel de son héros. Toute sa vie qui sera longue, il gardera la mémoire de ce drame et consacra ses deux dernières grandes œuvres à la *République* et aux *Lois*. Elles sont comme la revanche de Socrate. La cité doit en effet obéir au Sage qui lui impose l'ordre de la raison même si celui-ci contredit la nature, telle par exemple par delà la famille, la communauté des femmes et des enfants. Qu'importe si le sort de la cité est à ce prix.

Le divorce entre Platon et Aristote, le prestige du rationnel et le respect du raisonnable allaient marquer l'Europe au cœur. A quoi s'ajoute un fait d'histoire qui mérite réflexion. Si à Athènes l'éclat de la culture a été sans égal, son destin politique a été beaucoup moins glorieux. Comme si la pensée de Platon n'avait trouvé au sein des autres cités grecques qu'un écho incertain sur lequel pèsera l'ombre du doute et du malheur.

En fait, la réalité à laquelle conduira une raison conquérante, impérieuse, éprise d'ordre et d'absolu, ce sera la société *totalitaire acharnée* à se libérer de la pesanteur que la nature fait peser sur elle. En Europe au XVIII^e siècle, elle franchira une étape décisive lorsque Jean-Jacques Rousseau verra dans un Contrat purement social le moyen d'unir les hommes sans les priver de leur liberté. Aujourd'hui, elle en franchit une autre lorsqu'elle déclare la guerre aux contraintes que leur condition politique, économique, sociale, sexuelle leur impose. Il faut la briser car elle est source de dépendance et entrave la liberté.

L'utopie, ce rêve d'un monde hors d'un temps où seul règne le rationnel avait inspiré certaines hérésies chrétiennes au Moyen Age. Mais il faudra attendre le XX^e siècle pour que ce mythe prenne corps et donne naissance à une société qui se verra à la fois réelle et radicalement nouvelle. Ce sera l'exploit mortel du communisme et du nazisme qui mèneront l'Europe au gouffre.

Il est bien difficile, en effet, de ne pas voir dans ce défi lancé à la nature une sorte de caricature de celui que, depuis des temps immémoriaux, les religions lançaient à la mort. L'ici-bas que le rationnel prétend inonder de sa lumière prend le visage de l'au-delà. Alors que le raisonnable respecte les limites du monde qu'il tient pour fini, la technologie, son arme par excellence, renvoie au contraire la nature, par delà les formes qui la peuplent, à son origine en quelque sorte pré-naturelle. Elle est alors emportée par le vertige de l'infiniment grand et de l'infiniment petit, l'immensité insondable de l'espace et du temps qu'elle tente de surmonter, la violence d'une énergie explosive et destructrice au cœur de l'atome qu'elle s'applique à maîtriser, etc.

Une alliance explosive

Avec elles, les *formes* dont la vue ravissait le Grec cèdent la place à des forces dont l'origine mal connue et les effets redoutables imposent à l'homme une vigilance de tous les instants.

Au monde *idéal* et lointain de Platon succède une *idéologie* agissante, ambitieu-

se pour qui, de la matière à la société humaine, règnent des forces dont Marx, en philosophe, croira voir émerger la raison. Or, on sait de quel prix d'illusion et de mort, cet espoir d'un salut technique et laïque se paiera.

Son échec a mis au jour une évidence. L'avènement d'une société parfaite, version rationnelle d'un paradis religieux, suppose comme ce dernier une rupture rédemptrice entre le passé et l'avenir, l'ici-bas et l'au-delà. Si celle-ci vient à tarder, il convient de l'anticiper. C'est ainsi que la Révolution française guillotina Lavoisier, Chénier et éliminera Condorcet. Quant à Staline, il instruira des procès, sorte de caricature du Jugement dernier, qui conduiront à la mise à mort de coupables, à ses yeux, et surtout d'innocents aux yeux de la postérité.

Cette soif d'un absolu réalisé dès ici-bas témoigne ainsi qu'au cœur de la paix et du bonheur raisonnables que, selon les philosophes du XVIII^{ème} siècle, le travail et le commerce devaient générer, a survécu un appétit de salut que l'on croyait à jamais éteint. Cette présence du religieux dans l'économie explique d'ailleurs que le communisme ait vu le jour en Russie, patrie d'un christianisme orthodoxe où l'Eglise et l'Etat, vivant en relation étroite, avait inspiré au croyant un sens commun du sacrifice et de la mort.

Fait non moins révélateur mais qui surprend davantage, elle est également présente dans le libéralisme qui se considérait pourtant comme son plus farouche adversaire. Le protestantisme sévère où il aura eu sa source lui a conféré une forme qui ne l'était pas moins. Certes, le salut qui le soucie n'est pas collectif mais individuel. Certes encore, il relève d'une décision souveraine de Dieu non des mérites du croyant. Mais, le succès économique qui couronne l'effort et le travail peut être ressenti comme une promesse de salut.

De même la dimension religieuse se retrouve dans trois des traits les plus originaux de l'entreprise capitaliste. Elle se présente comme une aventure exposée à des risques contre lequel l'assistance humaine ne peut la protéger. Le client est un juge dont la décision d'achat libre et sans appel, s'il est négatif, peut entraîner sa mort. Elle est soumise à la loi impitoyable de la concurrence, c'est-à-dire d'une sélection, sorte de version sécularisée, de l'élection divine.

Cependant, il existera une troisième voie qui sera beaucoup plus amène. Ce sera celle de l'Europe où le catholicisme avait laissé une empreinte profonde. Il y a favorisé la conception d'une société civile en proie au péché que l'Eglise et son clergé, porteurs de la grâce divine, viennent sauver de ses tourments. Et c'est en France que l'alliance du trône et de l'autel sera la plus longue. Mais quand elle se rompra, l'Etat devenu laïque fera siennes la mission et l'organisation d'une Eglise qui avait été longtemps sa partenaire. Il multipliera le nombre de ses agents. Se dotant de moyens considérables, il manifestera une générosité de droit sans limite.

Le culte d'un Etat auquel l'Anglais Thomas Hobbes donnera le nom resté célèbre de « Dieu mortel » s'accompagnera lui aussi d'une liturgie à caractère social et politique. Ce sera la compassion pour le chômeur, réplique du pauvre de l'Evangile,

mais victime d'une société injuste, la révérence pour la culture et ses prêtres, l'appel, comme la prière au Dieu d'autrefois, adressé à un Etat tout puissant à temps et à contretemps, la contestation dans la rue de la loi votée par un Parlement « pharisien », indifférent aux malheurs du peuple, etc.

La France a ainsi poussé à sa limite la confusion entre le civil et le religieux, entre un Etat et une Eglise qu'il a prétendu remplacer. *Mais leur similitude va plus loin encore. Le fléchissement de la foi qui frappe l'Eglise n'épargne pas davantage l'Etat.* Comme toute religion en déclin, il n'est plus foi mais rites et lois. L'excès de raison étouffe la vie et désapprend l'avenir. C'est ainsi que la France privée de ses deux tuteurs, immobile et incertaine, hésite au bord de l'histoire. Et une bonne partie de l'Europe la suit de près.

* *
*

Ce déclin est d'autant plus inquiétant qu'il survient au moment où se dresse le défi d'une mondialisation qui apparaît, au premier regard, comme un ultime délire de la raison.

Le défi de la mondialisation

Certes, l'ambition de transformer la planète en un ensemble à vocation économique sans obstacles ni frontières s'inspirait de deux exemples. L'Europe avait trouvé en elle un lien propre à unir ses peuples. Les Etats-Unis d'Amérique disposaient d'une monnaie et d'une langue devenus les instruments privilégiés d'un échange à la fois commercial et financier de dimension mondiale. L'un et l'autre illustraient la validité, la puissance, l'efficacité d'une raison capable de surmonter la diversité politique, culturelle, linguistique et religieuse de la planète. Ce rêve était prometteur. Servi par un système de communication instantané entre des milliards d'hommes, il a entraîné une répartition des tâches de production et de recherche dont le monde a tiré une croissance inespérée.

Mais celle-ci a d'ores et déjà ses ombres. Elles étaient d'ailleurs apparues dans l'Europe elle-même lorsque certains de ses membres avaient rejeté l'euro, sa monnaie commune. Aujourd'hui, le statut des monnaies américaine, européenne, chinoise entretient entre elles une rivalité qui témoigne de la résistance, par delà l'économie, de traditions politique, sociale, culturelle profondément différentes. A quoi viennent s'ajouter des faits nouveaux, par exemple la rareté de biens vitaux tels que l'eau ou la répartition géographiquement inégale des ressources en pétrole et d'autres qui ne le sont pas moins. Ils invitent leurs détenteurs privilégiés à une spéculation bien peu conforme à l'éthique du travail et du savoir à laquelle les autres peuples restent soumis.

C'est dire qu'au coeur d'une économie qui se prétend planétaire, la politique

nourrie de passions et d'intérêts revendique dès aujourd'hui et avec force ses droits. Elle voit se reproduire à l'échelle de la planète une inégalité des chances, des talents, des conditions que l'Occident combat avec plus ou moins de succès depuis longtemps. Encore cette lutte n'a-t-elle été possible que parce qu'il disposait d'une arme, celle d'Etats à vocation régulatrice que d'ailleurs chacun a menée à sa façon et à son rythme.

Qu'en sera-t-il dans le monde du XXIème siècle ? Comment s'engagera-t-il dans une révolution sans précédent dans son histoire ? Où trouvera-t-il son guide sinon son maître ? Quelle instance disposera de l'autorité morale qui lui permettra de résister à des tentations qui reproduiraient à l'échelle de la planète celles qui, au XXème siècle, ont failli coûter la vie à l'Europe ? A ces questions la réponse est pour le moins incertaine.

* *
*

Une Europe exemplaire ?

Une chose en tout cas est certaine. L'utopie d'un rationnel qui, vainqueur de l'histoire, imposerait demain sa loi à la planète, tourne le dos à la raison grecque dont le précepte « rien de trop » condamnait la démesure. Il est vrai qu'elle ne pouvait imaginer le délire d'ambition auquel une cohabitation étroite et longue avec l'infini religieux allait la conduire et dont elle se grisa. Il aura fallu attendre le XXème siècle pour que deux guerres nées en Europe mais au retentissement mondial et génératrices de fulgurants progrès techniques, condamnent des dizaines de millions d'hommes, de femmes et d'enfants à la moins raisonnable des morts.

A ses débuts la science inventoriait paisiblement le monde. *Or, elle s'est transformée en une arme décisive dans le combat entre l'homme et son plus redoutable ennemi, son semblable.* La poursuite du bonheur cède la place à l'impératif du salut, la joie de vivre au devoir de survivre. Nations, entreprises, laboratoires rivalisent âprement car au-delà du savoir, il y a le pouvoir. Et cet affrontement risque de s'aggraver sur une planète où la rareté s'accroîtra.

Si elle veut résister à l'emballement planétaire qui la menace, l'espèce humaine doit attendre non plus de la nature qu'elle a vaincue, mais d'elle-même la capacité de régulation et de modération qu'elle a perdue. Elle n'y parviendra qu'à la condition de rompre le lien fatal que l'économie a noué avec l'absolu, l'ici-bas avec l'au-delà. De ce mélange entre le fini et l'infini, il ne peut sortir qu'un « indéfini » sans visage, ni promesse. Il lui faut rendre à la terre et au ciel, à une nature défigurée et une raison déraisonnable, le respect que chacune, dans son ordre, mérite.

Tel est le sens qu'il convient, semble-t-il, de donner aux propos du pape Benoît XVI lorsqu'il rappelle que raison et foi se grandissent lorsqu'elles se respectent et s'abaissent quand elles se combattent.

C'est ici que le destin de l'Europe pourrait prendre un cours nouveau. Au terme d'une jeunesse qui aura été longue, querelleuse, orgueilleuse et dissipée et que l'Amérique tente de prolonger, elle a montré, mais aussi hélas ! gaspillé ses forces. Il reste qu'héritière d'Athènes et de Rome, de la sagesse et de la loi, forte de la leçon qu'elle tirerait de ses dévoiements passés, elle peut rappeler au XXIème siècle l'urgence et la voie d'un retour à la raison. Après avoir conquis, inventé, dépensé et parfois détruit, elle rendrait au mot grec et profond d' « économie », sa force et sa beauté.

Qu'elle y parvienne et elle redeviendra un exemple. Rome a duré parce qu'elle s'est souvenue d'Athènes. Le monde du XXIème siècle durera s'il n'oublie pas l'Europe.

Maurice BLIN

ERIC WEIL

« Hegel déclare qu'il n'y a pas de loi entre les Etats, que la morale internationale n'est pas réalisée, que son application dépend de la bonne ou mauvaise volonté des Etats-individus. Il ne dit pas que cet état de choses soit parfait, il n'en prend pas la défense. Mais cette compréhension contient une prédiction, un jugement sur la tendance de l'histoire : la réconciliation et la médiation totale vont se réaliser; sinon l'histoire serait absurde, la lutte de l'homme avec la nature n'aboutirait pas, la négativité ne réussirait pas à digérer par son travail l'immédiat, le naturel, la détermination donnée, l'arbitraire, le hasard, et il n'y aurait pas de raison réelle pour l'homme ».

Hegel et l'Etat

Le dictionnaire du sens interdit

par André LE GALL

POPULISME. Dans un instant d'égarement les auteurs de la constitution de 1958 ont mis le référendum au nombre des modes d'exercice de la souveraineté nationale. Le référendum ! Démarche populiste par excellence ! Le peuple, c'est bien à condition que son rôle se borne à désigner des représentants à charge pour ces représentants de désigner à leur tour des représentants et à ceux-ci de désigner les leurs et ainsi de suite de sorte qu'en fin de compte, le pouvoir réel soit exercé par des personnes indemnes de tout contact avec le suffrage universel, disposant, en vertu de cette légitimité, des moyens juridiques et diplomatiques pour imposer les lois et les engagements conformes aux orientations fixées par les groupes et structures qui surplombent le présent et l'avenir de la planète. Comme ça on est tranquille. Et, par exemple, regardez avec quelle célérité le gouvernement français a su faire adopter ce traité européen, cette fois totalement illisible, que le peuple, à l'évidence incompetent, avait repoussé en 2005. On vous avait prévenus que des esprits distingués sauraient bien inventer quelque chose qui nous protégerait des imprévisibles foudrades de la vieille bourrique populaire. C'est fait.

RETROACTIVITE. Nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée. (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, article 8).

REPOS DU DIMANCHE. L'assaut vient de loin. La Révolution avait remplacé la semaine de sept jours par le calendrier décadaire. La Restauration rétablit le repos du dimanche. La III^e République, au nom de la laïcité, le supprime. Les intérêts industriels imposent aux ouvriers de travailler continûment tous les jours de la semaine et toutes les semaines de l'année. La loi du 13 juillet 1906, en réponse à la revendication sociale, rétablit le repos hebdomadaire, fixé en principe au dimanche. Depuis plusieurs décennies sa remise en cause est un discours fleuve dans lequel l'opinion et le législateur se trouvent plongés périodiquement. Le propos se pare des apparences de la rationalité économique : commerce de proximité, grande distribution, vie locale, emploi etc. En fait les groupes de pression ont d'ores et déjà imposé un si large aménagement de la règle qu'au-delà c'est la règle elle-même qui se trouvera vidée de son contenu. C'est bien de cela qu'il s'agit. Il s'agit d'abroger le dimanche, acquit de l'antiquité constantinienne, proche héritage de l'action sociale. Et point central du calendrier chrétien, à ce titre, bien sûr, élément à éradiquer pour ne laisser subsister qu'un temps indistinct dans lequel une masse non moins indistincte d'individus déracinés, sans famille, sans patrie, viendront vibronner dans un nomadisme mental sans fin et sans signification, proies consentantes de ce totalitarisme mou et méticuleux que voyait venir Tocqueville, et que la technologie met à portée des maîtres. Voir : Apostasie.

André LE GALL

Pour une VII^{ème} République

par Gérard VANIER

Il y a fort à parier que le rapport de la commission Balladur sera désossé de ses propositions les plus constructives. Le bling-bling de quelques paillettes prétendument constitutionnelles n'est qu'un leurre : les fins esprits ont compris depuis longtemps qu'en France, il faut changer périodiquement de constitution pour que ne change pas le système politique de notre pays. La VI^{ème} République est d'ores et déjà mort-née, il est temps de réfléchir à la suivante qui, elle, s'attaquera au cœur du problème. Une constitution n'est pas faite pour satisfaire l'imagination, inépuisable, des spécialistes en droit public. Elle n'est qu'un outil ayant pour objet de fixer les meilleures règles du jeu pour le gouvernement d'une nation. Quelles sont, à l'aube du XXI^{ème} siècle, les ambitions de la nation française ?

Elles peuvent se résumer à ceci : exprimer démocratiquement et assumer en commun notre contrat social, notre volonté nationale. Sous cet angle, la définition des frontières entre Président de la République et Premier ministre ou la possibilité pour le premier de venir s'exprimer devant le Parlement relèvent du détail. En revanche, ce qui compte, c'est d'adopter la structure gouvernementale à la réalisation des ambitions évoquées ci-dessus.

La démocratie repose sur le dialogue, donc sur le langage, donc sur les mots. La mesure-phare de la VII^{ème} République sera la création d'un *ministère du langage*¹, dont le titulaire aura rang de ministre

¹ « J'ai apporté l'ordre à la foule des êtres et soumis à l'épreuve les actes et les réalités : chaque chose a le nom qui lui convient ». Ts'in Che Houang Ti, empereur de Chine, disciple de Confucius.

d'Etat. Sa première mission sera de veiller à ce que les mots expriment leur pleine signification, que leur usage ne soit ni déformé ni dévalorisé. Le ministère aura compétence pour accorder l'agrément officiel des définitions fixées par l'Académie Française. Dans les cas contestés, des référendums d'initiative populaire pourront interdire l'emploi de certains mots non conformes à la définition agréée. La lourdeur des sanctions en cas d'infraction témoignera de l'importance attribuée à cette vérité du langage. Les contrevenants s'entendront condamnés à rédiger des lignes de prose ou d'alexandrins sans fautes. Certaines professions subiront un alourdissement automatique de peine en raison de leur fréquence d'utilisation de la parole, qui leur donne une responsabilité particulière : journalistes, avocats, enseignants, écrivains diffusant à plus de 10 000 exemplaires ou titulaires d'un prix littéraire, prédicateurs des différentes religions, qui ne sauraient invoquer une quelconque exception culturelle. De même, n'éviteront pas le taux aggravé ceux qui, sans doute nombreux, chercheront à y échapper en enfermant leurs mots approximatifs dans des guillemets.

La police du langage représente le côté négatif. Le ministère aura par ailleurs pour mission de créer de nouveaux mots, y compris par importation de l'étranger. Aucune dérive n'est à craindre : protégés dans leur exacte définition, les mots français ne céderont plus que devant des concurrents qui auront fait la preuve d'une incontestable supériorité. Les implications de la création de ce grand ministère seront considérables.

Hommes politiques et fonctionnaires devront assumer le poids des mots qu'ils emploient dans leur communication avec leurs électeurs ou administrés. Les élus y gagneront une légitimité accrue. Quant aux fonctionnaires, la conformité de leur comportement aux mots qu'ils manieront garantira leur loyalisme. L'existence du ministère du langage rendra possible celle du second poste gouvernemental par ordre protocolaire : *le ministère de la différence*. Sans différence, pas de dialogue possible, et sans dialogue, pas de démocratie. La crise des Républiques récentes l'a montré : à force de répéter puis de convaincre que tout vaut tout et qu'en conséquence il est interdit d'interdire, les faiseurs d'opinion ne peuvent plus rien faire, les philosophes accouchent de concepts morts-nés et l'on nage dans la confusion mentale. Aucune décision n'a plus autorité puisqu'elle est immédiatement déconstruite par la logique du « tout vaut tout ».

Le ministère de la différence se verra assigner deux objectifs : la lutte contre la banalisation, la répression des amalgames. Dans un monde progressivement figé par la dictature du format, les défenseurs de la vie auront la rude tâche de rappeler quelques évidences : être capable de faire des distinctions ; il faut savoir passer du virtuel au réel, ne pas prendre le moyen pour la fin ni l'accessoire pour le principal ni l'effet d'annonce pour un engagement, ne pas imposer l'audimat comme volonté nationale, ni l'explication comme une excuse, comprendre qu'un enfant n'est pas un adulte ni l'homme une femme, saisir les raisons pour lesquelles il n'est pas inutile qu'il y ait dans la semaine un jour qui ne soit pas comme les autres.

La lutte contre les amalgames aura, elle, pour mission de vacciner l'opinion publique contre la méthode qui consiste à coller d'emblée une étiquette à son interlocuteur pour en faire un stéréotype dénué de toute personnalité, mais alourdi de tous les

défauts attribués à la catégorie dont on lui a collé l'étiquette. Ainsi, une proposition présentée par le membre d'un parti d'opposition ne sera plus systématiquement rejetée au prétexte que ce parti n'est par ailleurs pas crédible.

Le troisième pilier de la nouvelle structure gouvernementale sera le *ministère de la relativité*. La démocratie est une école de modestie. Elle accepte qu'une vérité n'ait le droit de s'imposer que dans un certain contexte, par rapport à une question clairement posée, pour un temps déterminé et à condition de ne pas être poussée jusqu'à ses conséquences extrêmes. Pour le respect de cette dernière condition, le ministère aura pour mission de déterminer quelles sont, précisément, les quelques vérités sans lesquelles aucune vie sociale n'est possible et qui, à ce titre, doivent échapper à la loi de la relativité. Pour le reste, il lui suffira de lutter contre toutes les prétentions à l'hégémonie en s'inspirant du principe simple : « ce qui est exagéré ne compte ». A cet effet, il recevra compétence pour soumettre à la censure du Conseil Constitutionnel tout programme politique fondé sur la promesse d'un régime idéal. Par ailleurs, dans l'administration quotidienne, il veillera à ce que soit exercé avec finesse le droit à l'erreur.

Le projet de VII^{ème} République peut se limiter à ces trois mesures tant la révolution qu'elles impliquent risque de bouleverser les habitudes de nos ministères en libérant chez eux la formidable énergie muselée par les mobilisations de la politique-spectacle, le cynisme des effets d'annonce, la diarrhée législative et la pusillanimité de la démagogie.

Gérard VANIER

Crise de fond

par Charles DELAMARE

C'est une crise de fond. Le dernier numéro de *France-Forum* édité à la fin de décembre 2007 l'avait bien anticipée ! Pas au point de prévoir le malheur de la Société Générale. On parle maintenant beaucoup de celui-ci, et pas du tout des heureux gagnants, ceux qui ont empoché la contrepartie des 5 milliards d'euros disparus des comptes de la banque française. Encore une fois le troupeau des épargnants n'est pas informé de la réalité des mécanismes de ce marché financier, énorme certes, mais à somme nulle. Il n'y a pas, ou presque pas, de fuites hors du cercle des initiés, « le cercle des pépètes disparues », pour reprendre le titre d'un film célèbre. Grande différence avec la catastrophe des « subprimes » ! Elle touche des centaines de milliers de pauvres diables dont le « home » est dépecé par les saisies.

En revanche cet événement, et d'autres semblables, a fait apparaître l'extrême gracilité du système de financement de l'économie mondiale. Il a suffi que le trader, certes indélicat et indiscipliné parte en vacances trois jours à Deauville, pour que le gain de 1,5 milliard d'euros se transforme, après intervention de la direction générale et l'application immédiate de ses consignes en une perte de près de 5 milliards d'euros !

C'est une infrastructure arachnéenne qui supporte le développement extraordinaire de ce qu'on appelle la mondialisation, en réalité la rentrée dans le mode de production moderne (et dans la vie moderne) d'un bon tiers de l'humanité, l'Inde et la Chine. Ces vieilles civilisations

sont poussées en avant par la volonté de leurs peuples, mais celle-ci n'aurait pas suffi si l'Amérique n'avait pas péché gravement contre l'orthodoxie budgétaire, inondant le monde de ses dollars. Ils n'ont pas été perdus pour tout le monde. Et dans les mois à venir ils vont débouler sous forme d'inflation de la Chine à l'Allemagne, de la hausse du cuivre à celui du blé, donc du pain ! Adieu l'augmentation du pouvoir d'achat !

C'est dire que l'ensemble du système financier de la planète a grand besoin d'être révisé de fond en comble. Surtout pas en multipliant les contrôles, comme l'opinion commune et le président de la République l'ont répété à satiété. La méthode de style soviétique vis-à-vis de la liberté d'entreprendre prend toujours les mêmes traverses ! La bonne réaction est celle que, depuis Montesquieu, on sait être indispensable au libre jeu de la liberté, c'est-à-dire des contrepoids, réglementaires, institutionnels ou moraux. Ce n'est pas par manque de contrôles que la Société Générale a péché - elle possédait probablement l'un des meilleurs organismes, chargés de cette supervision - mais il faut le dire, au risque d'être désagréable, par manque d'intuition au niveau de la direction. Mettre en cause la Commission bancaire, comme l'a fait Mme Lagarde, est une réaction erronée. La Commission ne peut intervenir que sur l'application des réglementations, après coup, alors que les décisions mettant en jeu des millions de dollars sont prises par les traders, en quelques secondes sous leur entière responsabilité, quitte pour eux et leurs contrôleurs d'arrêter

leurs comptes tous les soirs. Mais dans une journée qui commence parfois à six heures du matin, que de milliards seront brassés !

Casser ce système par excès de contrôles paperassiers étranglerait le développement auquel aspirent des milliards d'être humains. C'est pourquoi le nouveau gouvernement américain, les pays émergents, les pétroliers arabes, l'Union européenne, naturellement, devront vite se mettre d'accord pour établir une organisation

mondiale de surveillance et de promotion d'un système financier mondial, au service du développement de tous. Autrement dit, il nous faut un nouveau Bretton Woods, un nouveau FMI. Au fait, la prochaine présidence française pourrait aborder ce sujet, en s'appuyant sur l'expérience de Mr Trichet.....

La crise de fond serait terminée.

Charles DELAMARE

SUN TSU

"L'ordre ou le désordre dépendent de l'organisation, le courage ou la lâcheté des circonstances, la force ou la faiblesse des dispositions adoptées.

Lorsque les troupes parviennent à se placer dans une situation favorable, le lâche est brave ; que la situation devienne désespérée et les braves deviendront des lâches. Dans l'art de la guerre (et de la finance), il n'existe pas de règles fixes. Ces règles ne peuvent être établies que selon les circonstances"

L'art de la guerre

La chronique des lettres

par Philippe SÉNART

- **Patrick Rambaud** : *Le chat botté*
- **Dominique de Villepin** :
Le soleil noir de la puissance
- **Christophe Donner** : *Un Roi sans lendemain*

*Le chat botté*¹ commence quand finit *Les Dieux ont soif* d'Anatole France, le 9 thermidor de l'an II. M. Patrick Rambaud s'est fait connaître par un roman précédent, *La Bataille*. *La Bataille*, c'est celle d'Essling où la fortune de Napoléon a subi un premier revers et où ses généraux se sont demandés s'il ne fallait pas envisager de se débarrasser de lui. Dans *Le chat botté*, M. Rambaud raconte les débuts de sa prodigieuse carrière, encore enlisée dans le marais thermidorien, entre la chute de Robespierre et le départ pour la campagne d'Italie.

Le chat botté, ainsi la petite Laure Permon, future duchesse d'Abrantès, a surnommé le général Buonaparte, un familier du salon de sa mère. Il n'a pas encore chaussé les bottes de sept lieues avec lesquelles il parcourra l'Europe en dominateur. Il ne porte que des bottes éculées, il ne les quitte jamais, toujours boueuses, sans doute n'en a-t-il qu'une paire. Le teint livide, le visage émâcié, les cheveux raides et sales, un uniforme bon à jeter, il ne paye pas de mine.

Un général, ça, oui, mais de guerre civile. Après s'être fait la main en Corse, avec, puis contre Paoli, il a été nommé commandant de l'artillerie au siège de Toulon et il en chasse les royalistes. La faveur de Robespierre le fait nommer général de brigade mais le terroriste corse, comme on l'appelle, est, après le 9

Thermidor, quelque temps emprisonné. Rayé des cadres de l'artillerie, affecté sur sa réputation au commandement d'une brigade en Vendée contre les Chouans, il monte de Marseille où il s'est fiancé dans l'épicerie, à Paris où, ayant refusé la mission vendéenne, général en disgrâce, buvant mélancoliquement sa demi-tasse au café de Chartres, il cherche fortune.

Dans la littérature ? Jeune homme tourmenté de fièvres romantiques, il lit Rousseau et Ossian, il a concouru à l'académie de Lyon sur le sujet du bonheur, il se souvient d'avoir écrit dans sa chambre meublée de garnison à Valence, lorsqu'il est arrivé en France, *Le souper de Beaucaire*, son mariage manqué à Marseille lui a inspiré un roman (ou une nouvelle) à la Fiévée, un auteur à la mode, il griffonne une histoire de Corse. Ce général a plutôt la tournure d'un homme de lettres peu riche en droits d'auteur. Mais est-ce la lecture du *Voyage en Egypte et en Syrie* de Volney qui le ramène à sa destinée militaire ? Volney lui ouvre l'Orient et *Le voyage en Egypte* sera plus tard au Caire son livre de chevet. Il demande à être détaché auprès du sultan-calife de Constantinople. « Turc, Chinois, Hottentot, je suis à qui veut me prendre... », déclare-t-il à madame Permon.

Toujours bon pour la guerre civile, c'est Barras qui le prendra. Il le lance le Treize-Vendémiaire contre les royalistes maîtres de Paris et Buonaparte ne saura jamais qu'il a mitraillé César Birotteau sur les marches de Saint-Roch. C'est alors que commence la fortune de Buonaparte devenu Bonaparte. Le petit général maigriot et mité du café de Chartres

¹ Grasset

change et d'aspect et de ton. Nommé commandant de l'armée de l'intérieur, il habite le palais de l'Etat-major, il fait régner l'ordre dans Paris, il est applaudi dans les théâtres, où il a une loge, Talma lui donne des leçons de maintien, chez Joséphine de Beauharnais, la maîtresse de Barras, il fréquente le beau monde, il l'épouse, un mois après il est nommé commandant en chef de l'armée d'Italie. « On n'arrive que par les femmes », avait-il dit un jour.

Mais on ne l'envoyait à l'armée d'Italie, une armée de diversion, que parce qu'il commençait à faire trop d'ombre autour de lui, on croyait s'en débarrasser. Ce ne sera pas du pont d'Arcole où le peintre Gros l'a immortalisé et où le général Thiébaud nous dit dans ses Mémoires qu'il est tombé à l'eau, ce sera au pont de Lodi qu'il fera sa percée dans l'Histoire. M. Rambaud n'a pas suivi « le chat botté » en Italie. Au pont de Lodi, le 10 mai 1796, M. Dominique de Villepin l'attendait pour l'accompagner dans une triomphale décennie jusqu'à Tilsitt, apogée de l'Empire, mais où sur ce qu'il appelle « l'aurore de Lodi » commençait déjà à tomber le crépuscule.

*
* * *

Entre l'aurore de Lodi et le crépuscule de Tilsitt, avait éclaté le beau soleil d'Austerlitz. Il n'éblouit pas M. de Villepin (ou il ne l'éblouit que trop). Il tire *Le soleil noir de la puissance*² le livre qu'il a consacré à la traversée fulgurante de l'histoire de l'Europe par Napoléon Bonaparte pour signifier que c'est à l'envers obscur du soleil napoléonien seulement dispensateur de mirages qu'il faut chercher les causes de la chute de l'Empire. *La chute ou l'Empire impossible*, ce second volume déjà annoncé

fera suite au *Soleil noir de la puissance*. Dans le présent volume, M. de Villepin remonte au Consulat pour dégager des origines du pouvoir impérial, ce qu'il aura de précaire et de nécessairement éphémère, même si Napoléon a tenté de l'asseoir sur une légitimité d'occasion et de le consolider en se donnant l'héritier qui lui assurerait la durée.

Napoléon a-t-il terminé la Révolution par le coup d'état de Brumaire ? Ou n'a-t-il fait que la continuer dans sa dynamique ? La question n'est pas de savoir s'il était républicain ou non. Jacques Bainville a dit dans son *Napoléon* que ce Corse a toujours eu dans les affaires de France une « position insulaire ». Vue de loin, la France révolutionnaire lui offrait, lecteur de Rousseau, un spectacle de choix pour la vérification des thèses de l'auteur du *Contrat social*. Il était étranger, par sa naissance dans une île qui n'avait jamais été qu'une agrégation de petites républiques, à toute tradition monarchique. Mais dans la tragédie historique dont il était le spectateur, le lecteur de Corneille et de Plutarque, imprégné d'histoire romaine, ne pouvait rêver que être acteur. Il fallait donc *faire* le républicain.

Madame de Chastenay raconte dans ses Mémoires que Bonaparte avait été reçu en 1795, avec son camarade Marmont, chez ses parents, dans leur château de Châtillon en Bourgogne et qu'elle avait eu avec lui un long entretien. Il lui était apparu « sans foi, ni maximes républicaines ». Il n'était qu'affamé de lecture, dévorant tout, lecteur de Rousseau, de Plutarque, il avait lu évidemment le livre à la mode, *l'Esquisse sur les progrès de l'esprit humain* de Condorcet, ce qui allait l'introduire tout naturellement dans la société des Idéologues dont l'Institut était le siège et sous le couvert de laquelle l'abbé Sieyès, père de la

² Perrin

Révolution par sa fameuse brochure *Qu'est-ce que le Tiers-Etat ?* préparait le coup d'état qui serait celui de Brumaire. Albert Vandal l'a appelé le coup d'état de l'Institut. La veille, tout un cortège philosophique était allé rendre hommage dans son hôtel d'Auteuil à la veuve d'Helvétius. Bonaparte figurait dans cette parade théâtrale, sous l'égide de l'auteur *De l'Esprit*, contre la corruption du Directoire, pour une République pure, sinon abstraite.

Mais que demandaient concrètement les Français qui n'aspiraient qu'au repos ? L'ordre et la paix. Comment mettre un terme à la Révolution ? Barnave, déjà, l'avait cru terminée, lorsque le Roi avait été ramené de Varennes et que, pour combler le grand vide de son absence, la Constitution avait accru ses pouvoirs. C'était le temps où M^{me} de Staël s'écriait qu'il fallait « grossir le centre » pour trouver un point d'équilibre entre royalistes et jacobins. Le problème était toujours le même. M. de Villepin souligne le malentendu entre Bonaparte et les Français. Dans l'art militaire, il ne connaissait que le débordement par les ailes pour foncer et gagner au centre. Serait-ce sa stratégie en politique ? Il apportait au pays l'ordre, mais point la paix.

On aurait pu espérer un Monk, mais Bonaparte assassinait le Duc d'Enghien et la paix d'Amiens n'avait été qu'une trêve pour souffler. La guerre déclarée par la France en 1792, la guerre contre les rois au nom des Droits de l'Homme, était une guerre faussement idéologique. Comment les peuples ont reçu cet évangile, il faut lire *Quand la France occupait l'Europe*, d'Albéric Varenne (Jacques Laurent déguisé en vieux professeur de faculté), livre qui ne figure pas dans la bibliographie pourtant très complète de M. de Villepin. Cette guerre, c'est la guerre pour les frontières natu-

relles. Louis XIV, agissant en petit propriétaire terrien, ne s'était battu durant tout son règne que pour borner son pré carré, mais pour Napoléon, point de clôture. Jacques Bainville l'a bien compris et bien expliqué : il lui fallait occuper toute l'Europe pour contraindre à la paix par le blocus continental, l'Angleterre qui ne pouvait accepter que nous restions à Anvers. Napoléon aurait-il dû repousser les frontières naturelles de la France jusqu'à l'Oural ?

*
* *

M. Christophe Donner a écrit tout un livre, *Un Roi sans lendemain*³ sur un écrivain (Henri Norden, son anagramme) écrivant un scénario de film sur Louis XVII. Henri Norden n'avait jamais entendu parler du fils de Louis XVI, il en ignorait tout, il lit tous les livres qui ont paru sur lui, il choisit ses acteurs (c'est un des bons moments du livre), puis il se met au travail (avec sa maîtresse, une nommée Dora). L'étrange livre ! Qui en est le héros ? Louis XVII, ou M. Donner ? A la fin du livre, quand s'opère de nos jours la translation du cœur de l'Enfant-Roi dans sa basilique de Saint Denis, l'anagramme de M. Donner (qui y assiste) fait, pour la première fois de sa vie, le signe de croix. Est-ce un livre-confession ?

M. de Villepin nous a dit que la légitimité avait été « l'obsession de Napoléon ». Le sang du Duc d'Enghien aurait-il été son Saint-Chrême ? Mais le sacre de Notre-Dame n'a été qu'une cérémonie carnavalesque. Ce n'est pas David qui eût dû en faire le tableau, c'est Goya. Neveu de Louis XVI par son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise, cousin germain de Louis XVII, Napoléon, « le chat botté » était

³ Grasset

entré dans l'Histoire, à la mort de celui-ci. Était-il dès lors candidat à son héritage ? Il répondra à Louis XVIII lui écrivant de Mittau pour réclamer son trône par une fin de non recevoir, où il ne lui donnait très impoliment que du « monsieur ». M. Fabrice Bouthillon, professeur à l'université de Brest, a réglé dans un très remarquable essai ⁴ la question de la légitimité : elle n'existe plus, 1789, en marquant la fin d'un régime qui « allait de soi » a ouvert en France sa vacance. Ce qui est contesté par M. Donner. Il a fabriqué sa Marie-Antoinette, pour les besoins de son scénario, d'après les libelles ramassés dans les ruisseaux parisiens. Il en fait pourtant celle qui, agenouillée aux pieds de son Fils, dans son cachot, proclame au moment où Louis XVI monté sur l'échafaud : Le Roi est mort, vive le Roi. C'est « la mamante-mère » a dit M. Guy Dupré dans son beau roman politico-ésotérique, *Les Mamantes*⁵. Marie-Antoinette a opéré, du Père au Fils, la transmission de la Légitimité monarchique. Louis XVII, couvert de scrofules, est Roi par la grâce de Dieu. Marie-Antoinette a été le véhicule de cette grâce.

Il y a du religieux et même du sacré dans ce livre sur lequel l'anagramme de M. Donner a tracé un signe de croix. Mais qui en est véritablement le héros, Louis XVII, M. Donner, (ou son anagramme), Marie-Antoinette dont Mirabeau a dit qu'elle était le seul homme de la Cour ? M. Donner nous dit tout simplement au détour de l'une de ses pages : *Un Roi sans lendemain* « c'est l'histoire d'un écrivain qui assassine un roi ». L'écrivain, c'est Hébert. Il exerce dans *Le Père Duchêne* à la fois le métier de journaliste et le métier de procureur. *Un Roi sans lendemain*, ne serait-ce donc qu'une mise en accusation (ou en examen) des médias s'érigeant trop souvent en instance justicière, sinon judiciaire ? Mais pourquoi, demande M. Donner, « en ne regardant pas l'Enfant du Temple, les historiens sérieux, n'ont-ils pas vu Hébert. Est-ce que ça les arrange de ne pas voir Hébert ? S'ils ouvraient les yeux, ils découvriraient quelque chose d'insoutenable : le meurtre de l'enfant commis par un écrivain, quelqu'un comme eux, en somme ». Un règlement de comptes avec la profession, alors ? L'étrange livre...

⁴ Plon.
⁵ Rééd. Le Rocher.

Philippe SÉNART

LES LIVRES DE NOS COLLABORATEURS ET AMIS

Christian Savès

**Sépulture de la démocratie
(Thanatos et politique)**

Ed. L'Harmattan-collection
« Questions contemporaines »

Claude Goure

**Michel Debatisse
ou la révolution paysanne**

Ed. Desclée de Brouwer
« Préface d'Edgard Pisani »

Notes de lecture

Une vie de Simone Veil

La campagne et l'élection présidentielles de 2007, le changement de « règne » qui s'en est suivi ont fait surgir aux rayons « politiques » de nos librairies une floraison de titres couvrant une marchandise de qualité fort inégale. Et quelques-unes des premières critiques consacrées au livre de Simone Veil, se plaisant surtout à relever les coups de griffe distribués, d'une plume acérée, à droite et à gauche... comme au centre, ont fait courir le risque de le confondre avec le tout-venant d'une production proliférante sacrifiant, au pire à la « peopolisation », au mieux à l'anecdotique.

Il s'agit, bien sûr, de tout autre chose. Simone Veil, plus de soixante ans durant, a été presque constamment à la peine, tour à tour victime, témoin privilégié ou acteur de quelques-uns des malheurs, crises, mutations, combats, avancées et reculs d'une période de l'Histoire qui ne fut qu'un long fleuve torrentiel.

Elle eut à peine le temps de connaître une enfance et une adolescence heureuses et insouciantes. La Première Guerre était terminée. La Seconde, de plus en plus menaçante, avait fini par éclater, puis être perdue par la France, mais une famille aimante et unie tentait de dissimuler aux plus jeunes ses inquiétudes croissantes.

L'infortuné XX^e siècle avait traversé ou traversait encore ses premiers enfers : Victor Serge, après avoir fui l'URSS, pouvait alors intituler l'un de ses livres les plus célèbres « S'il est minuit dans le siècle ». Mais le pire était encore à venir et, à 16 ans, Simone Veil, avec sa famille, y fut brutalement confrontée. Elle rend comp-

te, en termes sobres, de l'expérience insoutenable, aux limites de l'indicible, de la Shoah. Les victimes, « animaux tatoués... auront à vivre avec ça, et (il faut) que les autres l'acceptent... Deux mille cinq cents survivants sur soixante-dix-huit mille juifs français déportés... l'atmosphère de crématoire, de fumée et de puanteur de Birkenau, je ne l'oublierai jamais ».

Il fallait néanmoins tenter de revivre. Et d'abord de fonder une famille. Le nombre et la qualité des pages consacrées à celle-ci, avant le début et après la fin de la vie publique, suffisent à souligner, même en l'absence de discours pesamment démonstratifs, l'importance de ce qui en fut à n'en pas douter un ancrage et une source d'équilibre essentiels.

Magistrature judiciaire, administration des prisons, secrétariat du Conseil supérieur de la magistrature, gouvernements de Chirac, de Barre, de Balladur, présidence du Parlement européen, Conseil constitutionnel..., la liste est loin d'être exhaustive des lieux où Simone Veil a œuvré et laissé sa marque. Non moins élevé le nombre des grands acteurs de la scène mondiale, européenne ou française rencontrés. D'où une diversité exceptionnelle de souvenirs et de portraits, de réflexions - incisifs, brossés rapidement mais sans superficialité ni sectarisme, mettant à mal, quand il le faut et sans tabous, clichés et idées reçues. Sont dénonçés, par exemple, le corporatisme de la magistrature judiciaire aussi bien que le comportement des députés français du Parlement européen, se condamnant à l'impuissance par leurs divisions franco-françaises et leur absentéisme alors que, paradoxalement, leurs collègues britanniques, officiellement eurosceptiques, ne ménagent pas leur peine et font preuve d'une redoutable efficacité.

Enfin, les historiens apprécieront les précisions ou révélations concernant des épisodes ou faits significatifs de la période. Ainsi de la conférence organisée à Prague, à l'initiative de François Mitterrand, avec les deux Allemagne et les pays européens de l'Est, *deux ans après la chute du Mur de Berlin*, pour examiner « ce qu'il conviendrait de faire en matière de politique sociale et culturelle ». Le papier à lettres distribué par la délégation française était orné d'une carte - dont la photo est publiée dans le livre - groupant sous une couleur unique et sans indication de frontières l'Union européenne et l'immense Russie. Dès la séance d'ouverture qu'il présidait, Vaclav Havel s'écria : « Cette Europe-là, jamais ! ». Après quelques jours de très vifs débats, Simone Veil qui, au sein de cette Conférence, présidait la commission institutionnelle, dû acter le refus des propositions présentées, sur « instructions très strictes » de F. Mitterrand, par R. Badinter et M. Faure. Colère de Mitterrand qualifiant ses représentants d'« incapables... Après quoi le silence est retombé sur toute cette affaire que l'Élysée est parvenu à occulter ».

Mais, sans conteste, la légalisation, à certaines conditions, de l'interruption volontaire de grossesse que, ministre de la Santé, Simone Veil fit voter au Parlement en 1974 restera l'un des temps forts de sa carrière. Peu de réformes auront eu à tenir compte d'enjeux aussi graves et contradictoires, et donc de susciter d'aussi âpres et durables controverses, pas toujours pertinentes.

Des étapes et des contacts - y compris avec divers milieux catholiques - qui ont précédé la réforme, tout est dit en une quinzaine de pages - le cas échéant sans excès de complaisance. Et le discours - reproduit en annexe - prononcé à l'Assemblée nationale, le 29 novembre, demeure un document essentiel pour comprendre les motivations d'un choix difficile, eu égard à tant d'im-

pératifs contradictoires. Celui-ci fut, pour son auteur, « le meilleur possible », bien que « personne ne (puisse) éprouver une satisfaction profonde à (le) défendre ». Aussi l'intervention se terminait-elle par un message de confiance à la jeunesse invitée à « conserver à la vie sa valeur suprême ».

Cette vie valait d'être contée. « Je me suis efforcée de ne pas faseyer » écrit simplement Simone Veil.

Jean AUBRY

Ed. Stock, 2007, 22,50 €.

*Le « modèle semi-présidentiel »
comme instrument de la transition en
Europe post-communiste*
de François Frison-Roche

C'est le moment où jamais de nous intéresser à la métamorphose des systèmes politiques en Europe centrale depuis la chute du communisme. L'indépendance du Kosovo n'est que le dernier avatar de la recomposition de cette région de l'Europe en voie d'intégration dans l'Union européenne (c'est déjà fait pour la Bulgarie, la Lituanie, la Slovénie, la Pologne, et la Roumanie).

François Frison-Roche, brillant universitaire, est un spécialiste de la transition de tous ces pays vers la démocratie en plénitude. Après avoir été, de 1992 à 1996, détaché par le gouvernement français comme conseiller juridique spécial du premier président de la République de Bulgarie élu au suffrage universel direct, Jeliou Jélev, il a observé à la loupe les nouvelles institutions que se sont données Bulgarie, Lituanie, Macédoine, Pologne, Roumanie et

Slovénie, et a constaté que sous diverses formules, ces six Etats ont choisi le modèle semi-présidentiel comme étant la forme la plus adéquate à leur réadaptation à la démocratie et à l'économie de marché. Le choix n'est pas d'abord de nature idéologique, mais il s'est imposé à des responsables politiques soucieux de tenir compte d'un contexte européen qui leur était imposé par les circonstances : il n'est pas facile de reconvertir un Etat de type soviétique en démocratie parlementaire classique tout en évitant une présidentialisation privilégiant l'exécutif. D'où l'adoption de cette formule hybride, largement inspirée de la V^e République française, facilitant à terme l'adhésion à l'Union européenne sous parrainage principal du tandem franco-allemand.

Un travail très scientifique de disciple fidèle à son maître, Maurice Duverger, et fort agréable à lire, tant il éclaire l'histoire récente de peuples qui joueront un rôle de plus en plus actif dans la nouvelle Europe du Traité de Lisbonne.

Jean-Marie DAILLET

Ed. Bruylant, Bruxelles, 560 pp. 09/2005, 75 €

Derniers fragments d'un long voyage de **Christiane Singer**

Ou les dernières volontés d'une femme qui a eu la force et la joie de rester un auteur talentueux et lucide jusqu'à son dernier souffle. Plus même, un être de lumière. Christiane Singer, autrichienne, écrivait si bien le français qu'elle a obtenu en 2006 le Prix de la langue française. Elle s'est éteinte au printemps 2007, son livre à peine terminé, après avoir appris la nature de son mal, un cancer, en août de l'année précédente.

"Tout homme est mortel" nous rappelle la Logique depuis Aristote, pour prendre son élan. Peu le savent. Encore moins nombreux ceux qui veulent le savoir. Christiane nous invite dans son livre, si exceptionnel après une quinzaine d'autres déjà très remarquables, à suivre ce qu'on appellerait son agonie, si elle n'avait pas transformé l'évolution de son corps en un chemin de gloire. « Il faut partir en agonie, il faut être abattu comme un arbre pour libérer autour de soi une puissance d'amour pareille. Une vague. Une vague immense", écrit-elle, le 3 novembre.

Et pendant six mois, au milieu d'épuisantes douleurs qu'elle ne dissimule pas, elle nous entretient de son « long voyage » où elle témoigne d'une foi et d'un amour de la vie, de la vraie vie, qui transfigure sa souffrance. Comme elle le note, le 11 janvier : « Je vis des jours d'une simplicité lumineuse, religieuse ». Des pages plus qu'émouvantes, qui pénètrent notre conscience. Un témoignage du bord de la tombe. Un viatique d'espérance, surtout pour ses frères humains qui, comme elle, subiront l'épreuve ultime de la manière la plus cruelle physiquement. On saura désormais qu'une femme a su traverser le Styx en redoublant d'amour.

Pourtant sa douleur l'amène à écrire, le 26 février : « Il enviait les morts déjà morts... Aucune phrase de l'Ancien Testament ne m'apparaît plus terrible. Et tout aussitôt, marchant la main dans la main, la conscience folle que j'aime, que j'aime, que jamais l'amour n'a coulé de moi et en moi à pareils flots ».

Un livre à mettre dans toutes les mains, puisque, comme Socrate, comme Christiane Singer, tout homme est mortel.

Charles DELAMARE

Ed. Albin Michel, 12 €.

Politique fiscale : le naufrage de Georges Dumas

Les Français de notre temps sont plus résignés que ceux du XVIII^{ème} siècle. A cette époque, le système fiscal était injuste, c'était l'habitude depuis Babylone, mais il n'était pas à bout de souffle, comme l'est le nôtre aujourd'hui. Georges Dumas, ancien Inspecteur général des finances, critique, en connaisseur, l'état déplorable, et surtout nuisible à l'économie, où l'accumulation des démagogies contradictoires a conduit l'instrument indispensable à la démocratie qu'est la politique fiscale. De la révolte, le troupeau des assujettis est passé, écrit-il, à l'acceptation, bien souvent, s'ils le peuvent, à la fuite. Les impôts ne suivent pas l'explosion de la dépense, ce qui a enclenché la spirale de la dette.

Décrivant l'altération de la fiscalité, l'auteur remonte le temps, suit le cours de l'histoire, qui, telle un fleuve s'étire de la rive gauche vers la rive droite, récoltant à chaque inflexion des scories qu'elle continue à charrier. La réforme d'une telle accumulation de textes et d'habitudes paraît d'une telle difficulté que les hommes politiques préfèrent parler d'autres choses, où ils s'estiment plus compétents. Mais il faudra bien, sous la pression de la concurrence mondiale remettre en question les avantages catégoriels, les rentes accordées à l'incitation, paraît-il, à la production, les textes taillés sur mesure en faveur des puissants de l'heure. La France semble vouée à la fatalité des privilèges, d'autant plus précieux que le poids global du prélèvement atteint un record mondial parmi les grands pays développés.

Ce livre découpant n'est pas à mettre dans toutes les mains. Que deviendraient nos responsables politiques si une bonne partie des électeurs était informée de ce que G. Dumas expose si clairement ? Ils auraient de bonnes raisons d'approuver

le Premier ministre, qui dans un mouvement de lucidité a avoué que « la France est en faillite ». La classe politique, unanime, a failli le tuer, civilement, s'entend. Sous Robespierre, il aurait été poussé sur la fatale charrette.

Raison de plus pour lire attentivement l'exposé, amer, mais clair d'un problème si urgent, si pressant que personne ne le soulève !

Charles DELAMARE

Ed. L'Harmattan, 28,50 €.

La Préfecture de Police de Gérard Vanier

La Préfecture de Police a suscité une littérature assez fournie qui l'a décrite sous des angles variés : l'histoire, la science administrative, le fait divers, la personnalité de certains préfets. Ce qu'a tenté Gérard Vanier, c'est d'expliquer son organisation et son fonctionnement actuels par une vie agitée mais qui montre de solides continuités, au premier rang desquelles la protection des institutions et donc la priorité au maintien de l'ordre, la concentration des pouvoirs entre les mains du préfet, une spécialisation poussée des acteurs, un fort esprit de corps teinté d'élitisme.

Gérard Vanier, administrateur civil, a effectué une partie de sa carrière dans les deux maisons longtemps rivales : Sûreté Nationale et Préfecture de Police, ce qui lui permet un regard distancié. Son propos repose sur une documentation extraite des archives extrêmement riches de la « Grande Maison », sur les mémoires d'acteurs majeurs, sur les nombreux ouvrages consacrés au sujet, mais aussi sur des anecdotes tirées de sa carrière personnelle. Sa présentation part du rappel historique

pour déboucher sur la Préfecture d'aujourd'hui, mais s'encarte ensuite des plans classiques pour évoquer un certain nombre de questions ; essai de portrait du Préfet de Police, celui-ci est-il comme on l'a dit le « Roi de Paris » ou un rouage entre les mains du pouvoir politique, ou encore un chef obligé de suivre ses troupes conscientes de leur force ?

Contestée, plusieurs fois supprimée mais presque aussitôt rétablie, la Préfecture de Police est-elle toujours nécessaire ?

L'ouvrage s'efforce à la clarté en évitant le jargon trop fréquent dans la littérature administrative ou sociologique. Il comporte de nombreuses illustrations qui révèlent des activités extrêmement variées, parfois ignorées des Parisiens. Il s'adresse à tous ceux qui s'intéressent au problème de la police en démocratie : éviter aussi bien la défaite de la force publique que son triomphe, lourd de risques dans l'une ou l'autre hypothèse.

Florence GILBERT

Editions du Huitième Jour, 3 rue Séguier, 75006 Paris. 35 ?

Histoire de l'Union européenne de Charles Zorgbibe

Le livre de Charles Zorgbibe, agrégé de droit public, professeur à la Sorbonne, est à la fois un outil de travail pour l'historien et une base de réflexion pour tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'Europe. Dans sa relation d'une histoire touffue, il permet de s'y retrouver à travers le labyrinthe des espoirs (son approche remonte loin dans le temps : bien avant Robert Schuman et Jean Monnet, des visionnaires, dont Victor Hugo, ont rêvé aux Etats-Unis d'Europe), des projets, des

réussites, des résistances et des défaites. Sorti d'imprimerie en mars 2005, à la veille du référendum sur le traité institutionnel, il analyse par avance les raisons de son échec.

De cette relation, ressortent plusieurs constatations dont certaines peuvent éclairer les choix de l'avenir. La position des acteurs de la construction européenne est souvent paradoxale. Ce sont les fédéralistes qui ont fait entrer la Grande-Bretagne dans l'Union alors que tout le monde savait que la Grande-Bretagne était opposée à une Europe fédérale, et c'est le général de Gaulle, proche des conceptions anglaises sur l'Europe des Etats, qui s'opposait à l'entrée de la perfide Albion. La France est à la fois le moteur de l'Europe et l'un de ses plus mauvais élèves. A l'origine d'initiatives majeures, c'est elle-même qui en fait échouer plusieurs (Communauté Européenne de Défense, traité constitutionnel). Elle veut mener le jeu et y a longtemps réussi, mais elle a accumulé des maladresses diplomatiques qui ont affaibli son influence et sa crédibilité.

La multiplicité des initiatives et des projets, dont beaucoup sont morts-nés, peut être interprétée comme un motif ou bien de pessimisme, car elle donne l'impression d'un travail de Sisyphe, ou bien d'optimisme, car elle montre la vitalité d'un élan qu'aucun échec ne parvient à endiguer. De ce point de vue, le livre de Charles Zorgbibe met en lumière la dialectique des négociations permanentes entre ceux qui veulent aller de l'avant et ceux qui veulent préserver les compétences traditionnelles des Etats. Certains mots sont des chiffons rouges, par exemple celui de fédéralisme. Pour éviter des blocages, les diplomates inventent des concepts nouveaux qui permettent de parvenir à des compromis, mais ces derniers une fois signés, les adversaires d'une Europe trop intégrée font valoir que ces concepts n'ont pas de valeur juridique et n'entraînent donc aucune obligation.

Parfois cependant, il reste de ces débats une légère avancée, un petit pas qui contribue à faire progresser l'Union.

Le livre évoque par ailleurs bien des aspects intéressants, par exemple la difficulté des partis parlementaires, notamment français, à exister dans la construction européenne, difficulté en rapport avec le peu d'enthousiasme des corps électoraux. Pour l'avenir, Charles Zorgbibe envisage trois scénarios.

Une Union européenne de type « Helvétique », gérant ses affaires intérieures mais renonçant à jouer le rôle de puissance européenne sur la scène internationale.

Une simple zone de libre-échange, lieu de rencontre entre responsables gouvernementaux un peu à la manière du Commonwealth.

Une Europe-puissance, mais dont la construction passe par la formation d'un groupe moteur autour des pays fondateurs auxquels s'adjoindraient quelques autres.

Gérard VANIER

Ed. Albin Michel, 2005, 21,50 €, (en collaboration avec la Fondation Robert Schuman).

Avec de Gaulle (1947-2005) de Pierre Lefranc

C'est l'histoire d'une longue et indéfectible fidélité. Elle commence le 11 novembre 1940 lorsque l'auteur, avec nombre d'étudiants, manifeste à l'Arc de Triomphe en mémoire de la victoire de 1918. Mais il a déjà jugé les vrais responsables, ceux du 10 mai 1940 : « Le Maréchal et le commandant en chef (Weygand) savent mieux que personne combien ils ont été, l'un et l'autre, étroitement mêlés, depuis la fin de la Grande

Guerre, aux décisions capitales relatives à notre défense ; ils n'ignorent pas que le procès de l'armée sera, en grande partie, leur procès. Il leur faut absolument écarter la menace et c'est au pouvoir politique qu'ils décident, d'un commun accord, d'imputer la faute, c'est lui qui doit faire figure d'accusé. Weygand écarte violemment la solution demandée par Renaud, il refuse même d'obéir et veille à ce que le Maréchal ne se laisse pas circonvenir en Conseil des ministres ». Un ouvrage récent vient corroborer cette analyse¹.

« En face : de Gaulle », écrit sobrement Pierre Lefranc, qui retrace l'aventure qui commence le 16 juin, lorsque le sous-secrétaire d'Etat revient de Londres plein d'espoir, après s'être entretenu avec Churchill. L'auteur se demande longuement si le Général était un pessimiste ou un optimiste. Je serais tenté de le renvoyer au mot célèbre de Bernanos : « Les pessimistes sont des imbéciles malheureux et les optimistes sont des imbéciles heureux ». En fait, la pensée du lecteur de Nietzsche qu'était le Général, allait bien au-delà de ce dilemme confortable. Il mit toujours la pensée au service de l'action, ce que font rarement les intellectuels. Et la pensée reposait sur cette conviction que la France incarnait un rêve du monde, une vision de l'avenir. « Ses discours, écrit Pierre Lefranc : pas une de ses allocutions importantes qui ne finisse par un message de confiance ». Soit, mais combien de fois cette confiance fut-elle trahie ? Pierre Lefranc le sait plus que tout autre, et ne nous en épargne aucune circonstance, jusqu'à ce qu'il appelle, à la fin de son livre, « l'imposture et les dérives ».

On se souvient des démêlés de l'auteur avec Georges Pompidou : « Tant que le Général fut là, bon gré, mal gré, en maugréant parfois, il tint le cap et l'altitude. Mais ensuite, son penchant pour

¹ Jacques Bourdu. *L'armistice de 1940, histoire d'une faute tragique*. préface Pierre M. Gallois, Ed. François-Xavier de Guibert, 2007, 20 €.

les chemins paisibles l'emporta. Cela dit, Georges Pompidou était un homme charmant, spirituel et généreux. Toutefois, il était vindicatif ». On remarquera cependant que la politique européenne de Georges Pompidou s'en tint toujours, à la différence de ses successeurs, au principe d'une confédération. Il avait même, semble-t-il, pensé protéger ce principe en faisant entrer la Grande-Bretagne dans ce qui était encore le Marché commun.

A travers ce livre de souvenirs, nous revivons l'épopée du gaullisme, si j'ose dire, des origines à nos jours : la traversée du désert et ses amertumes, le retour de 1958 et ses difficultés, la restauration de la France dans le concert des puissances, la chienlit de mai 68, puis le départ et la mort exemplaires. Ensuite, montre l'auteur, l'optimisme n'est plus de mise. Peu à peu l'héritage est dilapidé ou, pire, mis au service du reniement. A Jacques Chirac, Pierre Lefranc reconnaît son courage face à « l'agression de l'Irak par les Etats-Unis » qui, dit-il, « peut être considéré comme s'inspirant de la politique de Charles de Gaulle » : « Vous me flattez » avait déclaré l'intéressé, comme inquiet.

« Mais en revanche, poursuit l'auteur, le 18 juin 2004, à Bruxelles, lors d'un sommet, les vingt-cinq membres de l'Union européenne arrêtent un projet de constitution à caractère quasi-fédéral pour l'Europe (...) Le Conseil constitutionnel ne manque pas de constater que notre politique étrangère et notre défense étant abandonnées à d'autres, il ne reste plus grand'chose de notre indépendance. Dans notre ligne de rappel des orientations de De Gaulle, il nous faut nous mobiliser à nouveau ». Il remarque que « le plus surprenant est la position favorable prise par le Parti socialiste alors que l'Europe proposée dépossède ses Etats membres et laisse à la concurrence, c'est-à-dire au capitalisme international, le champ libre. C'est là en effet une position contraire à la raison d'être des disciples de Jaurès et de Blum ». Pierre Lefranc note toutefois

que Jacques Chirac eut le courage de soumettre cette pseudo-constitution européenne à la ratification du peuple français, seul souverain en la matière, qui la rejeta.

C'est à cette inlassable capacité de s'étonner et de s'indigner qu'on reconnaît un Pierre Lefranc qui n'a jamais cessé d'être « avec de Gaulle, pendant et après ». Un message fort, comme on dit maintenant à moindre escient.

Philippe de SAINT ROBERT

Pierre Lefranc, *Avec de Gaulle (1947-2005), avant et après*, Ed. François-Xavier de Guibert, 2007, 24 €.

Charles III de Ivan Gobry

Au bon vieux temps de l'école de Jules Ferry, la mémoire publique se rappelait de Charles III dit le Simple. Nos instituteurs nous enseignaient les envahisseurs normands, personnages redoutables qui envahissaient notre Gaule. Et puis un jour, ils s'arrêtèrent... en Normandie. Un traité avait été conclu en 911 à Saint-Clair-sur-Epte. Le roi de France octroyant la province au méchant Rollon. Et le maître d'ajouter qu'en guise d'hommage du vassal au suzerain l'affreux Normand en guise de baiser d'allégeance porta l'auguste pied royal jusqu'à sa bouche et fit chuter l'auguste monarque. Nous étions au temps du général de Gaulle et les petits garçons que nous étions ressentirent profondément l'offense faite à la France, l'abaissement du pays et le désordre public. A la récréation qui suivit je cachais consciencieusement aux copains que ma tante était... normande.

Mais qui était donc ce malheureux roi de France surnommé le Simple ? et qui portait si mal le prénom du Général ? Il était un carolingien, c'est-à-

dire un descendant de l'empereur Charlemagne « qui avait eu cette idée folle d'inventer l'école ». Et puis le souverain à la barbe fleurie était monté au ciel. Son fils Louis Ier était appelé le Pieux qu'il était sans doute mais il n'était pas très malin puisqu'en 843, ajoutait le maître, le traité de Verdun avait disloqué l'empire français. Mais j'étais plus fier car mon grand oncle « avait fait Verdun », avait eu sa médaille et était la fierté de la famille.

Après ce désastreux traité de Verdun qui avait suivi la tragédie d'Alésia, Vercingétorix prisonnier, ce fut une longue descente aux enfers. Tels des Huns, les Normands remontaient le fleuve, tiraient les gentils gallo-romains (nos ancêtres), brûlaient les maisons et remontaient la Seine jusqu'à Paris. Et les rois de France n'étaient pas courageux comme le Général qui avaient chassé l'envahisseur. Celui qui était monté sur le trône s'appelait le Simple disait avec sévérité le maître. De simple à simplet, il n'y a qu'un pas de Normand vite franchi avec les encouragements de notre instituteur.

Le temps s'écoula peu à peu au fil des années. Et puis un jour Ivan Gobry fit ressusciter le roi simplet de l'enfance. Et les choses étaient plus compliquées que celles entrevues à l'école primaire qui portait le beau nom de Jules Ferry.

Après le traité de Verdun, l'Empire carolingien avait disparu. Les cartes politiques se redistribuèrent en Europe occidentale : l'idée d'un empire romain en Occident demeura même si le concept faisait de l'ombre à Byzance. Mais il n'y eut pas d'accord politique profond : Germanie, Lotharingie et Francie vivent le jour à Verdun. Le grand père du roi simplet Charles II dit le Chauve hérita alors de la couronne de France et tenta de reconquérir la couronne impériale. Il eut la chance de rencontrer sur son chemin le pape Jean VIII, un pape batailleur. Il arriva tout de même à ses fins en 875 mais le Très Haut le rappela à lui en 877 alors qu'il traversait les Alpes.

Le père de Charles III, monta sur le trône sous le nom de Louis II dit le Bègue. En fait il bégaya son pouvoir, fut contesté, détrôné par les Grands du Royaume, qui appelèrent même de manière éphémère un premier capétien sur le trône du nom d'Eudes.

La couronne de France s'étiolait au fil de la crise dynastique, des crises politiques et des défaites militaires. Quand son père meurt en 879, Charles le Simple enfant posthumes né 5 mois après la disparition royale, est écarté du trône. Après de nombreuses vicissitudes qui affaiblirent encore un peu le pays et qui virent quatre souverains se succéder en 19 ans, c'est précisément à cet âge que le Simple arriva enfin au pouvoir. Mais en 898 la France était dans un état triste. Simplex ajoute l'auteur veut dire noble et sans duplicité. Et pas simple d'esprit, mais Jules Michelet avait condamné le souverain et les instituteurs de la République avaient entériné la sentence. Les débuts du souverain furent chaotiques : il fallait rétablir l'autorité de l'Etat, asseoir un pouvoir civil et conforter une institution militaire un peu désemparée.

Charles III y parvint et réussit même à mettre la main sur une Lotharingie évanescence. Mais il eut le pressentiment que le pouvoir carolingien trop affaibli ne pourrait mater les invasions des hommes du Nord, les Normands. Il prit l'initiative d'un compromis avec le chef de ces derniers, Rollon qu'il fit « dux » (en latin chef) de Normandie. Le premier duc de Normandie était né et avec lui un Etat dans l'Etat. Un siècle et demi plus tard le duc Guillaume deviendrait roi en pays d'Angleterre. Les historiens de la III^e République ne lui pardonnèrent jamais cette faute.

Et les Grands du royaume pas davantage. Des complots succédèrent aux intrigues. Et un dimanche de Pentecôte de 923 les armées du roi furent mises en déroute par ses propres vassaux. Le

roi malheureux prit le chemin de l'étranger, eut la malheureuse intuition de revenir dans son royaume dans « les fourgons de l'étranger ». Mais n'est pas Louis XVIII qui veut. Et pour les petits enfants que nous étions, Charles III le Simple rejoignait Ganelon, l'évêque Cauchon, le connétable de Bourbon et le maréchal Marmont.

Il n'y eut pas de Sainte Hélène pour le monarque perdu, enfermé dans la forteresse de Château Thierry. Comme le Maréchal aurait sans doute dit notre maître, il fut pour raisons de santé emmené à Péronne où il s'éteignit le 7 octobre 1929. Il n'eut jamais le droit à la basilique royale de Saint Denis et repose dans l'église Saint-Furcy. Oublié de tous sauf d'un petit écolier devenu grand et d'Ivan Gobry.

Albert KALAYDJIAN

Ed. Pygmalion, 2007, 20 €.

Noël Barrot (1903-1966) de Auguste Rivet

« Si mon cœur est étroit, à quoi me sert que le monde soit si vaste » a un jour écrit le cardinal Roger Etchegaray. Le cœur, Noël Barrot n'en manquait pas : en 63 ans d'une vie bien remplie au service des autres, il était toujours présent à leur appel. Tout d'abord, il leur apportait des remèdes car il était pharmacien dans un bourg de la Haute-Loire au climat rude et aux gens fidèles. Un temps où la carte Vitale n'existait pas mais le pharmacien à l'époque était un ami, un confident des bons ou mauvais jours et un consultant avant le médecin : les Assurances Sociales ne naquirent qu'en 1931 et la Sécurité Sociale ne vit le jour qu'en 1945. Et c'était le temps un peu oublié des préparations pharmaceutiques où l'industrie du même nom n'était qu'à ses balbutiements.

Ensuite, il était un catholique, un catholique militant, un catholique d'Occident ouvert aux autres et au dialogue, œcuménique avant que le concept ne se développe. Noël Barrot était pleinement un homme de l'Action catholique attaché au renouveau de l'Eglise dans les années 30. Pour lui sa fidélité à l'Eucharistie était un impératif absolu « mon minimum vital » ajoutait-il. Son attachement au clergé était réel. D'après ses filles « il avait des relations amicales avec tous les curés des environs. Nous déjeunions dans ces fameux jardins de cure dont le charme n'avait rien à envier à celui de l'autre ».

Mais enfin et surtout Noël Barrot était engagé dans son siècle. En 1936, aux élections législatives, il soutient Jean Scelles, le candidat de la démocratie chrétienne Jeune République, c'est-à-dire celui du Front Populaire contre le maire d'Yssingeaux, notoirement monarchiste. Car il était profondément républicain et d'emblée hostile au régime de Vichy. A cette époque, il ne s'agissait pas de parrainer la mémoire des enfants juifs mais de les cacher pour les sauver.

Au mépris de sa vie, Noël Barrot fut l'un de ces justes obscurs, discrets mais fidèles à une morale. L'occupant nazi, le milicien, le gendarme mobile de réserve, le policier pourchassaient ces justes. Mais il fut le plus habile et la quarantaine venue, le suffrage populaire ne l'oublia pas. Il fut tour à tour, maire d'Yssingeaux, président du Conseil général de Haute-Loire et député de la Haute-Loire.

Dans les temps difficiles de la IV^e République, il porta les couleurs du MRP. Il y demeura fidèle pendant toute sa vie de parlementaire. Il affrontait sans relâche un adversaire de droite, aujourd'hui oublié, mais à l'époque célébrité nationale, Paul Antier. Un leader reconnu du parti de l'action paysanne et qui essaya en vain d'être candidat à la présidence de la République en 1965. Les socialistes et

les partisans du Général ne le ménagèrent pas. Mais Noël Barrot traçait son sillon. Il avait le goût de la mesure et de la conciliation qui le rendait tolérant avec ses adversaires et favorable aux solutions moyennes.

Durant sa vie de parlementaire, il travailla sans relâche en faveur d'une indispensable réforme hospitalière : coordination nationale des équipements, adaptations régionales, coexistence du secteur privé et du secteur public, classement des établissements de soins, distinction entre politique hospitalière et gestion. Tant d'acharnement lui valut la confiance de ses collègues : en 1956 il devint l'inamovible questeur du Palais Bourbon et un gestionnaire rigoureux de l'Assemblée nationale. Aux côtés d'un très jeune président de l'Assemblée nationale, Jacques Chaban-Delmas il était l'homme de l'expérience et de la sagesse à l'aube de la V^e République. Il vécut d'extrêmement près les bouleversements politiques de l'époque : la guerre d'Algérie, 1958, la naissance de l'Europe, le référé-

rendum de 1962 et la première élection au suffrage universel du président de la République en 1965, un séisme dont on mesure mal aujourd'hui la portée.

Puis vint l'année 1966, le général de Gaulle avait été mis en ballottage et l'UNR appréhendait les prochaines élections législatives. Jean Lecanuet avait avec sa candidature présidentielle suscité une espérance et mis à l'honneur le centrisme. Et Noël Barrot devait y jouer un rôle. Le lundi 6 juin, dans les couloirs du Palais Bourbon, il presse le pas : le président de l'Assemblée nationale l'attend dans son bureau. Une ultime conférence à l'Hôtel de Lassay et voilà un retour vers la questure. Mais il n'y aura pas de retour « Arrête, je ne peux plus te suivre » dira-t-il à son collègue. Et puis le silence, le silence de l'apaisement, le silence de l'éternité. Son fils Jacques reprit le flambeau. Je croisais alors son chemin, il y a un quart de siècle et cela demeure ma fierté.

Albert KALAYDJIAN

Ed. L'Eveil de la Haute-Loire, 10 €.

Les auteurs

Maurice BLIN, *agrégé de philosophie, ancien sénateur des Ardennes*

Michel de BOISSIEU, *magistrat honoraire de la Cour des Comptes, fut nommé en février 1982, à la suite de la loi de nationalisation des banques, administrateur général de la Banque Rothschild devenue l'Européenne de Banque*

Charles DELAMARE, *rédacteur en chef de France-Forum*

René FOCH, *directeur général honoraire à la Commission européenne*

Nicole FONTAINE, *députée au Parlement européen, ancienne Présidente du Parlement européen*

Pierre GERBET, *agrégé d'histoire, professeur des universités en sciences politiques ; a longtemps enseigné les relations internationales et les questions européennes à l'Institut d'études politiques de Paris*

José Maria GIL-ROBLES, *ancien député européen, ancien président du Parlement européen*

Jean-Pierre GOUZY, *vice-président de la Maison de l'Europe à Paris*

Christopher JOHNSON, *ancien président de la section anglaise du Conseil franco-britannique.*

Alain LAMASSOURE, *député européen, ancien ministre*

André LE GALL, *écrivain, ancien élève de l'ENA*

Jacques MALLET, *ancien député européen*

Philippe MARCHAT, *inspecteur général des finances*

Philippe MOREAU DEFARGES, *ministre plénipotentiaire, chercheur et co-directeur du rapport RAMSES à l'Institut français des relations internationales (IFRI), professeur à Sciences Po, auteur, notamment, de : Où va l'Europe ?*

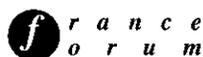
Serge RAFFY, *rédacteur en chef du Nouvel Observateur, écrivain, scénariste ; biographie de Fidel Castro, « Castro, l'infidèle », Fayard, (2003), de Lionel Jospin « Jospin, secrets de famille », Fayard (2001), ou une histoire de la bataille secrète entre Jacques Chirac, Nicolas Sarkozy et Dominique de Villepin, « La guerre des Trois », Fayard, (2006)*

Philippe SÉNART, *critique littéraire*

Hans STARK, *secrétaire général du Comité d'études des relations franco-allemandes à l'Ifri*

Gérard VANIER, *ancien élève de l'ENA, ancien Haut fonctionnaire*

Michel ZINK, *membre de l'Institut, professeur au Collège de France*



Directeur de la publication : **Charles Delamare** – Gérant : **Catherine Bruno** – Comité de rédaction : **Jean Chélini, Jean-Marie Daillet, Charles Delamare, Albert Kalaydjian, Anne Laborde Medevielle, Jacques Mallet, Jean-Pierre Prévost, Gérard Vanier** – Secrétariat-abonnement : **Thérèse Desplanques** – Maquette : **Jean Plonka** – Rédaction : 133 bis, rue de l'Université, 75007 Paris - Téléphone : 01.53.59.20.60 - Fax : 01.53.59.20.59 - e-mail : france-forum@orange.fr – Commission paritaire : 0108 P 83488 – Impression : Roto Presse Numéris - 36-40, bd Robert Schuman, 93190 Livry-Gargan.

Crise et tremblement

Les responsabilités de la présidence française par Jean-Pierre Gouzy

Une présidence peut-elle sauver l'Europe ? par Philippe Moreau Defarges

Union européenne et Méditerranée par José Maria Gil-Robles

Les présidences françaises : vues rétrospectives par Pierre Gerbet

Point de vue d'ailleurs

• **Ce que j'attends de la présidence française** par Christopher Johnson

• **Quelle Europe pour la présidence française ?** par Hans Stark

Le Rhin qui unit au lieu de séparer par Nicole Fontaine

Le traité de Lisbonne : de grands progrès et quelques déceptions par Jacques Mallet

Le XIII^e siècle français : le rayonnement sans la puissance par Michel Zink

Europe 2008 : la présidence française et au-delà par Alain Lamassoure

Dossiers et études

Une opinion sur la presse d'opinion, entretien avec Serge Raffy

Rendez-vous avec le successeur de Bush par René Foch

Une nationalisation accidentelle par Michel de Boissieu

Le retour à la raison par Maurice Blin

Sommaire détaillé page 3